



REVUE



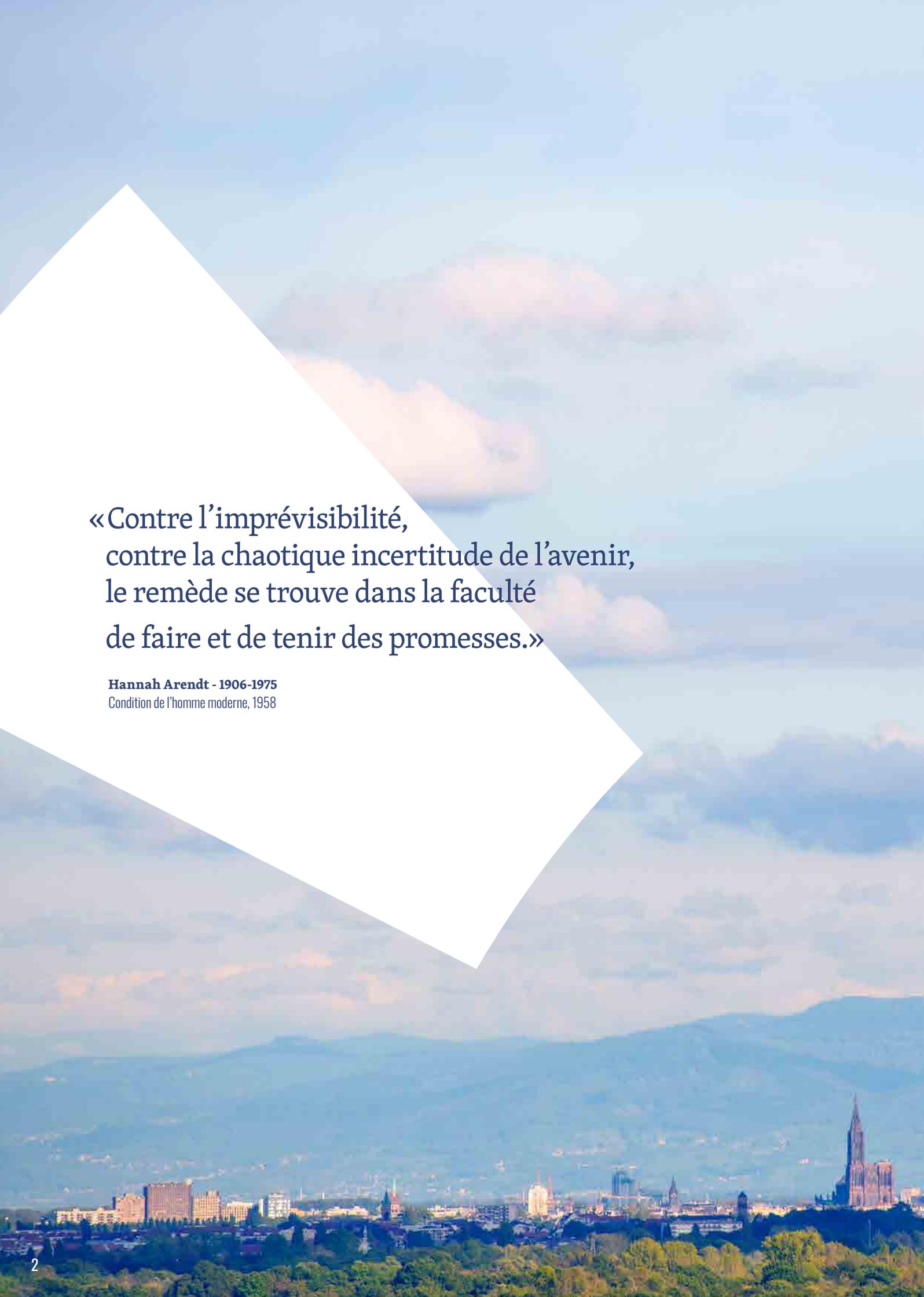
VOLONTAIRE

LOCALE



État des lieux du territoire 2015 - 2023





«Contre l'imprévisibilité,
contre la chaotique incertitude de l'avenir,
le remède se trouve dans la faculté
de faire et de tenir des promesses.»

Hannah Arendt - 1906-1975
Condition de l'homme moderne, 1958

Préface

Il nous reste 6 ans avant l'échéance posée par les Nations Unies pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable, l'Agenda 2030. Ce compte à rebours nous invite, nous tous, citoyens, entreprises, associations, élus locaux et pouvoirs publics, à établir ensemble les objectifs pour notre territoire, à nous mobiliser et à coordonner nos actions pour pouvoir les atteindre.

Cela nécessite une bonne connaissance de la situation de notre territoire afin d'identifier nos forces et nos faiblesses et pouvoir prendre les décisions nécessaires pour le chemin qu'il nous reste à parcourir d'ici 2030.

Ce document présente un état des lieux du territoire grâce à une évaluation de 157 questions sur la période 2015 à 2023 et la mise en perspective des budgets qui ont été alloués depuis 2019.

Cet état des lieux démontre que notre territoire est sur la bonne voie. Il permet de constater que sur 148 questions évaluables (9 n'ayant pu être évaluées) 36% d'entre elles avancent dans le bon rythme pour atteindre les objectifs de 2030. Les meilleures progressions se font en matière de santé, de transports collectifs et mobilités actives, de qualité de l'air, d'économie circulaire et d'égalité de genre. La dynamique de partenariats est particulièrement vivante. Par ailleurs, 50% des questions examinées vont dans le bon sens mais mériteront d'être amplifiés. Un travail approfondi est engagé sur les questions urbaines, de prévention des catastrophes, d'impact environnemental, d'émission de gaz à effet de serre et de préservation de la biodiversité. Par contre, 14% des questions évaluées présentent des défis importants qui subsistent sur le territoire, principalement en matière de pauvreté, d'intégration sociale et d'inégalités, de faim et d'agriculture. Face à ce constat, les priorités posées dans nos feuilles de route depuis 2020 restent pleinement d'actualité.

De cet état des lieux nous devons faire une opportunité de mobilisation et d'union collective : la coordination et l'action des différentes autorités locales notamment, au regard de leurs compétences respectives (communes, métropoles, départements, régions...) est en effet une nécessité.

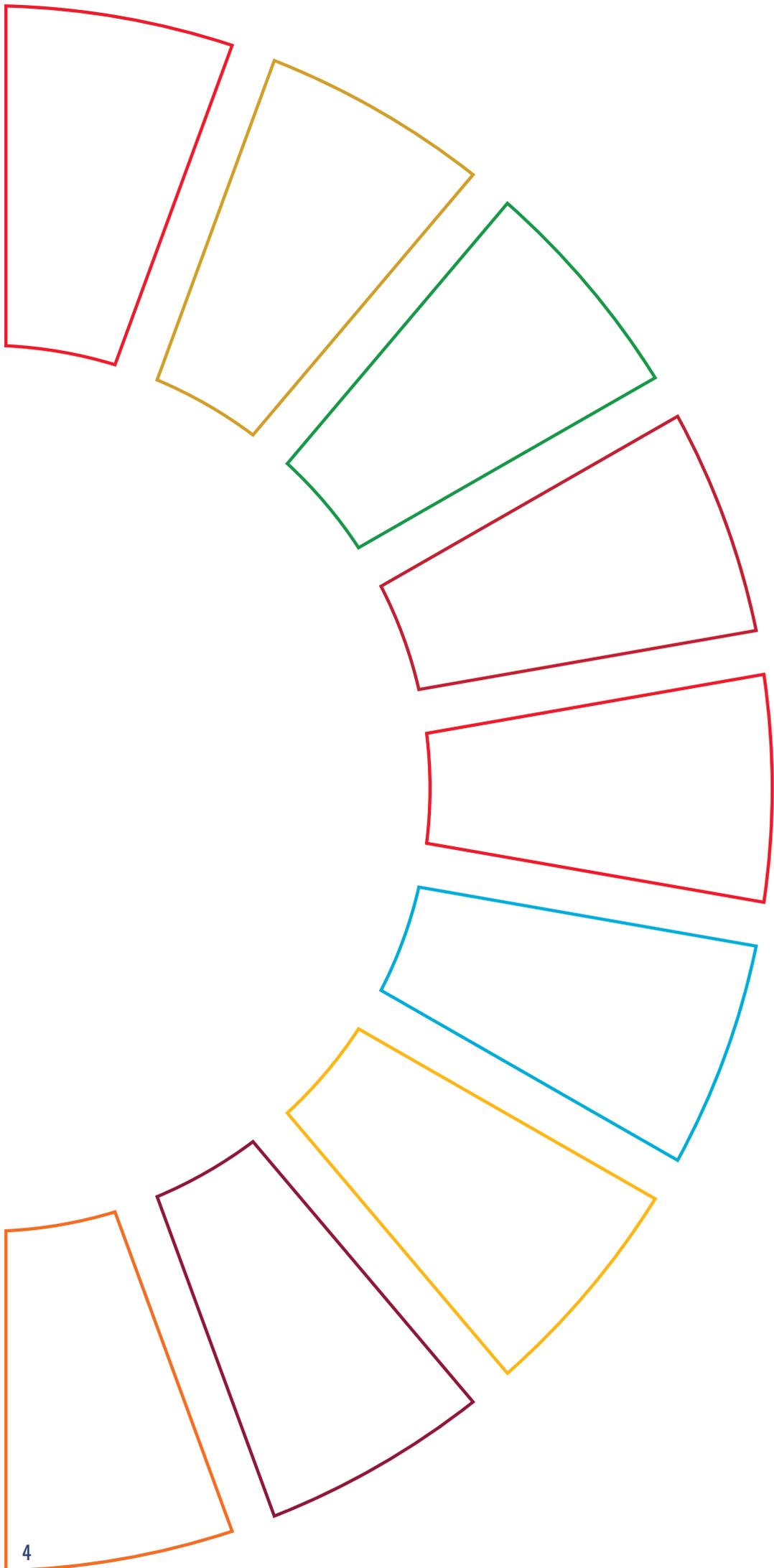
Le contexte international et national dévoile en effet chaque jour à quel point nos destins sont liés au travers d'enjeux globaux, tels que le changement climatique ou le risque de conflits et de guerres. Une interdépendance qui fait que chacune de nos actions, au-delà de ses effets sur notre territoire, a un impact à des échelles régionales, nationales et internationales.

C'est le sens de ce document, première Revue Volontaire Locale (RVL) réalisée par une collectivité en France et le sens de notre participation aux échanges européens et internationaux menés dans les réseaux de villes ou les instances onusiennes.

Nous souhaitons avec fierté et responsabilité être force de proposition, pour un modèle de transformation humaniste et écologique forgé à partir des expériences menées avec les citoyens du territoire.

Pia IMBS
Présidente de l'Eurométropole

Jeanne BARSEGHIAN
Maire de Strasbourg



Sommaire

1 Appropriation des Objectifs de développement durable (ODD)		p. 6
1.1 La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, deux autorités locales engagées dans les transformations	p. 6	
1.2 Élaboration d'une cartographie territoriale	p. 7	
1.3 Mise en place d'une cartographie budgétaire par les ODD	p. 9	
1.4 Expérimentation d'un ODD 18 pour la Culture		p. 10
1.5 Esquisse d'une « utopie transformatrice »		p. 13
2 Résultats de la Revue Volontaire Locale : territoire (2015 – 2023) et budgets (2019 – 2023)		p. 14
2.1 Méthodologie et champ d'évaluation	p. 14	
2.2 Démarche d'amélioration du monitoring	p. 15	
2.3 Contribution locale à l'atteinte des objectifs globaux		p. 17
2.4 Analyse du budget (2019-2023)		p. 20
3 Droits universels : ne laisser personne ni aucun territoire pour compte		p. 24
3.1 ODD 1 Pas de pauvreté	p. 25	
3.2 ODD 5 Égalité entre les sexes	p. 29	
3.3 ODD 10 Inégalités réduites	p. 32	
3.4 ODD 11 Villes et communautés durables	p. 39	
3.5 ODD 16 Paix, justice et institutions efficaces		p. 42
3.6 ODD 18 Culture		p. 48
4 Résilience sociale : augmenter la capacité d'agir des habitants		p. 56
4.1 ODD 2 Faim zéro	p. 57	
4.2 ODD 3 Bonne santé et bien-être	p. 62	
4.3 ODD 4 Éducation de qualité	p. 66	
4.4 ODD 8 Travail décent et croissance économique	p. 70	
4.5 ODD 12 Production et consommation durable		p. 73
5 Territoire bas carbone : réduire les gaz à effet de serre et aller vers la neutralité carbone		p. 76
5.1 ODD 7 Énergie	p. 77	
5.2 ODD 11 Villes et communautés durables : urbanisme durable, habitat, mobilités	p. 84	
5.3 ODD 13 Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique	p. 93	
5.4 ODD 17 Partenariat pour la réalisation des objectifs mondiaux	p. 97	
6 Résilience urbaine verte : protéger les biens communs		p. 100
6.1 ODD 3 Bonne santé et bien-être	p. 102	
6.2 ODD 6 Eau propre et assainissement	p. 108	
6.3 ODD 11 Villes et communautés durables : urbanisme, espaces publics et impact environnemental	p. 112	
6.4 ODD 13 Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique		p. 119
6.5 ODD 15 Vie terrestre		p. 123
7 Développement coopératif : nouer des coopérations fertiles		p. 128
7.1 ODD 8 Travail décent et croissance économique	p. 129	
7.2 ODD 9 Industrie, innovation et infrastructures	p. 135	
7.3 ODD 12 Production et consommation durable	p. 140	
7.4 ODD 17 Partenariat pour la réalisation des objectifs mondiaux		p. 146
Annexe I : Table des sigles et des acronymes	p. 150	
Annexe II : Typologie de l'évaluation par axe politique local	p. 153	

1. Appropriation des Objectifs de développement durable (ODD)

1.1 La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg : deux autorités locales engagées dans les transformations.

Situées dans un espace du Rhin Supérieur déjà très dense, avec de nombreuses villes florissantes (Bâle, Mulhouse, Fribourg, Karlsruhe, Stuttgart), la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) ont atteint en 2020, 511552 habitants. Elles accueillent 45% de la population du Bas-Rhin sur 7% du territoire. La ville centre, Strasbourg, compte 294229 habitants (2021) et joue un rôle majeur d'entraînement du territoire. Les deux entités administratives bénéficient d'une administration fusionnée depuis la création de l'intercommunalité en 1976. Elles vivent au quotidien les enjeux de métropolisation qui affectent particulièrement les espaces urbains français en tant que «métropole régionale d'équilibre» et sont à la recherche constante du bon équilibre entre la ville centre et son espace rural.

Strasbourg est entrée en transition écologique lors des élections municipales de 1989 avec la volonté exprimée de préférer le tramway, lent et terrestre, au métro, rapide et sous-terrain. Cette décision visait à préserver le site historique remarquable de la Grande Ile - Cathédrale (classé UNESCO en 1988) et la santé des habitants. Le modèle de durabilité strasbourgeois est ainsi né dans le cœur de la ville par la limitation de la place de la voiture, ce qui a permis la réappropriation de l'espace public par les habitants et créé les conditions du maintien de l'attractivité économique au centre historique.

Cette logique d'aménagement s'est étendue ensuite à mesure que les lignes de tramway connectaient le centre-ville avec les quartiers périphériques (Neuhof, Hautepierre, Meinau) puis avec la première couronne de l'Eurométropole (Schiltigheim, Hoenheim, Illkirch-Graffenstaden, Ostwald). Aujourd'hui le Réseau express métropolitain européen (REME) (trains, bus, vélos) élargit l'offre de service de transport à l'échelle du bassin de vie, comme solution alternative à la voiture.

1.2 Élaboration d'une cartographie territoriale

Dans un contexte de territoire dense, le choix effectué en 2008 de maintenir les équipements structurants en cœur de ville (Palais de justice, parc des expositions, sièges des bailleurs sociaux) a permis de stopper l'étalement urbain. Il a également signé la naissance d'une ville compacte avec notamment la réhabilitation du quartier «Deux-Rives» le long des espaces portuaires, du cœur de ville jusqu'au Rhin. Cette nouvelle partie de la ville a permis d'accueillir les laboratoires urbains d'une transition bas-carbone tout en veillant à rester accessible au plus grand nombre.

La baisse des émissions de gaz à effet de serre (GES) entre 2003 et 2013 et l'amélioration de la qualité de l'air au centre de la ville depuis 2009, témoignent de l'impact positif des politiques publiques locales de mobilité, d'urbanisme et d'habitat. Un plan climat, volontaire depuis 2010, puis adossé à la réglementation française (le Plan Climat Air Énergie Territorial) se déploie dans de nombreux domaines mais la relative stagnation des émissions depuis 2014 suscite l'alerte : l'urgence climatique est déclarée par la Ville le 4 juillet 2020 et par l'Eurométropole le 7 septembre 2020.

Il s'agit d'accentuer les efforts pour aller plus vite, actionner les leviers de transformation systémiques et de mobiliser les citoyens au service de la transformation du territoire. C'est le sens de la stratégie alimentaire co-construite avec 27 partenaires et les citoyens en 2021, ainsi que de l'« Agence du Climat, le Guichet des Solutions » mis en place pour répondre de manière très opérationnelle aux besoins de conseils des habitants.

Les Objectifs de développement durable (ODD) adoptés par l'ONU en 2015 ont été appropriés dès 2017 dans le cadre de la candidature de Strasbourg au titre de Capitale européenne verte. L'expérimentation puis l'utilisation du cadre des ODD s'est d'emblée inscrite dans une volonté de disposer d'une capacité de management intégré des politiques publiques et de gouvernance de l'ensemble des enjeux territoriaux.

Une cartographie des politiques publiques locales a tout d'abord été réalisée sur la base d'une étude menée avec un groupe d'élèves « administrateurs territoriaux » de l'Institut national des études territoriales (INET) en 2019. Leur travail a consisté en une analyse approfondie de l'activité de l'ensemble des directions de la collectivité et notamment de l'affectation des budgets.

C'est ainsi que ces élèves ont établi une cartographie des cibles sur lesquelles la collectivité était engagée et ont identifié celles qui ne relevaient pas de son action. Cette cartographie locale montre que 125 cibles sont mises en œuvre localement, soit 74 % des 169 cibles internationales.

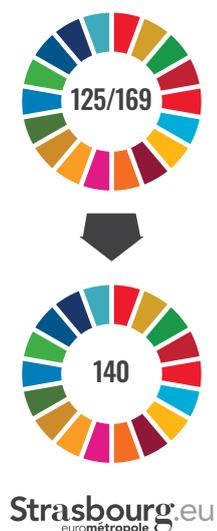
Cette étude a également permis d'identifier des politiques publiques qui étaient absentes du cadre de l'ONU mais politiquement importantes pour le territoire. Les élèves ont ainsi proposé la création de 5 cibles « locales » qu'ils ont ajoutées aux 125 cibles globales. Elles présentent la caractéristique d'être non seulement utiles au pilotage local, mais aussi exemplaires au regard des enjeux globaux. Ces cinq cibles locales ont été numérotées à la suite des cibles existantes dans leurs ODD respectifs.

Par ailleurs, Strasbourg soutient la revendication d'un certain nombre d'Organisations non gouvernementales (ONG) internationales, exprimée dès 2013, de la création d'un 18^e ODD consacré à la culture. De manière très concrète il ne semblait pas possible de négliger cette dimension essentielle à laquelle la Ville consacre environ 20% de son budget annuel.

Cette cartographie constitue le socle de travail de l'ensemble des directions de l'EMS.

L'expérimentation du cadre des ODD s'est poursuivi de 2019 à 2024 dans différentes politiques publiques avec comme objectif de se concevoir comme une matrice de gouvernance de la durabilité en 4 domaines :

- 1 Évaluation & management
- 2 Planification stratégique
- 3 Budgets & financements
- 4 Mobilisation & partage d'expérience



1.3 Mise en place d'une cartographie budgétaire par les ODD

Le budget est le principal levier de gouvernance de la transformation. Or, face aux enjeux (climatiques, sociaux et démocratiques) auxquels nous sommes confrontés, il est nécessaire de rendre l'action publique plus compréhensible pour chacun (agents et citoyens) mais aussi d'augmenter la capacité d'impact et d'agir.

Les besoins financiers importants dans un délai court placent la décision sous tension. Il devient de plus en plus nécessaire d'adosser les choix à une réelle légitimité, qu'elle soit issue d'une situation scientifiquement établie (chiffrée) ou socialement acceptée (débattue). Il devient également nécessaire de réaliser un réel travail d'alignement des actions entre les intervenants et entre les échelles.

La méthodologie d'application au budget annuel prévisionnel de chaque collectivité, Ville et EMS (composée de 33 communes).

Cette démarche s'inscrit dans une volonté claire de fournir un instrument de gouvernance de la transformation à l'exécutif local. Notre approche «Budget ODD» s'est développée en plusieurs éditions et nous pouvons en distinguer trois volets :

- la cartographie des politiques publiques propres au territoire
- une méthodologie d'application au budget annuel (en investissement et en fonctionnement)
- un processus d'aide au pilotage pour les directions qui est en cours d'expérimentation

Sur la base de la liste des crédits opérationnels annuels fournie par la Direction des finances publiques, les responsables administratifs et financiers de chaque Direction sont appelés à caractériser les dépenses : chaque ligne de crédit est reliée à une, deux ou trois cibles ODD correspondantes. La première cible est dite «cible principale», les autres sont des «cibles secondaires». Ensuite, le montant de la ligne de crédit est réparti de manière proportionnelle aux ODD ciblés. Il s'agit bien d'une répartition non comptable des crédits mais proportionnelle avec prime majoritaire selon une des règles les plus appliquées en politique, la loi d'Hondt.

Ainsi, la première cible, dite principale, se voit affectée de 50% du montant de la ligne de crédit. Les 50% restants sont répartis entre l'ensemble des cibles impactées (y compris la cible principale).

Cela donne la répartition proportionnelle suivante :

Nb de cibles	cible principale	cible secondaire 1	cible secondaire 2
1	100 %		
2	75 %	25 %	
3	66,6 %	16,6 %	16,6 %

La méthode de ciblage adoptée permet de conférer au budget la nature pleinement holistique et insécable des ODD. Le montant total affecté à chaque ODD résulte de l'addition des crédits identifiés chez lui en principal et des crédits identifiés sous d'autres ODD en secondaire, ce qui permet donc de tracer les synergies d'objectifs entre les projets.

La cartographie Budget ODD permet également d'analyser les contradictions à l'œuvre, à l'aide de deux autres méthodologies d'évaluation construites au niveau national, l'une climatique, l'évaluation «carbone» et l'autre sociale, l'évaluation «sensible au genre». L'une et l'autre de ces grilles de lecture permettront d'identifier des dépenses non favorables et donc de nourrir les discussions et arbitrages politiques subséquents.

1.4 Expérimentation d'un ODD 18 pour la culture

18 CULTURE



Aborder les transformations qui sont nécessaires pour répondre aux enjeux de l'Agenda 2030 ne peut se réaliser sans une approche culturelle. Cet objectif spécifique sur la culture devrait pouvoir démontrer l'ambition des ODD d'agir comme une « utopie transformatrice » c'est-à-dire tant comme un outil que comme un horizon désirable.

La culture, pour compléter le pilotage systémique

Les ODD sont construits de manière systémique, ce qui permet d'appréhender la complexité des interactions et, bien qu'ils définissent un cap, le chemin relève de la décision de chacun, avec ses nécessaires compromis voire renoncements qui relèvent parfois de considérations culturelles. Objectiver la question de la culture est indispensable pour un pilotage complet, permettant de :

- Compléter le monitoring: dans le cadre d'indicateurs de l'Urban monitoring framework (UMF) d'UN-Habitat, la culture y est considérée comme le 4^e pilier du développement durable
- Comprendre la réalité des budgets: à Strasbourg la culture est le second poste de dépenses de fonctionnement après celui de l'éducation (Ville et EMS confondues). Le budget de la culture de la Ville de Strasbourg s'élève en 2023 à 87 millions d'euros soit 19% du budget total de la Ville. Par ailleurs, l'EMS est également investie en matière de politique culturelle et y consacre chaque année un budget de 8,1 millions d'euros.

La culture, un capital à préserver

La France a su peser au niveau international pour défendre sa langue, son cinéma, et agir sur son sol pour permettre l'accès de tous aux biens culturels et développer sa créativité propre. L'exception culturelle qu'elle a su négocier à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est un exemple à suivre pour d'autres pays. Il s'agit en effet pour chaque pays d'un enjeu économique stratégique mais aussi d'un bien inaliénable et contribue au patrimoine des générations futures. Strasbourg, avec deux sites classés au

Patrimoine mondial de l'UNESCO, s'attache à transmettre au mieux ce patrimoine inestimable et la mémoire qui y est liée.

La culture, une voie d'émancipation et de développement des capacités d'agir

Les ODD portent un changement de valeurs, sont adossés aux Droits humains et expriment la volonté de satisfaire les besoins fondamentaux (faim, pauvreté, santé, éducation, eau, emploi, etc.). Ils soulignent la nécessaire attention portée aux plus vulnérables et ont introduit la notion de gouvernance des biens communs. La culture est l'un des points d'entrée de la transformation car elle permet de développer la capacité d'agir des personnes et renouveler la confiance comme humanité constituée (Pacte pour l'Avenir, Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)).

L'histoire de l'accès à la culture nous rappelle en effet qu'au XV^e siècle l'invention de l'imprimerie a permis l'émancipation des bourgeois par rapport au pouvoir des clercs et qu'au XVIII^e siècle, avec l'Encyclopédie et les « lumières », les citoyens se sont émancipés de l'absolutisme du pouvoir royal. Aujourd'hui il y a nécessité de permettre une nouvelle « émancipation » des citoyens, qui se voient coincés dans un système prédateur des ressources de la planète et de biens communs, plongés dans une forme de déni de ce qui les asservit, ou encore saisis d'une angoisse dont ils ne peuvent sortir seuls.

La culture, un espace partagé pour créer du sens

Les ODD sont d'une nature extraordinaire: il s'agit du premier accord diplomatique qui rassemble non seulement 193 pays, mais aussi leurs citoyens et leurs forces économiques. Leur origine politique et le langage universel qu'ils ont créé se veulent des instruments capables de faire face à la multiplicité des crises. Celles-ci n'en constituent finalement qu'une seule, une crise systémique, celle de l'anthropocène, qui place l'humanité face à son destin.

Si les ODD offrent aux États et aux acteurs engagés de nouveaux cadres politiques de dialogue et d'action (multi-acteurs et multi-niveaux), l'horizon reste indéfini pour les citoyens ordinaires, ceux qui habituellement restent de côté, dans l'incompréhension du « monde d'après » qui n'a pas de forme. Ainsi est-il absolument essentiel d'ajouter un objectif à la transformation, un champ d'action

qui pourra faire d'une utopie un imaginaire atteignable. La culture permet d'effectuer ce saut de qualité.

Lorsque nous avons posé la question à Jeffrey Sachs sur les raisons qui ont conduit à n'avoir pas répondu à la demande des ONG internationales de créer un ODD 18, sa réponse fut: « Nous ne pouvions nous engager sur des questions qui ouvraient le débat entre cultures minoritaires et majoritaires. Mais si vous pouvez le faire au niveau local, faites-le! ».

Le dernier rapport du Secrétaire général de l'ONU sur les ODD affirme que « la culture et le respect de la diversité culturelle restent sous-évalués et sous-utilisés dans la promotion des progrès des ODD. Une plus grande prise en compte du rôle de la culture dans le soutien à la réalisation des ODD donnerait une impulsion importante à la mise en œuvre des ODD d'ici 2030 ». Aussi, les réseaux culturels mondiaux, via la campagne « Culture2030Goal » sont-ils actifs dans la demande d'un ODD 18 « Culture » (www.culture2030goal.net), avec la publication d'un zéro-draft en septembre 2022. C'est ce cadre qui a été utilisé pour cette revue volontaire locale.

De nombreuses villes ont ressenti cette nécessité et il n'apparaît pas antagonique que les États en soient également parties prenantes car les ODD sont à la fois « universels » et « territorialisés ». Cela permet tant leur libre appropriation (aux niveaux local et national) que cela n'appelle aussi un indispensable alignement (avec le niveau global). Cela s'effectue de façon volontaire, par le dialogue entre les échelles d'action, les RNV, tout en préservant la souveraineté de chacun pour choisir son chemin. Ainsi en sera-t-il de la même manière pour un ODD « Culture »: plutôt qu'un rapport de force, il contribuera à installer des espaces de dialogue et de compréhension mutuelle pour écrire un nouveau récit, à nous repenser sur une planète en danger et à redéfinir les priorités essentielles.

Durant l'année événement Capitale Mondiale du Livre 2024, Strasbourg envisage d'expérimenter le cadre Culture2030Goal de Mondiacult pour en évaluer, avec les acteurs et citoyens engagés, l'appropriation possible. Il se décline de la manière suivante :

Droits culturels	1. Réaliser les droits culturels pour toutes les personnes, en favorisant l'accès et la participation de toutes et tous à la vie culturelle, la créativité et la diversité des expressions culturelles, en particulier pour les femmes, les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées et les populations vulnérables.
Paix, non-violence, diversité	2. Promouvoir une culture de la paix et de la non-violence, la citoyenneté mondiale et la valorisation de la diversité culturelle.
Patrimoine	3. Protéger et sauvegarder toutes les formes de patrimoine, les exploiter comme une ressource pour le développement durable, par le biais des conventions existantes et d'autres cadres politiques, ainsi que de nouveaux mécanismes appropriés.
Expressions culturelles et créativité	4. Protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles pour renforcer la créativité et la capacité de développement des individus et des communautés, par le biais des conventions existantes et des nouveaux mécanismes appropriés.
Industries créatives et culturelles, tourisme	5. Dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques relatives aux industries culturelles et créatives, au tourisme durable et aux technologies numériques, promouvoir la culture et les produits locaux, les droits économiques et sociaux des artistes et des professionnel·les de la culture et la liberté artistique, et élaborer et mettre en œuvre des outils de suivi appropriés.
Conditions juridiques	6. Améliorer les conditions juridiques et les possibilités pratiques de mobilité des professionnel·les de la culture et de créativité transfrontalière dans la création de biens, de services et de pratiques culturels grâce à une collaboration internationale multipartite.
Peuples autochtones	7. Donner aux peuples autochtones les moyens de renforcer leurs propres institutions, cultures et langues et de poursuivre leur développement en fonction de leurs propres besoins et aspirations
Culture dans l'environnement, l'urbanisme et le climat	8. Développer une approche culturelle dans la protection de l'environnement et l'urbanisation durable, y compris l'aménagement du territoire, la gestion des paysages, la protection de la biodiversité, l'agriculture et la gestion des espaces naturels, par le biais du patrimoine, des cultures et des connaissances locales, de la créativité et des arts.
Développement des capacités, droits culturels et pluralisme	A. Renforcer les institutions culturelles, notamment par le biais de la coopération internationale, afin de développer les capacités à tous les niveaux pour réaliser les droits culturels et soutenir le pluralisme culturel.
Coopérations internationales	B. Veiller, par le biais d'une collaboration transversale et multipartite, à ce que les considérations culturelles soient prises en compte dans tous les objectifs internationaux de développement, dès le début et tout au long des processus d'élaboration des politiques, en impliquant les acteurs du secteur culturel, qu'ils soient ou non associés à des cibles culturelles préexistantes.

1.5 Esquisse d'une « utopie transformatrice »

Leur nature d'accord diplomatique les ODD se sont traduits à la fois comme une utopie transformatrice et comme une feuille de route pour les nations, l'Agenda 2030. Ils comportent une réelle volonté transformatrice affirmée notamment par certaines positions. Il ne s'agit pas simplement de réduire les excès mais de les supprimer: zéro faim, zéro pauvreté, des communautés résilientes pour tous.

Pour de multiples raisons ce cadre peut paraître critiquable et imparfait: une première « To do list » commune à 193 pays inscrit en elle-même, en effet, les contradictions du monde, ses inégalités de développement, ses inégalités de risques affrontés, les tensions déjà à l'œuvre. Sur la base de ces contradictions il revient à chaque territoire de trouver la formule de réussite d'une transformation adaptée à sa propre situation et en vigilance globale.

À ce stade, l'expérience acquise à Strasbourg permet de formuler les cinq idées phares constitutives de l'esprit des ODD. Et, bien entendu, la Revue Volontaire Locale de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg a été construite et se déploiera jusqu'en 2025 dans cet esprit.

1 – Ouvrir les espaces du dialogue : pour co-construire, s'aligner, s'engager

- Sur le territoire: dialogue multi-acteurs (citoyens, acteurs économiques, associations, corporations, autres autorités publiques)
- À plusieurs échelles: dialogue avec les autorités des départements, de la région, de l'État et de l'Europe, notamment sur leurs engagements financiers sur le territoire
- Rechercher les engagements des parties prenantes: pactes (urbanisme, économique, démocratie, social, etc.), les chartes, conventions de financement, contrats et marchés publics

2 – Améliorer le monitoring: pour fonder les décisions sur la preuve

- Faire un état des lieux
- Décider d'un objectif à 2030
- Identifier l'indicateur pertinent et le suivre
- Donner sa place au monitoring dans les instances de décision

3 – Accroître son impact: pour agir là où c'est possible

- Faire une analyse systémique à 360° d'impact de l'action sur d'autres objectifs
- Trouver les synergies pour agir plus fort
- Faire des compromis pour lever les freins (intérêts opposés, moyens insuffisants)
- Aligner les objectifs multi-niveaux et les moyens financiers de tous

4 - Développer une vigilance globale: pour ne pas déporter les effets

- Identifier les interdépendances avec les pays les moins avancés
- Réduire l'impact de nos décisions hors du territoire (spill-over)
- Ouvrir un dialogue de coopération de pair à pair
- S'inspirer des peuples premiers, des nations sobres

5 – Donner du sens et retrouver les valeurs essentielles: pour créer le consensus

- Ne laisser personne de côté!
- Agir à hauteur de citoyen
- Interroger l'action en termes de Droits Humains (ODD 1, 2, 3, 4, 5, 10)
- Coopérer et non entrer en compétition!
- Fonder l'action à partir des réalités socioculturelles du territoire considéré
- Livrer un récit positif et désirable de l'avenir

2. Résultats de la Revue Volontaire Locale : territoire (2015-2023) et budgets (2019-2023)

2.1 Méthodologie et périmètre de l'évaluation

Les Revues Volontaires sont un instrument de suivi proposé par l'ONU pour les États puis, plus récemment pour les autorités locales. L'ONU s'accorde à reconnaître que 65% des Objectifs globaux ne peuvent être atteints qu'avec la participation des autorités locales.

Il n'existe pas de méthodologie précise pour réaliser une Revue Volontaire Locale (RVL). Quelques villes ont été pionnières telles New York, Helsinki, Bristol, Pittsburgh, Buenos Aires, Sao Paulo ou Stuttgart et plusieurs guides ont vu le jour pour donner à connaître les bonnes pratiques. UN-Habitat en a réalisé une analyse qualitative en 2021 et a distingué les quatre caractéristiques principales d'une bonne RVL. Elle nécessite un travail d'amélioration des données, une mobilisation des acteurs du territoire, une planification stratégique et budgétaire économique, l'installation d'un dialogue multi-niveaux. Tout comme les Revues Nationales Volontaires (RNV), une RLV est un processus, qui se veut à double usage :

- 1. Être un outil de reporting, d'évaluation et de présentation des avancées pour la réalisation des ODD**
- 2. Susciter l'engagement dans un processus pour améliorer et étendre l'implication politique et sociale de partenaires variés du territoire**

C'est sur la base de ces recommandations d'UN-Habitat que la Revue Volontaire Locale de Strasbourg a été conçue, pour une période de deux ans, de mai 2023 à septembre 2025. Le premier temps a vocation à établir un diagnostic le plus complet possible du territoire et des actions engagées par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg. Il permet de donner à voir l'ensemble des éléments utiles à la seconde phase et de définir une démarche à la fois d'accélération des transformations et de gouvernance territoriale.

La RVL est structurée autour du projet politique du mandat avec une approche compréhensive en 5 axes issus des 3 piliers politiques du mandat que sont la transformation écologique, sociale et démocratique. Le pilier de la transformation écologique a été scindé en 3 axes distincts: le territoire bas-carbone, la résilience urbaine verte et le développement coopératif.

Ensuite, en juin 2023 à Strasbourg, se sont tenus 5 séminaires internes, 1 par axe de la RVL, avec l'ensemble des directions de la collectivité. Ils ont permis une mise à jour de questions évaluées au regard des priorités des exécutifs élus en 2020. Cette démarche s'est conclue par un dialogue bilatéral avec chacune des 23 directions de la collectivité en avril et mai 2024, pour validation de la nouvelle base d'indicateurs et le rendu d'une évaluation 2015 - 2023.

Trois critères ont présidé au choix des indicateurs :

- Identification des orientations politiques
- Capacité de pilotage les politiques publiques à l'horizon 2030
- Facilité de communication avec les citoyens

Depuis mars 2023, ce sont 157 questions qui ont été identifiées et évaluées, couvrant l'ensemble des politiques publiques et 18 ODD. Elles sont issues d'une part du rapport de développement durable que les collectivités locales françaises de plus de 50 000 habitants présentent annuellement, et d'autre part des nouvelles actions engagées par les deux exécutifs élus en 2020.

Chaque question fait l'objet d'une évaluation en 4 catégories de situations :

- Progrès importants attendus
- À améliorer
- En bonne voie
- Non évalué

Pour les positionner, l'évaluation a été réalisée à partir de 4 approches différentes :

- en fonction d'un objectif chiffré inscrit dans un Agenda 2030 ou 2050 local
- par comparaison avec Metz, Grenoble et Bordeaux
- par seul suivi d'un indicateur
- par avis d'expert interne

Au total, ce sont 171 indicateurs qui ont été retenus, 103 pour l'EMS et 68 pour la Ville. Ils fournissent les données d'Agenda, de comparaison et en indicateurs pour 102 questions (soit 64% des questions évaluées) laissant ainsi 55 questions (36%) à l'évaluation d'expertise ou non évaluées.

Pôles	Agendas	Comparaisons	Indicateurs	Expertise	Non évalué	Total
Droits universels	0	9	11	19	4	43
Résilience sociale	0	10	11	8	0	29
Territoire bas carbone	6	5	8	5	0	24
Résilience urbaine verte	5	3	20	7	0	35
Développement coopératif	1	5	8	7	5	26
	12	32	58	46	9	157
%	7,64 %	20,38 %	36,94 %	29,30 %	5,73 %	

Leur répartition au sein des trois piliers du mandat présente un état très contrasté de l'évaluation¹. Il est particulièrement clair que l'axe de la transformation écologique, qui fait l'objet de l'évaluation la plus importante en nombre (85 sur 157), est également celui qui est doté d'un cadre de monitoring le plus solide structuré notamment par 12 Agendas. Il doit cette situation à l'ambition politique portée à l'«urgence climatique» et à la structuration ancienne du monitoring du Plan Climat Air Énergie Territorial en passe d'être reconnu au niveau Or par le label européen Territoire Engagé pour la Transition Énergétique (TETE) porté par l'ADEME au niveau français.

Pour les autres piliers, de résilience sociale et pour les droits humains, l'apport d'un pilotage par indicateurs et doté d'objectifs devrait être examiné en pertinence pour un certain nombre de questions. La suite de la RVL pourrait porter sur ces sujets et permettre d'avancer sur la mesure d'impact social, l'évaluation qualitative du bien-être, pour donner de la valeur à l'indispensable caractère humaniste qui fonde leur action.

L'enjeu pour l'avenir apparaît comme complémentaire à la transformation climatique, sous la forme d'une montée en capacité des citoyens pour aller vers les transformations attendues.

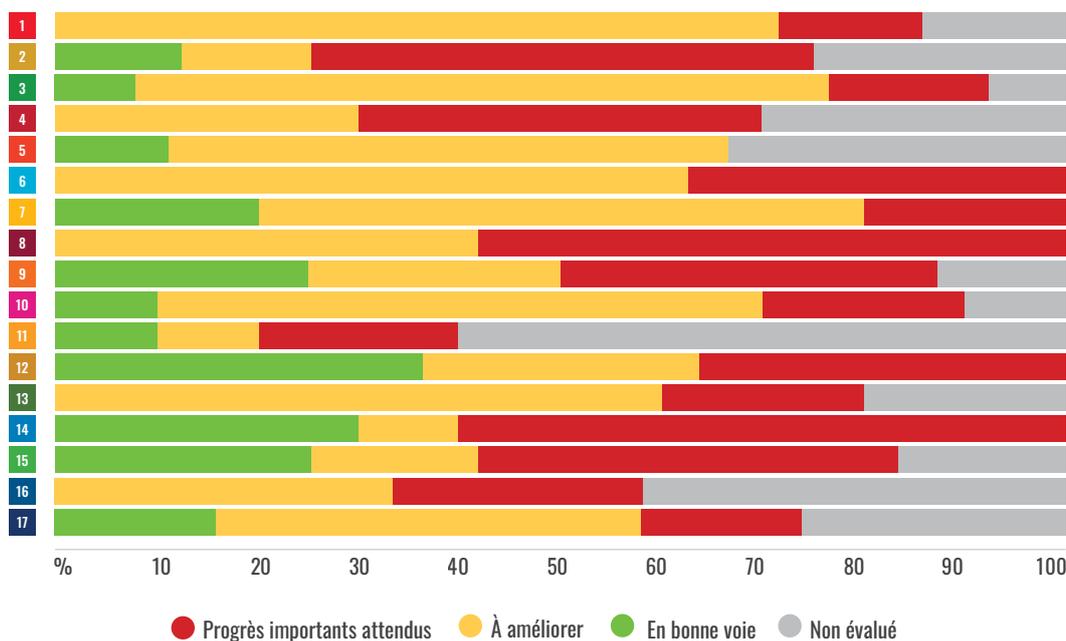
Cette évaluation est en cohérence avec la méthodologie déployée par le Ministère de la transition écologique et sociale (MTES). Ces 157 questions constituent le périmètre de l'état des lieux :

- 48 sont représentatives de la situation territoriale
- 109 concernent les actions menées par les deux collectivités
- 9 d'entre elles ont été considérées comme non évaluables

Elle permet un alignement avec la Revue Nationale Volontaire de la France et se veut en ligne avec l'évaluation annuelle des objectifs globaux de l'Agenda 2030 produite par le Secrétaire général de l'ONU lors du Forum Politique de Haut Niveau en juillet à New York. Le résultat de l'étude donne à voir une situation globalement en progression favorable pour l'atteinte des ODD.

2.3 Une contribution locale à l'atteinte des objectifs globaux

En juillet 2023, le Secrétaire général de l'ONU «sonnait l'alarme» lors du Forum politique de Haut Niveau car sur 140 cibles mesurables, seulement 12% étaient en bonne voie d'achèvement (vert), 58% avançaient mais nécessitaient des efforts (orange), et 30% étaient soit stables, soit en régression (rouge). Les autres cibles sont considérées comme ne disposant pas suffisamment de données d'évaluation (gris).



¹ - Le détail peut être consulté en annexe II.

Strasbourg et l'Eurométropole présentent un bilan de situation 2015-2023 plus encourageant qu'au niveau global. L'examen de la situation a été effectué sur 157 questions. 9 d'entre elles n'ayant pu être évaluées il est possible de positionner 148 questions sur les 3 niveaux, avec la répartition suivante :

- **35,81 %** des actions engagées sont en bonne voie pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2030. Les meilleures progressions se font en matière de santé, de qualité de l'air, de transports collectifs et mobilités actives, d'économie circulaire et d'égalité de genre. La dynamique de partenariats est particulièrement vivante.
- **50,00 %** des actions engagées vont dans la bonne voie mais mériteront d'être amplifiées. Un travail approfondi est engagé sur les questions urbaines, d'intégration sociale, de prévention des catastrophes, les émissions de GES, l'impact environnemental et la préservation de la biodiversité.
- **14,19 %** des actions constituent néanmoins des défis importants pour territoire, principalement en matière de pauvreté, de faim, d'agriculture et d'inégalités.

Situation	Territoire	Actions	Total	Taux
 En bonne voie	12	41	53	35,81%
 À améliorer	23	51	74	50%
 Progrès importants attendus	12	9	21	14,19%
 Non évalué	1	8	9	
-	48	109	157	148



Situation 2023 de la contribution du territoire

ODD	Cibles
 1 POUR PASSEZ	2 3 4 2 3 5
 2 SANTÉ	4 4 4 2 2 3 3
 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	4 6 9 10 11 11 4 4 5 9 9 9 9 11 a
 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	a 1 1 3 7 7
 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	5 1 1 c
 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT	4 3 5 1 4 4
 7 ÉNERGIE PROPRE ET NON POLLUANTE	3 2 2 2 2 2 3 3
 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	2 3 5 5 5 6 9 2 3 4 4 9
 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE	5 c 1 5 5 5
 10 INÉGALITÉS RÉDUITES	1 2 2 4 2 2 2 4 4 7 2 3 7
 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	1 3 1 1 2 2 3 5 5 5 5 6 6 6 a 2 2 2 2 3 7 8 a
 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	5 2 3 4 5 8 5 7 8 8
 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	1 1 1 2 2 2 1 1 2
 14 VIE AQUATIQUE	
 15 VIE TERRESTRE	1 5 5 5 1 3
 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	7 3 3 3 7 10 7 9
 17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS	14 14 2 2 2 16 16
 18 CULTURE	1 1 1 3 4 1 b 2 4 7

2.4 Analyse du budget (2019-2023)

Moyens financiers dédiés

La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg disposent depuis 2019 d'une cartographie budgétaire ODD préparée lors de l'élaboration du budget prévisionnel.

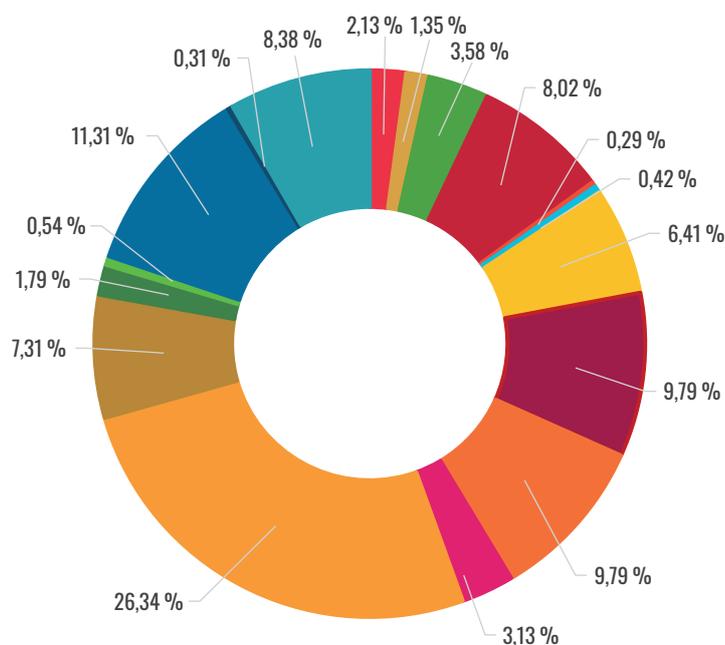
La matrice de ciblage et d'affectation des différents programmes a été utilisée également au moment de l'approbation du Compte administratif pour établir la réalité de l'utilisation des moyens financiers, en investissement et en fonctionnement.

Il convient de préciser que cette cartographie ne comprend pas :

- Les moyens de ressources humaines des effectifs d'agents de l'Eurométropole
- Les budgets annexes, eau et assainissement, les compétences déléguées, notamment pour les transports qui représentent une grande partie de la charge d'investissement sur le territoire

En 2023, les budgets cumulés de la Ville et de l'Eurométropole, investissement et fonctionnement, tels qu'établis lors du compte administratif en juin 2024, sont affectés aux 18 ODD de la manière suivante :

Répartition des budgets 2023 (comptes administratifs)



	1 - Pauvreté	2,13 %
	2 - Faim	1,35 %
	3 - Santé	3,58 %
	4 - Éducation	8,02 %
	5 - Égalité	0,29 %
	6 - Eau	0,42 %
	7 - Énergie	6,41 %
	8 - Économie	9,79 %
	9 - Infrastructures	9,79 %

	10 - Inégalités	3,13 %
	11 - Villes et communautés	26,34 %
	12 - Production et consommation	7,31 %
	13 - Climat	1,79 %
	15 - Vie terrestre	0,54 %
	16 - Paix et justice	11,31 %
	17 - Partenariats	0,31 %
	18 - Culture	8,38 %

L'ODD 11, Villes et communautés résilientes, est le premier destinataire des moyens financiers du fait de son caractère transversal et territorial. Il comprend plusieurs thématiques porteuses d'investissements importants: le logement, les transports et mobilités actives, l'urbanisme, les espaces publics. Les investissements dans les transports font

l'objet d'un budget à hauteur de 500 M€ sur la durée du mandat, soit 2020 à 2026. L'essentiel de cet effort est affecté au délégataire des transports publics, la Compagnie des Transports Strasbourgeois (CTS) et n'apparaît pas dans cette évaluation, à l'exception des coûts d'accompagnement des projets de Tram qui y sont inclus.

Budget Ville et EMS (€)

Sur la période 2019 à 2023, les budgets cumulés de deux collectivités se situent en croissance forte, tant en investissement qu'en fonctionnement.

	2019	2020	2021	2022	2023
Fonctionnement	321 472 086	324 920 480	342 022 961	375 893 219	419 965 963
Investissement	276 948 382	219 715 144	284 700 840	285 871 612	354 562 358
Total	598 422 488	544 637 644	626 725 822	661 766 853	774 530 344

Le tassement des moyens qui apparaît en 2020 correspond tant à l'impact du COVID qu'à la période d'élections municipales en France. Les budgets tendent à repartir rapidement à la hausse pour donner à voir une croissance de 22,74% sur la période 2019 à 2023. Cette augmentation provient d'une part de l'inflation que l'on a constaté à partir de l'exercice 2021 et d'autre part de la volonté politique.

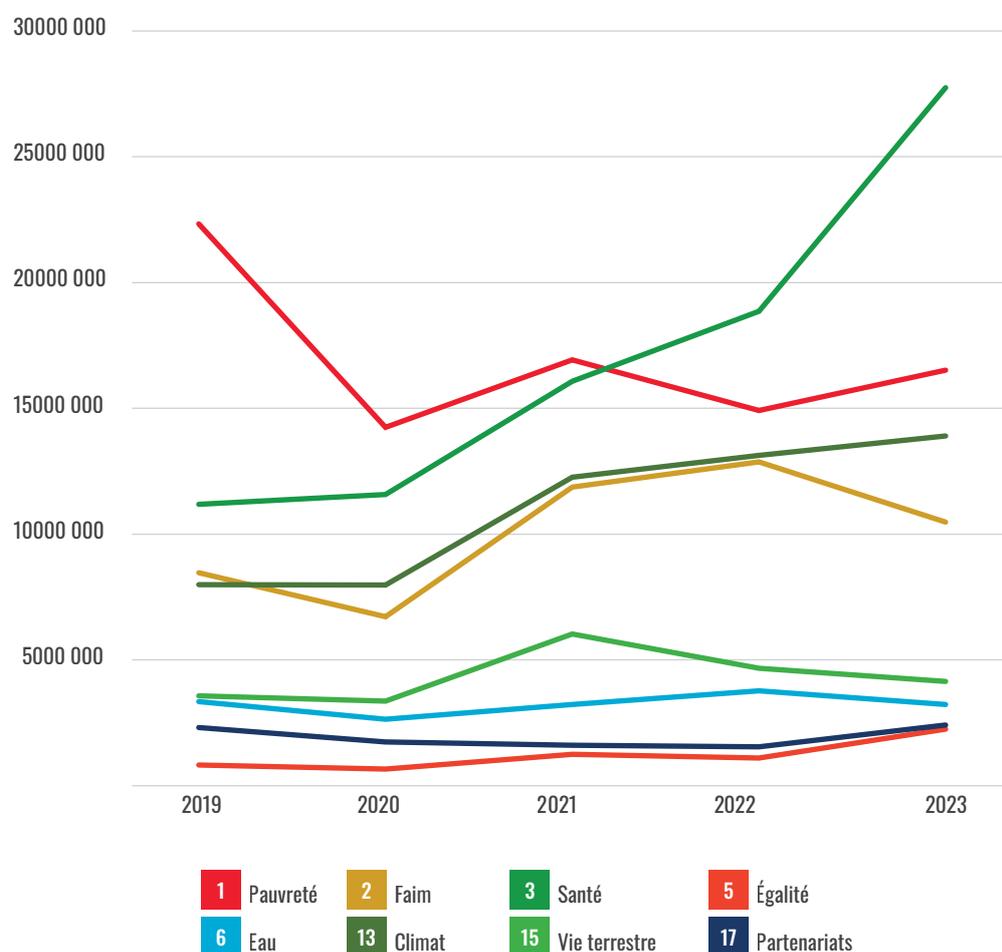
Il s'est agi d'une part de développer les services publics sur le secteur de l'éducation, de maintenir les efforts vers la culture et le sport et de concentrer de nouveaux efforts pour les solidarités compte tenu de la pauvreté sur le territoire (près de 20% de la population de l'Eurométropole). Les mobilités, à travers les efforts de financement de la compagnie des transports, bénéficie aussi d'une augmentation importante.

Il s'est agi d'autre part de répondre à la volonté politique de mettre en œuvre la transition écologique du territoire (végétalisation des cours d'école, plantations d'arbres, acquisitions de véhicules électriques, extension de transports en commun, augmentation du nombre de pistes cyclables, rénovation thermique des bâtiments, aides à l'acquisition des véhicules propres aux particuliers dans le cadre de la ZFE), mais aussi continuer les rénovations courantes d'écoles et de bâtiments publics en général. La nouvelle construction du parc des expositions et la rénovation du stade de la Meinau participent à cette évolution, s'agissant de l'attractivité du territoire. La priorisation de ces investissements a permis d'augmenter en 3 ans la part des investissements favorables au climat par 2 voire 3.



Évolution du budget Ville par ODD de 2019 à 2023

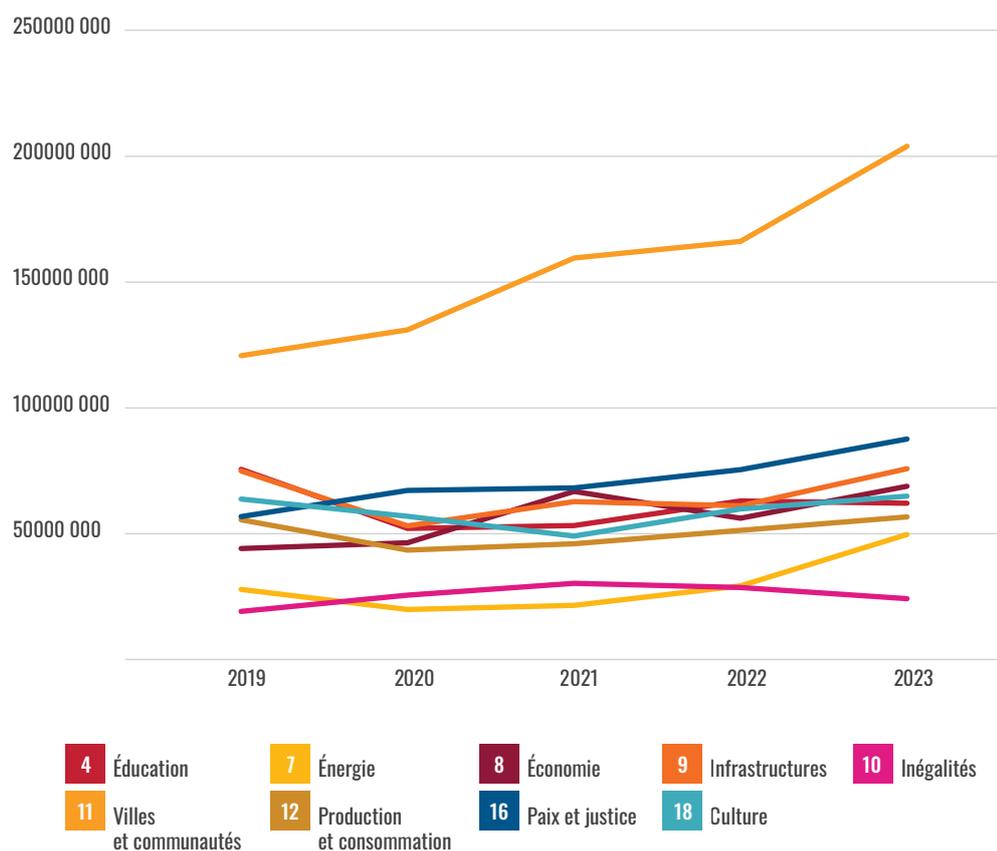
ODD < 20 M€



	2019	2020	2021	2022	2023
 1 - Pauvreté	22 338 547	14 250 046	16 929 091	14 919 583	16 513 497
 2 - Faim	8 458 281	6 714 181	11 876 978	12 877 264	10 478 820
 3 - Santé	11 188 789	11 568 074	16 076 787	18 855 09	27 752 019
 5 - Égalité	818 514	663 892	1 254 304	1 107 439	2 242 883
 6 - Eau	3 343 848	2 636 509	3 227 259	3 766 082	3 231 916
 13 - Climat	7 995 846	7 978 587	12 258 262	13 122 417	13 898 577
 15 - Vie terrestre	3 568 024	3 367 838	6 028 380	4 666 036	4 149 418
 17 - Partenariats	2 308 597	1 742 084	1 610 702	1 543 568	2 407 382

Évolution du budget EMS par ODD de 2019 à 2023

ODD > 20 M€



	2019	2020	2021	2022	2023
 4 - Éducation	75 564 012	52 093 740	53 191 091	62 948 469	62 154 364
 7 - Énergie	27 829 384	19 900 982	21 589 388	29 328 360	49 671 073
 8 - Économie	44 066 416	46 421 723	66 866 648	56 193 076	68 886 581
 9 - Infrastructures	74 915 593	53 078 443	62 784 659	61 114 916	75 801 546
 10 - Inégalités	19 186 695	25 575 501	30 233 375	28 640 694	24 229 646
 11 - Villes et communautés	120 726 223	130 996 836	159 489 349	166 146 993	203 974 184
 12 - Production et consommation	55 516 219	43 549 228	46 027 520	51 294 320	56 653 297
 16 - Paix et justice	56 775 431	67 153 765	68 195 321	75 416 076	87 612 898
 18 - Culture	63 822 070	56 946 216	49 086 708	59 826 462	64 872 243

3. Droits universels : ne laisser personne ni aucun territoire de côté



Strasbourg et son territoire sont le symbole à la fois des droits humains et de la démocratie. De son héritage de ville libre, elle conserve une tradition de ville hospitalière pour les migrants et les réfugiés.

Sa fertilité économique lui a permis d'attirer les travailleurs immigrés de toute l'Europe et d'ailleurs. Son université se distingue avec 14,4% d'étudiants accueillis dans ses cinq établissements universitaires qui sont étrangers. Actuellement 116 nationalités sont présentes à Strasbourg.

Au centre des conflits de l'histoire européenne, Strasbourg a été exposée de manière frontale aux conséquences humaines et matérielles très importantes des guerres contemporaines et aux blessures longues à cicatrifier. C'est pourquoi elle est aujourd'hui le symbole de la réconciliation franco-allemande et de la construction européenne,

comme garante de la paix sur le continent. Ainsi, est-elle depuis 1949 ville hôte du Conseil de l'Europe, organisation reconnue en matière de démocratie et de droits humains, et du Parlement européen depuis 1958 qui co-décide avec le Conseil européen l'essentiel des politiques européennes.

Des valeurs de la République aux idéaux des droits humains, Strasbourg revendique comme sienne l'exigence de ne laisser personne ni aucun territoire de côté.

1 PAS DE PAUVRETÉ



ÉLIMINER LA PAUVRETÉ SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE

Cadre de gouvernance : Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté

Direction référente	Multi-niveaux		Multi-acteurs	
Direction Solidarité Santé Jeunesse (DSSJ)	Ville de Strasbourg	Oui	Organismes consulaires	Oui
	Eurométropole de Strasbourg	Oui	Associations	Oui
	Collectivité européenne d'Alsace	Oui	Universités	Oui
	Région Grand Est	Oui	Entreprises	Oui
	État	Oui	Citoyens	Oui
	Transfrontalier	Non	Autres	Non

L'État déploie depuis plusieurs années une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, déclinée à l'échelle locale sous forme de contrats locaux avec les Départements et les métropoles. C'est ainsi qu'une convention territoriale a été signée par l'Eurométropole avec l'État pour la période 2020 - 2022. À cette stratégie succède le Pacte des Solidarités 2024 - 2027, qui se traduit par

une contractualisation avec l'État, sous le pilotage de la Préfète déléguée à l'égalité des chances, le « contrat local des solidarités », afin de mener des actions de prévention de la pauvreté et de lutte contre les inégalités, d'amplifier la politique d'accès à l'emploi et la lutte contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits.

TERRITOIRE

Cible : **Pauvreté**

Indicateur : **Taux de pauvreté**

1.2 ●

	Strasbourg	Metz	Bordeaux	Grenoble	France
Ville	26 %	24 %	17 %	21 %	14,90 %
Métropole	20,7 %	18,6 %	14,4 %	15 %	

Indicateur : **Part des ménages fiscaux non imposables**

1.2 ●

	Strasbourg	Metz	Bordeaux	Grenoble	France
Ville	46,9 %	53 %	43 %	46 %	46,6 %
Métropole	46,9 %	48,6 %	42,2 %	42,6 %	

Cible : **Protection sociale**

Indicateur : **Part d'allocataires du RSA (pour 1 000 hab, 15-64 ans)**

1.3 ●

	Strasbourg	Metz	Bordeaux	Grenoble	France
Ville	71,1 %	63,8 %	50,3 %	49,1 %	45,6 %
Métropole	58 %	51,6 %	43,8 %	38 %	

Cible : **Accès aux ressources**

Indicateur : **Part de la population dans le parc locatif social (2020)**

1.4 ●

	Strasbourg	Metz	Bordeaux	Grenoble	France
Ville	28,36 %	27,66 %	16,64 %	21,2 %	15,53 %
Métropole	23,74 %	23,58 %	19,84 %	19,09 %	

Les métropoles sont concernées par un phénomène de concentration de la pauvreté: Strasbourg s'inscrit dans cette tendance forte, et sensiblement plus marquée sur son territoire avec un taux de pauvreté (26% en 2021) supérieur de 4 points à celui de la moyenne des grandes villes. Ce sont près de 35 000 ménages strasbourgeois qui sont concernés: pour une personne seule, cela signifie vivre avec moins de 1063€ par mois. En 2019, 15 786 ménages strasbourgeois (12%) sont totalement dépendants des prestations sociales, en hausse de 27% par rapport à 2013: dans les quartiers populaires, 3 900 ménages (soit 22%) sont dans cette situation, en hausse de 13%, alors que dans les quartiers aisés, seuls 2 088 ménages (6,7%) sont concernés, en hausse de 33,2%. Dans les quartiers intermédiaires, plus de 9 500 ménages totalement dépendants des prestations sociales représentent 10% à 12% des ménages de ces quartiers. Leur nombre a augmenté de 30% depuis 2013.

Ces tendances se reflètent également au niveau métropolitain. Dans un contexte économique dégradé, la pauvreté revêt des nouvelles formes: augmentation du nombre de travailleurs pauvres, augmentation du nombre de personnes dépendant uniquement des prestations sociales et précarisation des ménages les plus pauvres.

À Strasbourg, on constate la diffusion des situations de difficultés sociales dans tous les quartiers, même ceux qui étaient auparavant aisés. Le taux de pauvreté s'est accru dans une majorité de quartiers entre 2013 et 2019, notamment dans les quartiers Ampère (+14 points), Hohberg et Marais (+10 points).

Sur le territoire de l'Eurométropole, ce sont 9,5% des ménages qui sont allocataires du RSA socle. Ce sont 53% des bénéficiaires du RSA socle non majoré habitant le Bas-Rhin qui vivent à Strasbourg alors que la Ville ne représente qu'un quart de la population du département. On constate également que près des 2/3 des personnes sous le seuil de pauvreté vivent hors QPV et le nombre d'allocataires du RSA de ces quartiers a augmenté de 30% en 5 ans. Source d'exclusion supplémentaire, l'accès aux droits s'est complexifié par le développement de l'outil numérique, parfois peu accessible pour une partie de la population.

L'isolement progresse: entre 2007 et 2017, les personnes seules ont vu leur nombre augmenter de 8% et les foyers monoparentaux de 10%, soit 5 800 ménages supplémentaires qui connaissent, de fait, un risque accru de fragilisation monétaire et sociale.

L'État est le chef de file sur la pauvreté dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Une convention territoriale a été signée pour la période 2020 – 2022 et en cours de refondation pour la période 2023 à 2027. Les actions mises en œuvre relèvent de trois axes prioritaires identifiés dans la convention d'appui à la stratégie pauvreté:

- Le parcours personnalisé des personnes sans-abri par un accompagnement social adapté, y compris sur l'espace public, et le développement de lieux d'hébergement adaptés

- Le soutien aux jeunes en situation de vulnérabilité, en particulier leur accès au logement autonome dans le cadre d'une dynamique «Logement d'abord» (Cf ODD 10)
- Le développement de la coordination de l'aide alimentaire entre les acteurs engagés sur le territoire de l'EMS: en appréhendant l'aide alimentaire dans un esprit d'innovation afin de répondre aux besoins des personnes, faciliter les distributions, les approvisionnements et la transformation des produits

1.3 Assurer l'accès au revenu socle

ACTION : VILLE

Indicateur		Nombre de ménages rencontrés en CMS ou à domicile								Nb
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
-	20488	21160	18699	13957	11973	13376	12495		↘	

Les modalités d'accueil des publics ont évolué depuis 2019: les personnes reçues dans les CMS le sont uniquement pour l'établissement d'un quotient familial afin de bénéficier de la tarification solidaire. La crise COVID en 2020 a également modifié les pratiques de l'«aller vers»: d'autres interventions sociales et médico-sociales ont lieu sur l'espace public, et les moyens d'entretiens en distanciel (par téléphone, par réseau social, par mail) se sont développés. Ces entretiens, estimés à 10 000 en 2023, s'ajoutent aux contacts décomptés dans le logiciel de suivi social.

1.5 Mettre à l'abri les personnes en situation de précarité

ACTION : EMS

L'Eurométropole est dotée de compétences en hébergement d'urgence intégrées dans sa compétence logement qui se traduit dans le Plan Local de l'Habitat de la collectivité par le financement de la construction de structures d'hébergement et de logements adaptés. Les actions menées directement auprès des personnes précaires ont été déléguées au CCAS qui gère deux hébergements d'urgence de nuit pour hommes majeurs, un dispositif d'accueil et d'insertion par le logement pour les familles, composé de 31 unités de vie. Le CCAS s'appuie aussi sur une équipe médico-sociale de rue, qui va à la rencontre des personnes à la rue en journée comme en soirée avec les autres partenaires associatifs. L'Eurométropole apporte par ailleurs son soutien à plusieurs associations œuvrant dans le champ de l'hébergement, pour le cofinancement de places d'hébergement d'urgence ou de dispositifs ciblés d'hébergement et d'accompagnement de publics ciblés (personnes vieillissantes à la rue ou des familles aux droits incomplets).

La Ville a également décidé la création de 500 places d'hébergement d'urgence. Par ailleurs, au titre de sa compétence hébergement-loge-

ment et pour faire face aux enjeux du sans-abrisme, l'EMS a créé, entre 2020 et 2022, 296 places d'hébergement, en logement diffus. Ces places sont gérées par quatre opérateurs, en lien avec le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) qui assure la coordination de l'opération. Les associations accompagnent les ménages dans leur parcours vers un logement autonome et pérenne.

Dans le cadre du plan de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord, le territoire de l'EMS, lauréat de l'AMI État «territoire de mise en accélérée du LDA», a déployé un ensemble d'actions visant à prendre en charge et prévenir le sans-abrisme. Une plateforme de captation de Logement FAC'il et 105 biens ont été captés depuis 2020. Les équipes ont accompagné 59 personnes en 2023. 35 personnes bénéficient actuellement de ces logements. Un observatoire du sans-abrisme a été développé et l'expérimentation d'un fond de prise en charge des impayés locatifs a été initié. Un comptage des personnes sans abri a été effectué en 2020 avec un dénombrement d'environ 300 personnes dans la ville.



Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

État des lieux		Territoire	Actions	Évaluation	RVN France 2023
1.2	Taux de pauvreté	●		Comparaison	●
1.2	Part des ménages fiscaux non imposable	●		Comparaison	
1.3	Part d'allocataires RSA (pour 1000 hab, 15-64 ans)	●		Comparaison	
1.3	Assurer l'accès au revenu socle		●	Indicateur	
1.4	Part de la population dans le parc locatif social (2020)	●		Comparaison	
1.5	Mettre à l'abri les personnes en situation de précarité		●	Indicateur	

Budgets		2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	Part / Budget 2023
VILLE	Invest.	930 211	1 429 079	1 808 339	1 341 349	865 052	↘	0,68 %
	Fonct.	8 769 975	8 037 773	9 091 885	8 409 943	11 494 583	↗	6,47 %
EMS	Invest.	4 004 072	2 966 718	3 487 624	3 125 120	2 088 995	↘	0,92 %
	Fonct.	8 632 270	1 814 456	2 539 221	2 041 150	2 062 845	↘	0,85 %
Cibles	Ville	1.2	1.3	1.4	1.5			
	EMS	1.2	1.3	1.5				



PARVENIR À L'ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES

Cadre de gouvernance : Plan d'action pour les droits des femmes et l'égalité de genre

Direction pilote	Multi-niveaux		Multi-acteurs	
Direction Solidarité Santé Jeunesse (DSSJ)	Ville de Strasbourg	Oui	Organismes consulaires	Non
	Eurométropole de Strasbourg	Oui	Associations	Oui
	Collectivité européenne d'Alsace	Non	Universités	Oui
	Région Grand Est	Non	Entreprises	Non
	État	Non	Citoyens	Oui
	Transfrontalier	Non	Autres	

TERRITOIRE

Cible : **Politiques d'égalités**

Indicateur : **Écart de salaires net horaire moyen entre les hommes et les femmes (2021)**

5.1

2021	Strasbourg	Metz	Bordeaux	Grenoble	France
Métropole	12,3 %	16,3 %	16,6 %	14,9 %	14,1 %

Les études sur la place des femmes font apparaître la persistance des inégalités de genre. Les femmes appartiennent moins souvent à la catégorie « Cadres et professions intellectuelles supérieures », à un niveau jusqu'à près de 10 points de moins pour le niveau Master, et sont surreprésentées pour les professions intermédiaires, à hauteur de 18,8 points de plus pour le baccalauréat général ou technologique.

La situation comparative avec les autres agglomérations françaises place le territoire de l'Eurométropole en meilleure position et en progression avec un écart de salaire qui se réduit encore en 2021 à 12,3% (salaire net moyen) sur le territoire de l'Eurométropole. Il est à 16,5% au niveau national (en pourcentage du salaire horaire brut moyen des hommes salariés).

La Ville de Strasbourg s'est engagée au service de l'égalité femmes-hommes dès 2010 avec la signature de la charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale. L'intégration de l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques a donné lieu à l'adoption d'un premier plan d'actions pour les droits

des femmes et pour l'égalité de genre pour la période 2012-2016 puis d'un second pour la période 2017-2020. Celui-ci distinguait trois objectifs :

- Favoriser une politique volontariste au sein de l'administration
- Imprégner la ville d'une culture de l'égalité
- Soutenir, encourager et favoriser les initiatives associatives et les politiques publiques en faveur des droits des femmes et pour l'égalité

La cause de la parité dans l'emploi avance également dans les faits : l'Orchestre philharmonique de Strasbourg (OPS) est composé de musiciennes et de musiciens de manière totalement paritaire.

5.1 ● Dénomination des noms de rue

ACTION : VILLE

À Strasbourg le nombre de noms de rues de femmes et de féministes connaît une augmentation forte: ce sont désormais 23% des rues qui font référence à des femmes. Même si insuffisante dans l'absolu, cette progression encourageante est le fruit du travail mené par la commission de dénomination

du nom des rues, composée d'élus, d'historiens, de membres de la mission «Droits des femmes et égalité de genre» et des services de la Ville. Ce sont quatre quartiers en projet Citadelle, Starlette, Coop et Rives & Port du Rhin aborderont les noms de personnalités féminines. Les premiers espaces au sein des quartiers Citadelle, Starlette et Coop ont été nommés par cette commission (délibération au conseil municipal du 10 février 2020).

5.5 ● Participation et accès aux postes de direction au sein de l'EMS

ACTION : EMS

Indicateur		Part des femmes dans l'encadrement supérieur et les postes de direction au sein de l'EMS								%	
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030	
40,5	42,61	44,64	42,11	41,96	46,09	48,11	46,15	40,68	↗		



5.c ●

Budget sensible au genre

ACTION : VILLE

Pour le budget primitif 2022, la Ville a expérimenté la Budgétisation sensible au genre (BSG) au sein de la direction des sports. Les dépenses sont classées en fonction de leur potentiel d'impact sur les égalités de genre: 0 - non sensible au genre; 1 - susceptible d'être sensible au genre; 2 - politique favorisant l'égalité de genre. Pour le budget primitif 2023, la BSG a été élargie à l'ensemble de la collectivité. Cette cartographie constitue une première étape permettant d'identifier les inégalités de genre et d'être le vecteur d'évolution des politiques publiques. La ville peut ainsi proposer aux habitants un meilleur partage de l'espace public.

Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



3. Droits universels : ne laisser personne ni aucun territoire de côté | REVUE VOLONTAIRE LOCALE

État des lieux		Territoire	Actions	Évaluation	RVN France 2023
5.1	Écart de salaires net horaire moyen hommes / femmes	●		Comparaison	●
5.1	Dénomination des noms de rue		●	Expertise	
5.5	Participation et accès aux postes de direction à l'EMS		●	Indicateur	●
5.c	Budget sensible au genre		●	Expertise	

Budgets		2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	Part / Budget 2023
VILLE	Invest.	-	89109	389741	257306	1287047	↗	1,01 %
	Fonct.	622624	409004	645010	652303	773682	↗	0,44 %
EMS	Invest.	-	-	-	-	-		
	Fonct.	195889	165779	219553	197830	182154	↘	0,08 %
Cibles	Ville	5.1	5.2	5.3	5.6			
	EMS	5.1						



RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DANS LES PAYS ET D'UN PAYS À L'AUTRE

Cadre de gouvernance : Politique de la Ville

Direction pilote	Multi-niveaux		Multi-acteurs	
DUT - DT	Ville de Strasbourg	Oui	Organismes consulaires	Non
	Eurométropole de Strasbourg	Oui	Associations	Non
	Collectivité européenne d'Alsace	Oui	Universités	Non
	Région Grand Est	Oui	Entreprises	Non
	État	Oui	Citoyens	Non
	Transfrontalier	Non	Autres	

TERRITOIRE

Cible : **Évolution des revenus des plus pauvres**
Indicateur : **Médiane du niveau de vie (2021)**

10.1 ●

2021	Strasbourg	Metz	Bordeaux	Grenoble	France
Ville	20260 €	20940 €	24870 €	22140 €	23080 €
Métropole	22200 €	22990 €	24360 €	23940 €	

Cible : **Autonomisation et intégration**
Indicateur : **Taux de pauvreté « moins de 30 ans » (2021)**

10.2 ●

2021	Strasbourg	Metz	Bordeaux	Grenoble	France
Ville	33 %	30 %	29 %	29 %	22,70 %
Métropole	28,5 %	27,8 %	24,8 %	25,6 %	

Indicateur : **Taux de pauvreté « plus de 75 ans » (2021)**

10.2 ●

2021	Strasbourg	Metz	Bordeaux	Grenoble	France
Ville	14 %	14 %	11 %	14 %	11 %
Métropole	10,2 %	10,4 %	8,9 %	9,4 %	

Cible : **Migrations**
Indicateur : **Part des étrangers dans la population (2020)**

10.7 ●

2021	Strasbourg	Metz	Bordeaux	Grenoble	France
Ville	16,52 %	12,98 %	9,81 %	13,78 %	7,27 %
Métropole	13,04 %	9,42 %	8,43 %	10,67 %	

L'EMS est caractérisée par de très fortes inégalités socio-spatiales. Parmi les 22 métropoles françaises, l'EMS est positionnée comme la collectivité ayant la 3^e plus forte inégalité de revenu (rapport 9^e décile/1^{er} décile) entre les populations les plus riches et les populations les plus pauvres (derrière les métropoles du Grand Paris et de Metz).

Les importantes inégalités de revenu constatées au sein de la population de l'EMS s'inscrivent fortement dans l'espace: les écarts de revenu entre les communes de l'EPCI sont très importants et sont encore plus marqués à l'échelle infra-communale à Strasbourg. Il s'agit principalement des territoires de grands ensembles construits en rupture de l'urbanisme préexistant, conçu autour du

«tout voiture», et dont le patrimoine de logements s'est globalement dégradé. Leur isolement et celui de leurs habitants sont renforcés par une image et une perception négatives.

Elle compte globalement 24,5% de logements sociaux, mais ces logements se concentrent principalement dans cinq communes (dont 67,5% à Strasbourg) et 48,5% d'entre eux sont situés dans les 18 QPV de l'agglomération. Par ailleurs le territoire connaît une très forte pression sur le logement social qui s'illustre en 2020 par un rapport de 1 à 5 entre les attributions effectives de logements sociaux et les 24 000 demandes actives de logements social.

10.2

Accompagner les personnes âgées

ACTION : VILLE

Comme partout ailleurs en France, la population vieillit. La part des Strasbourgeois de moins de 20 ans diminue par rapport à celle des plus de 60 ans. Le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus représente près de 19% des Strasbourgeois, et 7% après 75 ans. Le vieillissement de la population strasbourgeoise se poursuit à un rythme inférieur à celui des autres échelles de collectivités alsaciennes (+7,5% à Strasbourg versus +13,6% pour le Bas-Rhin pour les plus de 60 ans).

Ce vieillissement est plus significatif dans les quartiers populaires de Strasbourg avec une hausse de plus de 16% entre 2012 et 2017, contre 7,5% à l'échelle de la Ville. Le nombre de bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) augmente plus fortement à Strasbourg que dans le reste du Bas-Rhin.

10.2

Soutenir les personnes en situation de handicap

ACTION : VILLE

Indicateur		Aides au handicap et perte d'autonomie : nombre de logements aidés								%
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
28	45	34	37	75	79	76	88	77	↗	

La démographie du handicap peut être appréhendée principalement par la statistique des demandes de droits auprès des maisons départementales des personnes handicapées. On constate une hausse du nombre de bénéficiaires de l'Allocation adulte handicapé (AAH) de plus de 25% entre 2012 et 2017. En 2017, vivent à Strasbourg 5 592 allocataires de l'AAH, âgés de 20 à 59 ans, soit 35,5% des 15 713 allocataires bas-rhinois en 2019.

Sur la question du handicap, la collectivité se veut exemplaire; elle accorde une attention particulière à l'embauche d'apprentis en situation de handicap et atteint un taux de 7,78% d'emploi des personnes handicapées dans les effectifs de la collectivité. Celui-ci est en progression constante.

Soutenir les jeunes et les étudiants

ACTION : EMS

Indicateur		Fond d'aide aux jeunes								%
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
		557	596	607	897	1169	687	690	↗	

L'EMS porte la compétence «Jeunesse» depuis 2017 et agit dans le cadre du contrat de ville, avec l'État. La jeunesse a fait l'objet en 2022 d'un travail d'évaluation spécifique, dans le cadre du volet de réduction des inégalités.

Les revenus des 15 - 30 ans sont parmi les plus faibles avec un taux de pauvreté qui atteint 32 % chez les jeunes de moins de 30 ans réalisant leur propre déclaration fiscale. Cette catégorie donne le plus fort apport de population à Strasbourg, venus étudier ou trouver du travail.

Deux dispositifs de prévention et d'insertion auprès des jeunes ont été mis en place. Le dispositif de prévention spécialisée s'adresse aux jeunes de 10 à 25 ans, en rupture de parcours scolaire et en voie de marginalisation. La mise en œuvre de ces missions éducatives sur le territoire de l'EMS, et notamment les territoires de la politique de la ville, a été confiée à cinq associations habilitées et conventionnées. Le déploiement des équipes portées par les associations permet à ce jour une intervention sur trois communes, Strasbourg, Bischheim et Schiltigheim sur 18 secteurs: deux équipes au centre-ville de Strasbourg et 10 équipes dans 16 quartiers inscrits en politique de la ville (quartier prioritaire ou quartier de veille).

Le pilotage du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) est mobilisé au bénéfice des projets d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans via la Mission locale pour l'emploi (MLPE) de Strasbourg qui assure la gestion du fonds par convention avec l'EMS. Il octroie des aides financières à plusieurs centaines de jeunes confrontés à une situation de précarité dans le territoire eurométropolitain. Depuis 2020, le fond a été rendu accessible aux étudiants et aux jeunes en situation d'alternance, pour les soutenir sous forme d'aide de subsistance, d'aide financière dans l'attente de versement de droits, de maintien au logement. Il permet également un coup de pouce au projet d'insertion sociale et professionnelle via le FAJ «Alternance» pour une aide au démarrage des parcours en apprentissage.

À partir de septembre 2020, l'Eurométropole de Strasbourg et le Crous ont mis en place un plan de lutte contre la précarité étudiante avec de nouvelles mesures de soutien, notamment pour les étudiants boursiers (près de 22000 pour l'académie de Strasbourg): aide à la mobilité, santé, alimentation, offre spéciale sur les Vélhop, kits menstruels, masques, repas à 1 euro dans les restaurants universitaires.

Observer la liberté de cultes

ACTION : VILLE

L'Alsace et Strasbourg se distinguent, depuis la signature du Concordat en 1919, par une situation spécifique en France concernant les cultes. Cette particularité l'a amené à reconnaître sur son territoire l'ensemble des cultes constitués pour lesquels elle reconnaît les mêmes droits et devoirs. Ainsi, un soutien financier identique à celui réservé aux autres cultes a été institué en 2008 pour permettre au culte musulman de se doter de lieux de prière dignes, et ainsi de quitter la rue, les caves ou autres lieux insalubres. Depuis, plusieurs lieux de culte ont été construits de manière équilibrée dans l'agglomération. Le dialogue interreligieux institué a assuré une reconnaissance équivalente des différents courants religieux. De plus, Strasbourg est la seule métropole française à avoir créé un cimetière public musulman. Dans le domaine funéraire, elle réfléchit également à installer une première forêt funéraire.

10.3 ●

Accueillir et former au service de l'égalité

ACTION : VILLE

La Ville mène une politique volontariste en matière de promotion de l'égalité et de lutte contre les discriminations. L'«Espace égalité», piloté par la Ville en lien avec les associations d'éducation populaire, a été inauguré en septembre 2019. Depuis son ouverture, ce lieu a accueilli plus de 16000 personnes dont 85% d'enfants et jeunes pour leur permettre de connaître le droit, de débattre et de déconstruire représentations et stéréotypes. Par ailleurs, chaque année, une centaine d'agents sont formés sur les enjeux de lutte contre les discriminations afin d'intégrer cette réflexion au sein de toutes les politiques publiques.

10.2 ●

Lutter contre les inégalités (Contrat de ville)

ACTION : VILLE/EMS

	Indicateur		Volume financier des soutiens dans le cadre de l'appel à projets annuel du Contrat de ville (2015-2023)							M€
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Tdce	
VILLE	-	1,8	1,2	0,94	1,08	1,324	1,318	1,282	↘	
EMS	-	0,9	0,55	0,32	0,6	0,56	0,69	0,62	↘	

Le Contrat de ville de l'EMS, signé initialement pour une durée de 5 ans en 2015 et successivement prorogé jusqu'à fin 2023 par l'État, engage 43 partenaires. Le protocole d'engagements renforcés et réciproques a réaffirmé les engagements des partenaires et développé de nouveaux objectifs (développement durable, inclusion numérique, etc.). Il vise à lutter contre les inégalités socio-spatiales à l'échelle de l'agglomération en intervenant sur les quartiers les plus fragiles à l'appui des principes de territorialisation de l'action publique (mobilisation du droit commun) et d'équité territoriale (mobilisation de moyens spécifiques), sur le temps long avec le renouvellement urbain, et au quotidien avec le volet cohésion sociale, emploi et gestion urbaine de proximité.

L'appel à projets annuel est un des outils du Contrat de ville. Il vise à soutenir les projets associatifs en mobilisant les soutiens financiers de l'État, de l'EMS, des communes et de la Collectivité européenne d'Alsace principalement.

© Philippe Stirnweiss



10.4 ●

Appliquer une tarification solidaire

ACTION : VILLE/EMS

La Ville et l'EMS ont instauré depuis le 1^{er} juillet 2010 une politique tarifaire de leurs services publics pour plus d'équité et de solidarité entre les usagers. Cette mesure a permis l'accès de plus de personnes aux transports en commun et à davantage d'enfants dans les restaurants scolaires. Elle est fondée sur le quotient familial déterminé par le régime de sécurité sociale et offre des tarifs très attractifs. Elle a permis une gratuité d'accès à la restauration scolaire à 753 familles.

Renouveler le bâti urbain (NPNRU)

ACTION : EMS

Ce programme est un levier central de la politique climatique de la collectivité. Il est entré en phase opérationnelle avec une convention signée en mars 2020 pour 1,03 milliard d'euros d'investissements publics sur 7 Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), programmés jusqu'à 2030.

À l'échelle de chaque quartier, le programme est décliné par un projet de renouvellement urbain (PRU) autour de 4 objectifs opérationnels :

- rénover et diversifier l'habitat: de nombreux logements seront réhabilités et construits pour améliorer le confort et la qualité de vie des locataires et développer une offre abordable de logements privés (3600 logements sociaux réhabilités; env. 2400 logements neufs construits, dont 2100 logements privés; 2350 logements sociaux déconstruits)
- développer l'attractivité des équipements scolaires: une intervention structurante sera menée sur de nombreux groupes scolaires, avec notamment une meilleure isolation thermique ou la création de restaurations scolaires et la végétalisation des cours d'école (7 groupes scolaires restructurés et 1 collège relocalisé)
- structurer des polarités de commerces et de services: l'installation ou la stabilisation d'acteurs économiques ou associatifs sera accompagnée pour développer l'offre de services de proximité
- mettre en œuvre la transition écologique: la mobilité à travers les quartiers sera améliorée notamment pour faciliter et sécuriser les déplacements des piétons et des cyclistes, la sobriété énergétique sera renforcée pour les logements et les équipements publics pour maîtriser les charges, des espaces verts et des îlots de fraîcheurs seront créés pour améliorer le confort d'été et proposer de nouveaux espaces de vie et de rencontre pour tous les âges

Cet investissement va permettre de développer trois thématiques. Des démarches spécifiques sont engagées dans le cadre de ce programme de travaux pour améliorer la résilience des PRU et des territoires, notamment :

- la conduite des études ou évaluations environnementales réglementaires, l'accompagnement de l'ensemble des maîtrises d'ouvrage dans la prise en compte de l'arbre
- une démarche relative à l'économie circulaire, développée autour d'un pré-diagnostic des ressources à l'échelle du programme de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) pour évaluer les gisements potentiels et l'accompagnement de 5 expérimentations
- l'évaluation environnementale grâce à la réalisation d'études d'impacts sur trois Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et deux dossiers expérimentaux issus de la « Loi sur l'eau » prenant en compte la totalité du périmètre de projet
- une démarche autour de l'eau et de l'adaptation climatique, avec le recrutement d'une Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), et la réalisation d'états des lieux écologiques sur six QPV et l'accompagnement d'expérimentations

Dans le cadre du NPNRU, plus de 2200 ménages doivent être relogés sur une période de 6ans, soit 350 relogements par an représentant environ 8% des attributions suivies de baux signés annuelles de l'Eurométropole.

Depuis 2019, 950 ménages (dont près de 200 en 2022) ont été relogés dont près de 55% hors QPV et 34% dans des constructions neuves ou mises en locations depuis moins de 5 ans. 6% des ménages ont été relogés dans le cadre de l'inter-bailleurs ANRU.

Accueillir les migrants

ACTION : VILLE

Le statut de capitale européenne et sa position géographique frontalière, donnent à la ville une place singulière en ce qui concerne les migrations internationales. Si Strasbourg est une terre d'accueil depuis longtemps, le territoire voit le nombre de demandeurs d'asile progresser considérablement. Elle est la ville française où la part d'immigrés est la plus élevée (21,6%) parmi les villes de plus de 200 000 habitants. Entre 2012 et 2017, la part d'immigrés a augmenté en France de 0,8 point de pourcentage et de 1,8 point à Strasbourg. Le nombre d'immigrés y a augmenté de 11,7% depuis 2012 pour atteindre 59 993 immigrés en 2017.

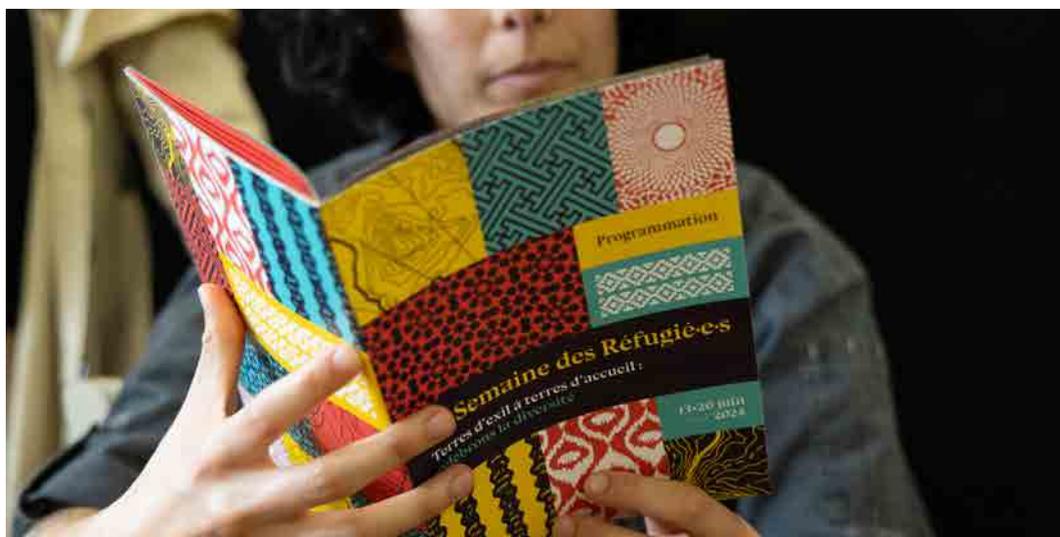
Dans un contexte d'accroissement des demandes de protection au titre de l'asile, en France et plus particulièrement dans le Bas-Rhin, la Ville de Strasbourg a souhaité s'engager en 2017 dans une démarche structurante afin d'accueillir dignement les personnes en vulnérabilité qui arrivent sur le territoire dans le cadre de parcours migratoires, en dépassant l'urgence des situations rencontrées et en proposant un cadre de travail partagé entre les acteurs du territoire. L'indignité de certaines situations et la détresse humaine de ces personnes obligent à repenser les dispositifs d'accueil en profondeur.

La collectivité fédère un réseau de partenaires afin de rapprocher les points de vue et de faire émerger des propositions concrètes pour améliorer l'accueil des nouveaux arrivants mais aussi de tout public vulnérable sur notre territoire.

Au cours de l'année 2019, plus de 8 800 personnes ont formulé au moins une demande d'hébergement individuel auprès du 115 du Bas-Rhin: 47% des demandes émanaient de familles avec enfants et 34% d'hommes seuls. 4 068 personnes distinctes ont bénéficié d'au moins une nuit de mise à l'abri, soit seulement 46% des demandeurs. Près de 300 personnes sans domicile ont été recensées lors de la Nuit de la solidarité organisée par l'association Terre solidaire.

Un contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés a été conclu entre la Ville, la préfecture du Bas-Rhin, la Délégation Interministérielle à l'Accueil et l'Intégration des Réfugiés depuis 2019. La Ville soutient également une vingtaine d'associations dans le déploiement d'ateliers sociolinguistiques pour les personnes issues de la migration souhaitant apprendre la langue française. Une équipe médico-sociale spécialisée dans l'accompagnement des familles dites aux droits incomplets, intervient auprès des ménages déboutés du droit d'asile avec enfant et sans abri.

Grâce à ce tissu associatif riche et divers, qui a été plus que jamais mobilisé tout au long de la crise sanitaire de 2020 pour répondre aux besoins de sa population, de nouvelles formes d'engagement ont vu le jour avec l'essaimage de divers collectifs citoyens dans les quartiers, destinés à venir en aide aux migrants, à la fois pour accéder au droit d'asile ou se former à la langue française.



© Jérôme Dorfel



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

État des lieux		Territoire	Actions	Évaluation	RVN France 2023
10.1	Médiane du niveau de vie	●		Comparaison	
10.2	Taux de pauvreté des moins de 30 ans	●		Comparaison	
10.2	Taux de pauvreté des plus de 75 ans	●		Comparaison	
10.7	Part des immigrés dans la population (personnes nées à l'étranger et résidant en France)	●			
10.2	Accompagner les personnes âgées		●	Indicateur	
10.2	Soutenir les personnes en situation de handicap		●	Indicateur	
10.2	Soutenir les jeunes et les étudiants		●	Indicateur	
10.2	Observer la liberté de culte		●	Expertise	
10.3	Accueillir et former au service de l'égalité		●	Expertise	
10.4	Appliquer une tarification solidaire		●	Expertise	
10.4	Lutter contre les inégalités (politique de la ville)		●	Indicateur	
10.4	Renouveler le bâti urbain		●	Expertise	
10.7	Accueillir les migrants		●	Expertise	

Budgets		2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	Part / Budget 2023
VILLE	Invest.	4 653 661	4 332 664	4 681 122	3 738 777	2 117 252	↘	1,67 %
	Fonct.	12 134 848	11 503 336	13 622 402	11 664 635	8 220 011	↘	4,63 %
EMS	Invest.	438 296	305 705	905 978	1 241 211	793 904	↗	0,35 %
	Fonct.	1 959 890	9 433 797	11 023 873	11 996 070	13 098 480	↗	5,41 %
Cibles	Ville	10.1	10.2	10.3	10.4	10.7		
	EMS	10.2	10.3	10.4	10.7			

FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS, RÉSILIENTS ET DURABLES

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



Cadre de gouvernance : Pacte de Gouvernance

Direction pilote	Multi-niveaux		Multi-acteurs	
	Interco DUT	Ville de Strasbourg	Oui	Organismes consulaires
Eurométropole de Strasbourg		Oui	Associations	Non
	Collectivité européenne d'Alsace	Non	Universités	Non
	Région Grand Est	Non	Entreprises	Non
	État	Non	Citoyens	Non
	Transfrontalier	Non	Autres : les 33 communes	

TERRITOIRE

Cible : Développement territorial

11.a



L'Eurométropole est un Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui a vocation à échanger avec chaque commune sur les enjeux d'agglomération et les politiques eurométropolitaines.

Dès l'installation de la nouvelle assemblée en 2020, il a été décidé d'établir un pacte de gouvernance avec les communes. Approuvé lors du conseil de juin 2021, ce document cadre, le fruit de réflexions menées au sein de l'Exécutif de l'Eurométropole avec les Maires des communes et des représentants-tes des groupes d'élus-es, a été concerté au sein de chaque conseil municipal. Il pose le cadre et les objectifs de ce dialogue avec les communes. Il s'inscrit dans la tradition et la continuité de la construction intercommunale pour garantir la transparence, la proximité et l'équité de l'intervention de la collectivité sur les territoires de ses communes. Tout en rappelant que seul le conseil de l'Eurométropole a le pouvoir de délibération, il précise la feuille de route en matière de coopération intercommunale, le rôle et la fréquence des conférences des Maires, des groupes de travail avec les élus des communes, des réunions des Directeurs Généraux des Services des communes et des rencontres des services municipaux.

Il instaure la possibilité, pour chaque commune, d'établir une convention avec l'Eurométropole pour préciser l'impact des politiques communautaires sur le territoire communal. L'objectif de ces conventions est de donner plus de visibilité et de transparence aux dépenses de l'Eurométropole sur chaque commune. La participation citoyenne et le débat public à l'échelle eurométropolitaine constituent également un axe fort de cette feuille de route de la gouvernance territoriale. Elle ambitionne de renforcer la citoyenneté en instituant des espaces de dialogue, de débat public et de construction partagée des politiques publiques, et en y associant le Conseil de développement, les conseils citoyens et les habitants.

Nouer des contrats de réciprocité

ACTION: EMS

Un contrat de réciprocité a été signé fin 2018 avec deux intercommunalités voisines volontaires: la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche. Il a été adossé au Pacte État-Métropole et établi en partenariat avec l'Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS). Les groupes techniques ont abouti à une feuille de route autour de quatre grandes thématiques: la vie des gens, le tourisme et les loisirs, l'agriculture de montagne et les filières industrielles. Chaque thématique est déclinée en actions concrètes.

Cette alliance des territoires a permis de maintenir une liaison de ferroviaire Strasbourg Saint-Dié-des-Vosges menacée de disparition. Après la crise sanitaire et les changements d'exécutifs dans deux des trois intercommunalités en 2020, les contacts ont été repris pour relancer ce partenariat au long du mandat 2020-2026. Une enquête mobilité sera lancée prochainement. D'autres questions émergent, telle celle de l'habitat et de la filière bois afin de fournir du bois de construction. Ces contrats marquent la volonté de travailler ensemble sur des filières de développement.

À l'instar du contrat de réciprocité avec la Vallée de la Bruche et l'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, un second contrat de réciprocité a été élaboré entre l'Eurométropole, la ville de Strasbourg et le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (syndicat mixte - 111 communes concernées - 94000 habitants). Initié en 2021, ce contrat de réciprocité a été approuvé par les conseils de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg en mars 2023 et signé officiellement par les partenaires le 19 octobre 2023, lors de l'inauguration du Château de La Petite Pierre.

Les comités de pilotage relatifs à ce contrat ont permis de déterminer trois axes prioritaires qui se déclinent en une série d'actions à court, moyen ou long terme:

- **Axe Climat et environnement:** Partenariat entre CINE (Centres d'Initiation à l'Environnement), «Adopte un arbre»
- **Axe Soutien à l'économie locale:** Innover par le design, Édition spéciale Tango & Scan, extension de l'appel à Projet SEVE, Workshop entre universitaires et écoles d'ingénieurs, valorisation des filières alimentaires locales et mutualisation de l'offre de loisirs scolaires
- **Axe Aménagement/mobilité:** Accompagnement de la mise en œuvre de la ZFE-m, observation des mobilités de loisirs, résorption de la vacance de logements

En 2023, le partenariat entre structures d'éducation à l'environnement a permis l'organisation en juillet par le CINE de la ferme Bussierre d'un séjour à la Maison de l'Eau et de la Rivière, située dans le Parc Naturel des Vosges du Nord pour un groupe d'enfants provenant du quartier Politique de la Ville du Neuhof en lien avec l'association Antenne.



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



3. Droits universels : ne laisser personne ni aucun territoire de côté | REVUE VOLONTAIRE LOCALE

État des lieux		Territoire	Actions	Évaluation	RVN France 2023
11.a	Égalité territoriale		●	Expertise	
11.a	Nouer des contrats de réciprocité		●	Expertise	

Budgets		2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	Part / Budget 2023
VILLE	Invest.	-	-	-	-	-		
	Fonct.	49 767	32 241	56 902	186 849	154 940	↗	0,09 %
EMS	Invest.	-	-	-	-	-		
	Fonct.	280 770	274 895	292 634	289 927	297 188	↗	0,08 %
Cibles	Ville	11.a						
	EMS	11.a						



PROMOUVOIR L'AVÈNEMENT DE SOCIÉTÉS PACIFIQUES ET OUVERTES À TOUS AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cadre de gouvernance : Pacte pour la démocratie (2021)

Direction pilote	Multi-niveaux		Multi-acteurs	
DPC - DPEC	Ville de Strasbourg	Oui	Organismes consulaires	Non
	Eurométropole de Strasbourg	Oui	Associations	Oui
	Collectivité européenne d'Alsace	Non	Universités	Oui
	Région Grand Est	Non	Entreprises	Oui
	État	Non	Citoyens	Oui
	Transfrontalier	Oui	Autres	

TERRITOIRE

Cible : **Prise de décisions inclusive**

Indicateur : **Participation aux élections municipales de 2020 (1^{er} tour)**

16.7 ●

	Strasbourg	Metz	Bordeaux	Grenoble	France
Ville	34,4 %	31,4 %	36,9 %	42,25 %	41,64 %
Métropole	34,6 %	33,5 %	37,3 %	42,2 %	



16.3

Favoriser l'accès aux services publics de proximité

ACTION : VILLE

Les citoyens trouvent accès aux services publics de premier niveau dans l'ensemble des 33 communes et dans de nombreux quartiers. Informés et orientés vers les services ressources, ils bénéficient d'un accès au service public permanent fondé sur la continuité du service public qui caractérise la République française, tout au long de l'année et quelles que soient les circonstances. La crise du Covid-19 a amené les services à s'adapter et à déployer des mesures spécifiques mais le service s'est poursuivi pour l'accueil des habitants tout au long de la crise.

Ces services publics sont formés à l'accueil et particulièrement à l'accueil sans distinction de sexe, de religion ou d'appartenance ethnique. Pour répondre au mieux aux besoins de l'ensemble de la population, ils se répartissent sur le territoire pour être au plus proche des citoyens grâce à des mairies de quartier. L'accès au droit est également porté par l'installation de maisons de services telle «France service», installée dans le quartier de l'Elsau.

16.3

Favoriser l'accès au numérique

ACTION : EMS

Consciente de la place croissante de la dématérialisation dans l'accès aux droits, l'EMS développe depuis plusieurs années des actions visant l'inclusion numérique de toute la population: elle déploie des pass numériques pour former gratuitement les publics les plus éloignés du numérique et met en place des permanences d'assistance numérique réparties sur le territoire pour apporter une aide ponctuelle à la réalisation de démarches en ligne; ces permanences connaissent un fort succès qui témoigne de la réponse à un besoin croissant.

16.3

Favoriser l'accès à la justice

ACTION : VILLE

La Maison de la Justice et du Droit de Strasbourg, créée le 6 mars 2000 et placée sous l'autorité conjointe du Procureur de la République et du Président du Tribunal judiciaire de Strasbourg, concourt par une présence judiciaire de proximité, à l'aide aux victimes et à l'accès au droit. Lieu d'accueil, d'information, d'orientation, elle permet aux citoyens de rencontrer des professionnels du droit à toutes les phases de la procédure judiciaire, contentieuse ou non.

Le partenariat acte des permanences du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de permanences d'auxiliaires de justice (avocats, huissiers, notaires...), des délégués du défenseur des droits, de juristes associatifs (SOS Aide aux habitants France Victimes 67, Viaduc France Victimes 67) et depuis septembre 2021, des conciliateurs de justice (suite à la résiliation d'occupation du bureau mis à leur disposition dans l'immeuble de la Bourse).

En tant qu'unique MJD du département Bas-Rhin, cet établissement est bien connu des habitants de l'Eurométropole et au-delà.

16.7 Favoriser la participation citoyenne

ACTION : VILLE

Indicateur		Plateforme numérique de la participation citoyenne : nb d'utilisateurs							nb	
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
			4 498	41 200	40 000	64 100	80 200	107 361	↗	

La plateforme numérique de la participation citoyenne est l'outil de communication de la politique publique de démocratie locale. Elle abrite les dispositifs de démocratie locale, collecte recense les concertations de la collectivité et valorise les initiatives citoyennes (notamment, les projets lauréats du Budget Participatif, les pétitions citoyennes interpellant la collectivité ou les ateliers de quartier initiés dans les territoires). Cette plateforme est devenue incontournable dans la mobilisation des habitants et dans la valorisation des exercices participatifs de l'ensemble de la collectivité. Disposant d'une entrée Ville et EMS depuis 2020, elle a vu son audience doubler dans l'année suivante: 203000 pages vues, 107361 utilisateurs en 2023, et de 4000 à 17254 abonnés ce qui constitue l'une des communautés qualifiées les plus importantes de la collectivité.

Les outils numériques de la participation citoyenne sont également en progression. Pour les 16137 destinataires de la newsletter externe, il y a 46% de taux d'ouverture, ce qui porte à 7447 le nombre estimé de personnes qui ont vu l'un de nos contenus.

La participation citoyenne repose sur des dispositifs de gouvernance et des outils établis par le Pacte pour la démocratie à Strasbourg, délibéré en avril 2018. Ce Pacte s'est attaché à substituer à la logique d'instances institutionnelles pérennes, une logique de fonctionnement par projets concrets co-construits le plus en amont possible.

Cette évolution amorcée fin 2018 s'est poursuivie après les élections de 2020, à l'appui d'une réflexion de fond sur la refonte des instances dans le sens d'une plus grande ouverture et sur la base d'un nouveau découpage (de 10 à 20 quartiers) pour permettre une plus grande proximité entre la collectivité et les citoyens.

Les Ateliers de Quartier (AQ), nouveau format des Conseils de quartier délibéré en juin 2021, sont adaptés au nouveau découpage territorial en 20 quartiers en lieu et place des 10 préexis-

tants. Cela renforce la proximité entre les élus de quartier et la population. Dès fin juin et début juillet 2021, ce sont 19 premières assemblées de quartier qui se sont réunies, deux d'entre elles ayant choisi de mutualiser leur assemblée. Puis, une seconde assemblée de quartier s'est tenue entre les mois de novembre et décembre 2021 grâce à une mobilisation importante des services de la collectivité. 39 AQ ont été proposés et initiés par les citoyens au cours de leur première année d'existence.

Depuis 2020, il s'est agi de consolider les espaces et les outils de la démocratie locale, d'apporter des évolutions au dispositif quand c'était nécessaire et de permettre le développement d'espaces de discussion et de débat dans la ville en tenant compte de deux orientations majeures: favoriser la participation des publics les plus éloignés et clarifier le lien à la décision des différents exercices de participation citoyenne. En effet, l'objectif est de permettre à chaque habitant de notre ville de trouver un espace pour échanger avec d'autres habitants, avec les élus, avec les agents de la collectivité, de débattre d'une très grande variété de sujets, de proposer et concrétiser ses projets et de vivre les réalités transfrontalière et européenne de notre ville. L'objectif est triple: renforcer le pouvoir d'agir des habitants, mieux les inclure dans l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques, et aller à leur rencontre sur tout le territoire.

C'est ainsi que différentes évolutions ont été délibérées par le conseil municipal en juin 2022:

- la création du Festival des Possibles, une grande fête itinérante dédiée à la Participation et aux initiatives citoyennes, qui a rassemblé plus de 1800 participants lors de 1^{re} édition en 2023
- la simplification des pétitions citoyennes pour rabaisser les seuils engageant une rencontre citoyens-élus (dès 50 signatures à la place de 500) ou l'inscription du point à l'ordre du jour du Conseil Municipal (1400 à la place de 2800)

- le renouvellement du Conseil de Vie Interculturelle et Citoyenne, une commission consultative qui promeut les actions interculturelles et le statut du citoyen résident

À noter que les pétitions citoyennes restent un mode d'interpellation actif: 14 pétitions ont été déposées, cinq pétitions ont atteint les 50 signatures (seuil à partir duquel les porteurs sont reçus par la collectivité), et aucune n'a atteint les 1400 signatures (seuil pour inscrire le point à l'ordre du jour du Conseil municipal).

De plus, la culture du dialogue doit se développer dans la ville, de manière informelle et permanente. Cela se concrétise notamment à travers des expérimentations citoyennes, qui doivent permettre aux habitants de s'approprier l'espace public. Dans ce contexte, l'organisation interne de l'administration doit également permettre une montée en compétences collectives et une diffusion de la culture de la participation citoyenne à tous les projets pour lesquels cela est possible. C'est ce qui a été expérimenté pendant deux ans avec la «Revue de concertation» et son évolution en 2023, la «Fabrique de la participation citoyenne».

Lorsque cela est nécessaire, il est également possible de réunir de façon transversale les élus et agents concernés par le projet pour évaluer et valider ensemble une démarche participative en particulier (objectif, méthodologie, calendrier, répartition des tâches): ce sont les Comités de pilotage de la participation citoyenne (COPART). Enfin, les réunions de coordination territoriale des démarches participatives permettent de faciliter le travail en transversalité et d'assurer la cohérence des différentes démarches participatives les unes par rapport aux autres.

Enfin, à noter que parmi les démarches initiées par la Ville de Strasbourg, plusieurs «assemblées délibératives» ont été constituées: un panel citoyen dédié au sujet de la Tarification Solidaire en 2021, la constitution d'un Observatoire Indépendant de la Participation Citoyenne en 2023, ou encore le jury citoyen du Marché de Noël de Strasbourg, initié en 2022, composée de 50 habitant·es tiré·es au sort, qui s'est réuni à l'occasion de 8 WE de travail, soit 80 heures de bénévolat et la présentation de 32 préconisations d'évolution, dont 30 ont été retenues par l'exécutif.

La conférence citoyenne sur la Zone à faibles émissions mobilités (ZFE-m), initiée à l'échelle de l'Eurométropole a mobilisé, elle, 12000 personnes dans une démarche la plus en proximité possible avec près de 90 rendez-vous donnés aux habitants sur le territoire.

16.7

Budget participatif

ACTION: VILLE

Parmi les pièces maîtresses, le budget participatif a vu ses modalités de mise en œuvre précisées dans le cadre de nouvelles délibérations adoptées à la mi-octobre 2020 puis en mars 2021. Le budget participatif a été instauré en 2018 et 19 projets sur 31 ont été réalisés. Une deuxième saison a été initiée dès 2019. En raison du Covid-19 et des élections décalées en 2020, un certain retard a été pris et la réalisation des projets de la saison 1 s'est poursuivie en 2021, en s'assurant de leur inscription dans le plan de charge des différents services responsables de leur réalisation. En conséquence, cette deuxième saison n'a été engagée qu'en 2022 avec un budget de 2 millions d'euros. 19 projets ont été élus à l'issue de la phase de vote et sont actuellement en cours de réalisation. Une évaluation du dispositif a été menée durant toute l'année 2023 afin d'assurer une meilleure efficacité du dispositif, avant d'initier une troisième saison.

16.9

Assurer le droit à l'État civil

ACTION: VILLE

Les services de l'État civil établissent les formalités de naissance, de décès et de mariage pour lesquels ils sont amenés à vérifier également la réalité de la situation et du consentement. Chaque année environ 1000 mariages sont prononcés ainsi que 1000 Pactes civils de solidarité (PACS). Un important nombre de personnes sollicite l'État civil pour un changement de nom, voire de prénom. Apparaissent également les demandes liées à la question de la trans-identité, qui fait l'objet d'un traitement égalitaire.



Contribuer à assurer la sécurité publique

ACTION : VILLE

Une stratégie de sécurité et de la tranquillité publique est mise en œuvre dans le cadre d'un travail de proximité en coordination avec la Direction Départementale de la Sécurité Publique et la Préfecture du Bas-Rhin. Elle se décline également auprès des services de la Ville et de ses partenaires dans l'application de la réglementation relative à la sécurisation des rassemblements et manifestations, en particulier le Marché de Noël de Strasbourg. Elle développe son expertise sur des dossiers complexes de réglementation liés aux pouvoirs de police du Maire en matière de tranquillité et de sécurité publiques.

De manière générale, son objectif est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie en société sur le territoire de la commune et de réduire le sentiment d'insécurité. Pour ce faire, elle est dotée de personnels administratifs et d'effectifs opérationnels habilités afin de veiller au bon ordre, à la tranquillité, à la sécurité et à la salubrité publiques. Elle est assurée grâce à la présence fonctionnelle et opérationnelle du service de la Police municipale et du service de la Surveillance de la voie publique.

En lien direct avec l'État, dont c'est la compétence régaliennne, l'Eurométropole de Strasbourg s'est engagé dans un Contrat intercommunal de prévention de la délinquance de la radicalisation (CISPDR). Cette instance vise à permettre un dialogue inter-institutions fondamental en matière de prévention de la délinquance et de co-production de sécurité.

La cellule dédiée veille à la centralisation et à l'analyse des données en provenance des services de l'Eurométropole et des partenaires membres de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (Police nationale, Gendarmerie, Éducation nationale, bailleurs, transporteurs...). Elle assure également un rôle de relais auprès des acteurs compétents dans le cadre du suivi des signalements et problématiques en lien avec la sécurité et la tranquillité publiques, ainsi qu'auprès des maires et DGS des communes de l'Eurométropole, notamment pour différentes questions en lien avec leurs compétences en matière de sécurité et de prévention de la délinquance.

Le dispositif est doté d'un volet opérationnel dans le but de partager les problématiques rencontrées sur les territoires et d'apporter des réponses concrètes et adaptées. Il s'accompagne d'un budget en fonctionnement et en investissement, à la Ville de Strasbourg et à l'Eurométropole de Strasbourg. Un coordonnateur est au service de l'animation de ce partenariat, de la mise en cohérence des actions mais aussi de leur valorisation auprès du grand public.

En 2022, 386 Comptes Rendus d'Incidents (CRI) ont été réceptionnés soit une baisse de 2,93% par rapport à 2021. Les atteintes aux agents ont augmenté avec 206 faits en 2022 contre 172 en 2021 (+0,85%).



Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



3. Droits universels : ne laisser personne ni aucun territoire de côté | REVUE VOLONTAIRE LOCALE

État des lieux		Territoire	Actions	Évaluation	RVN France 2023
16.7	Participation aux élections municipales (1 ^{er} tour de 2020)	●		Comparaison	
16.3	Favoriser l'accès aux services publics de proximité		●	Expertise	
16.3	Favoriser l'accès au numérique		●	Expertise	
16.3	Favoriser l'accès à la justice		●	Expertise	
16.7	Favoriser la participation des citoyens		●	Indicateur	
16.7	Budget participatif		●	Expertise	
16.9	Assurer le droit à l'État civil		●	Expertise	
16.10	Contribuer à assurer la sécurité publique		●	Expertise	

Budgets		2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	Part / Budget 2023		
VILLE	Invest.	4 779 416	5 841 803	7 128 673	7 203 129	15 545 830	↗	12,26 %		
	Fonct.	16 589	10 747	15 499	54 402	21 633	↗	0,01 %		
EMS	Invest.	7 332 380	11 123 975	13 717 356	17 358 368	18 503 621	↗	8,12 %		
	Fonct.	35 915 202	44 776 622	41 649 583	43 388 681	45 513 282	↗	18,79 %		
Cibles	Ville	16.1	16.2	16.3	16.6	16.7	16.9	16.10	16.11	16.a
	EMS	16.1	16.3	16.6	16.7	16.11				



CULTURE

Cadre de gouvernance : Comité partenarial Capitale Mondiale du Livre

Direction pilote	Multi-niveaux		Multi-acteurs	
D. Culture	Ville de Strasbourg	Oui	Organismes consulaires	Oui
	Eurométropole de Strasbourg	Oui	Associations	Oui
	Collectivité européenne d'Alsace	Oui	Universités	Oui
	Région Grand Est	Oui	Entreprises	Oui
	État	Oui	Citoyens	Oui
	Transfrontalier	Oui	Autres : associations internationales	

Au cœur de l'Europe et au cœur du bassin rhénan, le territoire de Strasbourg puise son inspiration dans une histoire bimillénaire. Son destin est étroitement lié à l'Ill et au Rhin, son fleuve frontière qui selon Victor, « unit tout », de sa source dans les Alpes au reste du monde au débouché de Rotterdam. Ses habitants incarnent deux cultures. Humanistes, ils le sont grâce à l'esprit et la culture de tolérance professée à la Renaissance par Erasme de Rotterdam, Jean Geiler de Kayserberg et magnifiquement permis par l'imprimeur Johannes Gutenberg. Libres, ils le revendiquent dès 1262, par la bataille d'Hausbergen contre le pouvoir épiscopal, comme ville refuge des opprimés lors des guerres de Religion, puis par les Lumières et la vague révolutionnaire qui illuminent toujours l'unité nationale grâce au talent de Rouget de l'Isle et son chant de guerre de l'armée du Rhin, devenu La Marseillaise.

Sa culture humaniste et européenne s'inscrit très naturellement dans l'ambition portée par les Objectifs de Développement Durable de l'ONU et leur utopie transformatrice. C'est pourquoi, dans un esprit d'inspiration positive, elle soutient le plaidoyer international pour la création d'un objectif dédié à la Culture et se veut explorer les voies de sa territorialisation avec l'expérimentation du cadre défini par les acteurs du réseau « Culture 2030 Goal » et présentée au Mondiacult en 2022, d'une trame de dix cibles présentées page 12.



© Elyandro Cegarra

Favoriser l'accès à la culture en proximité

ACTION : VILLE/EMS

Indicateur		Nombre d'inscrits actifs dans les 34 médiathèques (Carte Pass'relle)								nb
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
60 963	67 464	72 465	58 190	60 110	45 335	46 570	48 890	49 131	↘	

Dans le cadre de la politique de lecture publique, une enquête a été réalisée auprès des usagers en 2020, suivie d'une étude de fonctionnement pour accompagner le fonctionnement et l'évolution des médiathèques sur le territoire. Après l'inauguration de la nouvelle médiathèque Nord, il a été décidé la création d'une nouvelle médiathèque dans le quartier du Port-du-Rhin et la création de deux Points Médiathèque dans les Maisons de service au public (Elsau et Montagne Verte). De même, l'acquisition d'un nouveau bibliobus et la desserte de deux nouvelles stations (Port du Rhin) ont été actées pour 2024. La refonte du site internet des médiathèques doit permettre également l'amélioration de l'accessibilité et des services aux usagers est en cours.

Le nombre de bénéficiaires de la carte Pass'relle doit être complété par les bénéficiaires situés uniquement dans les bibliothèques communales, ce qui amène à une estimation à hauteur 55000. Le nombre des entrées sur les médiathèques du service est de 952426 et le nombre de prêts sur l'année: 1850796. De nombreuses actions culturelles s'y déroulent également: sur la saison 2022 à 2023, 900 animations dont 49% à destination du jeune public ont attiré plus de 30000 participants, dont 5000 visiteurs d'exposition.

Concernant le projet du théâtre de Hautepierre - fonctionnant actuellement comme une simple salle mise à disposition de divers acteurs culturels, un cycle de concertation avec pour objectif de co-construire avec les acteurs de la culture, les partenaires, le public et les habitants les usages futurs du théâtre. Six rencontres portant sur différentes thématiques (rêvons le théâtre de Hautepierre, pensons ses usages, sa gouvernance...) sont organisées et déboucheront sur l'élaboration d'un cahier des charges pour désigner un porteur de projet en 2025.



18.1

Favoriser l'accès à la culture par des politiques tarifaires

ACTION : EMS

Indicateur		Bénéficiaires de la carte Atout Voir								nb
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
5 436	4 025	3 670	4 144	3 925	1 040	2 088	2 768			

Par ailleurs, une réflexion sur la politique tarifaire a été entamée à l'échelle de la collectivité avec pour objectif d'harmoniser les différentes grilles tarifaires et d'améliorer leur progressivité. Pour la direction de la culture, les grilles tarifaires du conservatoire ainsi que du centre chorégraphique font l'objet d'une révision et serviront ensuite d'exemples pour les autres institutions et établissements culturels.

À cela s'ajoute une réflexion engagée à l'occasion des 30 ans de la carte Atout Voir (carte de réduction permettant d'encourager l'accès à l'offre culturelle pour les 11-25 ans ne bénéficiant pas du statut étudiant). Afin d'encourager un accès le plus large possible à l'offre culturelle sur le territoire, la carte Atout Voir sera gratuite à partir de la rentrée 2024. La levée de ce 1^{er} frein tarifaire, couplée à une démarche de médiation et de promotion de la carte en direction des jeunes, permettra ainsi de favoriser l'accès à l'offre culturelle pour le plus grand nombre.

18.1

Favoriser l'accès à la culture en proximité

ACTION : VILLE/EMS

L'égal accès à la culture est encouragé à travers la territorialisation de la politique de la culture. À travers le volet culture du contrat de ville, la ville apporte un soutien spécifique aux quartiers prioritaires de la ville. La direction de la culture bénéficie aussi d'une représentation territoriale dans tous les quartiers de la ville, encourageant ainsi les synergies entre les différents acteurs du quartier afin de permettre l'accès à la culture au plus grand nombre et notamment aux publics dits éloignés.

Un dispositif d'éducation Musicale à vocation Sociale (DEMOS) a été mis en place avec le Conservatoire à vocation régionale. Il propose des ateliers éducatifs à hauteur de 350 activités par semaine. Pour chaque enfant, un atelier par semaine (durée 1h30), 2 sessions par an (12 semaines chacune). Ce sont 30 écoles situées en quartiers prioritaires de la Ville (REP, REP+) soit quelque 4500 enfants de niveau élémentaire qui sont éligibles.

En 2023, le taux de participation moyen s'est situé à hauteur de 60%. Dans 8 écoles primaires dont 3 en quartiers prioritaires de la ville, 120 enfants n'ayant jamais pratiqué la musique se sont vus confier 1 instrument de musique pendant 3 ans et proposer 3h30 de cours par semaine. De plus ils pourront participer à des temps réguliers de rassemblement, une représentation orchestrale annuelle sur le territoire, et se rendre à un concert final à la Philharmonie de Paris.

Des référents culturels sont basés dans les Centres médico-sociaux. Ils portent des projets en territoires et constituent des relais des projets au niveau des 5 territoires d'action sociale de proximité dans le cadre du programme de Strasbourg Capitale Mondiale du Livre, notamment une action «un livre pour rêver».

Un partenariat avec l'association Tôt ou t'art pour des places de spectacles est subventionné par la ville, à destination particulièrement des bénéficiaires de minimas sociaux.

Promouvoir le message européen de paix et de démocratie

ACTION : VILLE

Le Contrat triennal entre l'État et les autorités locales pour soutenir la place et le rôle de Strasbourg comme Capitale européenne fournit le cadre d'une démarche de soutien appuyer au message européen de paix et de dialogue démocratique qu'incarne la ville du fait de son histoire. Ainsi, l'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe, créé en 2020, bénéficie d'un soutien financier par le contrat triennal 2021-2023, pour l'organisation d'actions conjointes avec le Conseil de l'Europe à l'occasion de sa conférence annuelle.

En 2021, l'organisation d'un «Mercredi du Conseil de l'Europe» a permis de présenter les missions de l'Observatoire et les enjeux démocratiques liés à l'enseignement de l'histoire. En 2022, en partenariat avec le Conseil de l'Europe, l'Université de Strasbourg, la BNU, une conférence publique s'est tenue sur les enjeux historiques et mémoriels locaux avec comme thème: «Strasbourg et l'Alsace face au nazisme. Entre histoire et mémoire». Chaque conférence a réuni plus de 100 personnes.

La collectivité continue de soutenir et développera les dispositifs qui mettent à l'honneur la diversité culturelle européenne à Strasbourg, notamment la mise en œuvre et la communication de programmes culturels associés aux présidences du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, c'est-à-dire, l'Allemagne, la Hongrie, l'Italie, l'Irlande, l'Islande, et la Lettonie. Ces programmes ont permis de valoriser auprès des Strasbourgeois-es à la fois la culture, le patrimoine et la création des États membres du Conseil de l'Europe et de promouvoir les principes politiques de l'Organisation qui siège à Strasbourg depuis 1949. Par ailleurs, cette démarche est accompagnée d'actions de communication telles le flocage des rames de tramway aux couleurs des pays assurant la présidence, l'aide au montage d'évènements (spectacles, etc.), la production d'une brochure présentant le programme, le lever de drapeau place de la République et place Broglie.

En octobre 2022, la Ville de Strasbourg a officiellement signé la convention d'adhésion au réseau ICORN (Réseau international des villes refuges) en vue de l'accueil à Strasbourg d'un écrivain en 2023-2024.

La Ville a continué par ailleurs de mettre en lumière chaque année les lauréat-es des prix Sakharov et Václav Havel, décernés respectivement par le Parlement européen et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe à des militant-es des droits humains. Des moments de rencontres entre ces lauréat-es et les Strasbourgeois ont été organisés sous forme de conférences publiques lors de la session de décembre du Parlement européen, en associant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Ont été à l'honneur l'opposition démocratique au Belarus (Prix Sakharov 2020), Alexei Navalny (Prix Sakharov 2021), Le peuple d'Ukraine (prix Sakharov 2022) et l'opposant russe Vladimir Kara-Murza (Prix Václav Havel 2022).

De plus, lors de la Fête de l'Europe 2022, une exposition sur Andreï Sakharov et le Prix Sakharov a été présentée place Kléber ainsi que dans les locaux de Sciences Po Strasbourg (lors de la Nuit de l'Europe) en partenariat avec le Parlement européen et l'association Memorial France. Chaque évènement permet de sensibiliser le public aux causes défendues par les lauréats et de populariser les prix décernés en matière de droits humains par les deux grandes institutions européennes présentes à Strasbourg. Ils permettent aussi de nouer des partenariats avec des acteurs locaux, nationaux et européens.

18.3

Préserver le patrimoine culturel

ACTION : VILLE

Ville historique et patrimoniale, Strasbourg s'enorgueillit de deux secteurs labélisés Patrimoine Mondial de l'UNESCO: la Grande Ile, désignée en 1988, et la Neustadt, désignée en 2017. La préservation de ce patrimoine est une œuvre permanente et exigeante financièrement. Parmi les dernières réalisations, il convient de souligner la décision de rénovation de l'Opéra national. En 2023, un rapport de la mission d'évaluation et d'orientation a été adopté par le Conseil municipal.

Il marque l'engagement de trois nouvelles études: une étude patrimoniale, une étude de programmation et une étude stratégique. Elles visent à projeter le modèle de l'opéra de demain en termes de projet artistique et culturel, de gouvernance et de modèle économique

Par ailleurs, le Musée zoologique, est en rénovation complète depuis 2022. Une démarche participative a été mise en place pour l'établissement d'une programmation culturelle lors de la réouverture du Musée Zoologique en 2025.

18.4

Promouvoir les droits culturels par les pratiques artistiques amateur

ACTION : VILLE

Indicateur		Nombre d'associations de pratiques artistiques amateurs soutenues								nb
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
						21	39	51	↗	

Les droits culturels s'incarnent par un égal accès à la culture et une forte politique de soutien aux pratiques amateurs. En effet les pratiques artistiques en amateur favorisent l'émancipation de la personne, la participation active à la vie artistique et culturelle de la cité, l'implication citoyenne, la diversité sociale et intergénérationnelle et le bien-vivre ensemble sur le territoire. Elles s'inscrivent ainsi dans la lignée des droits culturels en garantissant à chacun le droit et la possibilité de vivre pleinement son identité culturelle, selon les termes de la déclaration de Fribourg de 2007.

Le soutien aux pratiques artistiques en amateur permet aussi de mettre au cœur de la politique culturelle strasbourgeoise la question des droits culturels et ainsi à garantir la liberté de vivre son identité culturelle, comprise comme «l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité» (Déclaration de Fribourg sur les droits culturels, 2007).

À la croisée de plusieurs objectifs de développement durables, le soutien aux pratiques artistiques en amateur permet aussi de développer le pouvoir d'agir de chacun et chacune et ainsi d'œuvrer pour l'épanouissement et la bonne santé physique et mentale de tous et toutes. Une délibération-cadre de la politique de soutien aux pratiques amateur a été délibérée en juin 2021 pour la première fois et représente un soutien annuel de ce secteur à hauteur de 500 K€.

Dans la dynamique générée par le titre de Capitale Mondiale du Livre 2024, la dimension participation citoyenne et droits culturels est particulièrement prégnante: ce sont plus de 300 initiatives citoyennes qui ont été rassemblées dans un programme OFF qui continue à s'enrichir chaque jour.

18.4

Éducation artistique et culturelle et contractualisations

ACTION : VILLE/EMS

La politique culturelle dispose d'un important volet culture/jeunesse/petite enfance qui s'incarne notamment par toutes les actions menées en direction de l'éducation artistique et culturelle (EAC). En janvier 2023, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg se sont lancées dans une démarche de contractualisation autour de l'EAC (le CTEAC) impliquant une première étape d'état des lieux, qui sera ensuite suivie par un diagnostic et des groupes de travail permettant de donner naissance à un plan d'action. Parallèlement à cette démarche de contractualisation autour de l'EAC, la ville et l'Eurométropole candidateront à partir de l'année 2024 au label 100% EAC. Cette démarche autour de l'EAC s'inscrit aussi dans la lignée du label «Ville amie des enfants» et rejoint nombre d'actions décrites par la charte Ville à hauteur d'enfant signée le 20 novembre 2023.

Permettre un égal accès à la culture à tous et à toutes est un objectif phare de la politique culturelle menée à Strasbourg et irrigue de ce fait les objectifs poursuivis par les différents services culturels. L'action culturelle aborde clairement les questions liées aux enjeux environnementaux et sociaux aux moyens des conventions d'objectifs et de moyens qui lient les institutions et partenaires culturels de manière contractuelle. Les conventions engagent leurs signataires à améliorer leurs conditions d'accessibilité et à mieux prendre en compte les enjeux de la mixité. Ces conventions intègrent aussi le respect de certains critères environnementaux et le respect de l'égalité de genres. Une phase de renouvellement des CPO est en cours et chaque CPO nouvellement conclue veille désormais à intégrer ces différents indicateurs.

18.4

Soutien aux nouvelles formes de création artistique

ACTION : VILLE/EMS

La politique de soutien aux nouvelles formes de création artistique a permis de redéployer les moyens existants en direction de nouvelles formes et secteurs: création de bourses aux autrices et auteurs du territoire (100 K€) et soutien d'une trentaine de nouveaux projets artistiques, essentiellement portés par de nouvelles associations dans les différents champs de la culture.

18.7

Bilinguisme et culture régionale alsacienne

ACTION : VILLE/EMS

Dans le cadre de sa politique de promotion du bilinguisme et de la culture régionale, l'Eurométropole a renforcé ses relations avec les associations, notamment avec l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle (OLCA) et avec Culture et bilinguisme. En collaboration avec l'OLCA, l'Eurométropole a organisé trois «Kafféekränzel» (goûter alsacien) en 2022 qui permettaient aux agent-es de la collectivité d'échanger en langue régionale.

Afin d'accroître la visibilité des langues et des cultures rhénanes, l'EMS diffuse 700 abonnements de la revue «Land un Sproch» par an depuis 2022. Les langues et cultures régionales et rhénanes sont également valorisées dans l'EMS Magazine.

Lors de la foire européenne, la soirée d'ouverture, le «Septemberfescht», était placée sous le signe de l'art brassicole alsacien et de la musique alsacienne.

Afin de pouvoir mieux répondre aux besoins des communes de l'Eurométropole dans la mise en œuvre de leur politique transfrontalière et en matière de bilinguisme, un recensement des partenariats, jumelages et bonnes pratiques existants dans les communes de l'Eurométropole, a été effectué afin de recueillir également leurs besoins. D'ailleurs un comité de pilotage sur le bilinguisme a été créé afin d'avancer ensemble avec les 33 communes sur la valorisation des langues et cultures régionales.

La Ville de Strasbourg a renforcé ses relations avec les associations, et a fortement soutenu l'offre culturelle et événementielle en langue régionale. On peut notamment citer le soutien du festival «D'une langue vers l'autre - Traduire, interpréter et transmettre» et les ateliers et spectacles en alsacien lors du marché de Noël.

Dans le contexte des 60 ans du Traité de l'Élysée, la ville a co-organisé l'école du flow, un concours musicale franco-allemand dont la finale a eu lieu à Strasbourg avec 1000 collégiens et lycéens.

Capitale mondiale du Livre

ACTION : VILLE

La Ville de Strasbourg a été désignée Capitale Mondiale du Livre UNESCO 2024 en juillet 2022, après la ville d'Accra (Ghana) et avant la ville de Rio de Janeiro (Brésil) Strasbourg est la première ville française à recevoir cette prestigieuse labélisation. Cette année, du 23 avril 2024 au 23 avril 2025, sera donc une année forte avec un projet global intitulé «Lire notre monde» et articulé autour de 5 axes.

1 - Ville carrefour d'idées et de débats

Strasbourg, ville carrefour d'idées et de débats, invite au dialogue démocratique autour des défis et des enjeux de notre temps, et développe l'éducation aux médias et à l'information. Strasbourg relève le défi démocratique, invitant toutes les habitantes et tous les habitants, les artistes, les actrices et acteurs de tous les secteurs, à se saisir et à débattre des sujets de société et d'actualité.

2 - Ville créative et poétique

Strasbourg, ville créative et poétique, favorise l'expression artistique sous toutes ses formes, pour inventer le monde de demain. En mobilisant leurs imaginaires et leurs forces créatives, la pluralité de leurs pratiques artistiques et culturelles, les artistes et habitants nous ouvriront de nouveaux horizons, inimaginés et inimaginables jusqu'à présent, pour lire et écrire un monde poétique et désirable.

3 - Ville refuge

Strasbourg, ville refuge, réaffirme l'importance de la culture et de la lecture, vectrices universelles de paix, d'humanisme, de défense des droits humains, mais aussi de partage d'émotion et de sens. Strasbourg promeut l'interculturalité et la mise en valeur de toutes les cultures, les considérant comme des richesses fondamentales, constitutives d'une identité collective et partagée.

4 - Ville émancipatrice et écologique

Strasbourg, ville émancipatrice et écologique, favorise l'accès à la lecture et aux pratiques écoresponsables. Strasbourg, résiliente et engagée, porte une attention particulière à l'inclusion sociale et d'éco-responsabilité, et promeut l'accès à la lecture pour tous les publics. Mobilisation d'un réseau d'entreprises autour de la lutte contre l'illettrisme, collecte de récits de vie ou création de bibliothèques vivantes: de nombreux dispositifs de médiation permettent d'aller à la rencontre des publics, notamment les plus fragiles. Il s'agit aussi de porter un plaidoyer pour l'écologie pour le livre, à travers le colloque final, un réseau partenarial et le programme «Lire Pour la Planète».

5 - Ville amie des enfants

Strasbourg, ville amie des enfants, s'engage à donner le goût de lire, d'écouter et de raconter des histoires dans la joie et le partage. Strasbourg s'adresse particulièrement aux plus jeunes et à leur famille, en se mettant à hauteur d'enfant pour leur donner le goût et le plaisir de la lecture, en promouvant «les lectures» vectrices de joies, de rires et de partage, dans tous leurs lieux de vie et d'apprentissage. Cet axe constitue une opportunité de mobilisation inégalée de l'ensemble des acteurs scolaires, périscolaires et de la petite enfance, rassemblés autour des enjeux du livre et de la lecture à l'école, dans tous les cycles d'apprentissages. Cet axe sous-tend également des enjeux d'accompagnement à la parentalité.

Le programme compte près de 1000 actions (expositions, débats, rencontres, ateliers, événements professionnels...) mais aussi des actions structurantes de long terme en direction des écoles, du secteur social et médico-social, et ceci dans l'ensemble des quartiers de la Ville. Il sera également l'occasion de promouvoir l'intégration d'un ODD dédié à la Culture dans le prochain Agenda 2030 en travaillant à la construction d'un cadre d'indicateurs approprié par les acteurs culturels, économiques et sociaux du territoire.

Le projet porte aussi un volet de coopération nationale et internationale (une dizaine d'événements professionnels seront accueillis à Strasbourg sur la période). Le budget s'élève à 6 M d'euros donc 4,5 M d'euros sur 3 ans dédiés à la programmation artistique et culturelle.



	État des lieux	Territoire	Actions	Évaluation	RVN France 2023
18.1	Offrir des infrastructures culturelles de proximités		●	Indicateur	
18.1	Favoriser l'accès à la culture par des politiques tarifaires		●	Indicateur	
18.1	Favoriser l'accès à la culture en proximité		●	Expertise	
18.2	Promouvoir le message européen de paix et de démocratie		●		
18.3	Préserver le patrimoine culturel		●	Expertise	
18.4	Promouvoir les droits culturels par les pratiques artistiques amateurs		●	Indicateur	
18.4	Éducation artistique et culturelle et contractualisations		●	Expertise	
18.4	Soutien aux nouvelles formes de création artistique		●		
18.7	Bilinguisme et culture régionale alsacienne		●		
18.b	Capitale Mondiale du Livre		●	Expertise	

Budgets		2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	Part / Budget 2023
VILLE	Invest.	29550368	17278954	8 941 346	12 475 797	18 278 042	↘	14,41 %
	Fonct.	23496647	31963069	33318462	35 617 017	35 824 248	↗	20,16 %
EMS	Invest.	5 851 332	2 266 576	1 660 137	6 160 245	5 017 149	↘	2,20 %
	Fonct.	4 862 951	5 348 728	5 120 261	5 499 253	5 686 077	↗	2,35 %
Cibles	Ville	18.1	18.3	18.4	18.5	18.8	18.a	18.b
	EMS	18.1	18.3	18.4	18.5	18.8	18.a	

4. Résilience sociale : augmenter la capacité d'agir des habitants

La politique de solidarité que Strasbourg s'honore à déployer au service des habitants les plus fragiles trouve son origine dans la période d'avancements sociaux de la fin du XIX^e siècle en Allemagne. Cette politique ne s'est jamais démentie et, alors que les lois de décentralisation fixaient la compétence des questions sanitaires et sociales aux départements, la Ville de Strasbourg a naturellement poursuivi son action sociale de manière déléguée pour le compte du département, mais aussi la protection des mineurs, l'insertion, la protection maternelle et infantile (PMI) et la santé scolaire pour le compte de l'État.

Cette action pour les solidarités et la santé s'appuie sur une structure intégrée regroupant les compétences de la Ville, du Centre communal d'action sociale (CCAS), de l'EMS et du département mais aussi de l'État, ce qui constitue un modèle unique en France. Elle se veut ainsi répondre aux attentes so-



ciales et aux inégalités qui traversent sa société pour permettre à chacun de s'épanouir, d'accéder aux services, aux loisirs et à la sécurité garante du bien-vivre ensemble et de l'épanouissement de chacun. Au regard des enjeux écologiques auxquels nous sommes confrontés, la résilience du corps social est la condition de la réussite des transformations.

ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, AMÉLIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE



Cadre de gouvernance : Comité partenarial Alimentation

Direction référente	Multi-niveaux		Multi-acteurs	
DDEA	Ville de Strasbourg	Oui	Organismes consulaires	Oui
	Eurométropole de Strasbourg	Oui	Associations	Oui
	Collectivité européenne d'Alsace	Oui	Universités	Oui
	Région Grand Est	Oui	Entreprises	Oui
	État	Oui	Citoyens	Oui
	Transfrontalier	Non	Autres	

En 2020, la nouvelle majorité a fait le choix de développer une stratégie alimentaire sur la base du Pacte de Milan, adossé aux 17 ODD. Cela permettait de répondre au manque de cohérence de nos politiques et d'articuler les enjeux liés à l'alimentation aux actions et politiques publiques existantes. En interne, nous avons donc identifié 30 cadres d'action préexistants au sein de 10 directions de la collectivité. Chacun mobilise déjà de nombreux partenaires externes : associations, entreprises et représentants des autorités. À l'externe, nous devons fédérer les énergies et engager un dialogue de co-construction de nos objectifs et de nos trajectoires avec les citoyens, les partenaires socio-économiques et les autorités régionales. Rien que sur la chaîne «Production, transformation, distribution, consommation» nous avons évalué à 5000 le nombre d'acteurs du système alimentaire. Dans le cadre du Plan de relance national, le Projet alimentaire territorial (PAT) a été labélisé par l'État pour la période 2021-2026 ce qui a permis l'accès aux financements à 13 porteurs de projets pour un montant global de 1323912 €.

La phase de dialogue s'est engagée tout d'abord au sein d'un premier comité partenarial resserré, et poursuivie avec les citoyens grâce à plusieurs dispositifs de participation citoyenne (micro-trottoir, sondage, etc.) lors des «Rendez-vous de l'alimentation» qui ont permis à près de 700 personnes d'apporter leur contribution. Cette consultation a été le point d'orgue dans l'élaboration du PAT, dont la stratégie et le plan d'actions ont été publiés dans une brochure de synthèse en octobre 2022 et votés par le conseil eurométropolitain en juin 2023.

La vision partagée par l'ensemble des acteurs pour la stratégie alimentaire territoriale est de favoriser l'alimentation saine accessible à toutes et tous, dans le respect des écosystèmes, en faveur de l'économie locale. Cette stratégie de résilience alimentaire du territoire se décline en six objectifs :

- 1. Manger à sa faim :** rendre l'alimentation de qualité accessible à chacun et chacune sans disparité
- 2. Bien manger :** proposer une alimentation saine, de qualité et durable qui permette d'être en bonne santé
- 3. Produire durablement :** accompagner l'agriculture face aux défis de demain
- 4. Produire autrement :** favoriser la transition agricole et alimentaire pour préserver l'environnement
- 5. Développer notre économie et notre culture :** renforcer nos filières et valoriser nos savoir-faire
- 6. Ne rien gâcher :** réduire le gaspillage alimentaire et favoriser l'économie circulaire



En complément des actions menées par la collectivité et ses 27 membres du comité partenarial et 130 structures impliquées dans le PAT en 2022, deux à trois actions multipartenariales seront mises en œuvre tous les ans et couvriront l'ensemble des enjeux de manière transversale. Pour 2023-2024, un large plan d'actions pour le développement des légumineuses est déjà à l'œuvre, et nous étudions la duplication sur notre territoire du dispositif « Terres de sources » du bassin rennais pour engager le territoire dans la protection de sa ressource en eau. 2022 marque aussi la 1^{re} édition des rendez-vous de l'alimentation.

TERRITOIRE

Cible : **Agriculture performante et résiliente**

2.4

Indicateur : **Surfaces AB (2023) (ha)**

	Strasbourg	Metz	Bordeaux	Grenoble	France
Métropole	305	831	1496	1211	2462158

Indicateur : **Part de la SAU en AB (2023) (%)**

2.4

	Strasbourg	Metz	Bordeaux	Grenoble	France
Métropole	2,43	5,2	24	17	10,7

Indicateur : **Part des fermes engagées dans l'agriculture biologique (2023) (%)**

2.4

	Strasbourg	Metz	Bordeaux	Grenoble	France
Métropole	8,4 %	12,3 %	35,8 %	31,7 %	12,80 %

Dès 2008, la question alimentaire et de l'approvisionnement de la ville en circuits courts s'est concrétisée par un partenariat avec la Chambre d'agriculture et l'Organisation professionnelle de l'agriculture biologique en Alsace (OPABA). La question du foncier est apparue comme centrale et les zones agricoles à pérenniser ont été définies dans le cadre du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Ceci a permis une approche économe du foncier et la préservation d'espaces agricoles et naturels. Ainsi sur 2800ha de surface agricole utile, classés à urbaniser avant 2017, 850ha ont fait l'objet d'un reclassement en zone agricole ou naturelle. Le PLUi a inscrit la moitié du territoire en zones agricoles et naturelles inconstructibles, ce qui représente plus de 12 ans de consommation foncière sur le territoire. L'agriculture biologique a vu sa surface agricole utile passer de 53ha à 326ha (entre 2010 et 2023) avec un doublement du nombre d'exploitations, ce qui représente 2,43% de la Surface agricole utilisée (SAU). Elle est de 10,7% au niveau national. Mais il devient de plus en plus difficile de répondre au défi de produire autrement.

Par ailleurs, notre système alimentaire se caractérise par une très forte dépendance à un modèle agricole productif et à une filière alimentaire qui impliquent des modes de consommation extrêmement dépendants de l'importation de produits. Si nous utilisons l'ensemble de nos terres agricoles actuelles (soit 12000ha) pour nourrir l'ensemble des habitants du territoire nous ne pourrions nourrir que 8% des habitants de l'Eurométropole. Mais rappelons qu'à ce jour 83% de la surface agricole utile est destinée à l'alimentation animale. Uniquement 3% des aliments consommés proviennent du territoire. Il y a donc urgence à repenser notre système alimentaire à l'échelle de notre territoire.

La question supplémentaire qui émerge est celle du remplacement des générations, celle de la transmission des entreprises avec celle de l'installation de jeunes hors cadre familial. Aujourd'hui 65% de la population agricole a plus de 50 ans.

2.2

Restauration scolaire

ACTION : VILLE

Indicateur		Part du bio en valeur d'achat								%
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
					18,6 %	30 %	34 %	30 %	↗	

La restauration scolaire concerne à ce jour près de 16690 inscrits sur 47 sites municipaux et 13 sites partenaires sous convention. Depuis le lancement du nouveau marché en 2021, la part du bio représente 34% minimum en valeur achats, dont les 2/3 sont issus de filières de proximité, soit 66%. La Ville a amorcé une transformation ambitieuse de son service de restauration collective de la petite enfance et de l'enfance, qui a pour objectif de combiner haut niveau de qualité nutritionnelle et sanitaire, moindre empreinte environnementale et meilleure soutenabilité économique et sociale. Cette transformation se décline en deux étapes:

Un nouveau marché de restauration scolaire et la petite enfance, effectif depuis septembre 2021, dans le but d'initier un projet de transition alimentaire avec l'ensemble des parties prenantes du territoire. La finalité consiste à promouvoir collectivement une alimentation de meilleure qualité, attentive à la santé des enfants, respectueuse de l'environnement, adaptée à un modèle d'agriculture plus soutenable et dont l'accès reste abordable pour l'ensemble des enfants.

La conception d'une nouvelle organisation de la restauration dont la finalité est de pouvoir ancrer durablement ces objectifs. Un des axes de réflexion concerne la diversification des modes de confection des repas afin de favoriser à terme, et autant que possible, la cuisine sur place et la liaison chaude.

2.2

Assurer un approvisionnement alimentaire local

ACTION : EMS

Indicateur		Circuits courts d'alimentation : nombre de producteurs en vente directe à la ferme								nb
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
		25			37	42	43	44	↗	

La volonté de la collectivité depuis 2014 est de soutenir l'agriculture professionnelle et de développer les circuits courts par une agriculture diversifiée et respectueuse de l'environnement. Une soixantaine de producteurs locaux alimentent la cinquantaine de marchés hebdomadaires ainsi que le réseau de sites de distribution des paniers fermiers. La collectivité propose une carte interactive pour localiser les points de vente des circuits courts.

Depuis 2014, la mise à disposition d'un bâtiment public, l'Ancienne douane, pour la vente de produits de saison et de qualité à prix abordables, permet une visibilité accrue des producteurs

locaux. Un nouveau magasin bio a ouvert ses portes en juin 2023 dans le cadre de la réhabilitation de la manufacture des tabacs.

Le nombre de points de vente en circuit court reste stable (140) mais le nombre de producteurs augmente de 40 à 62. La part des produits locaux dans nos assiettes est très faible: 3%, en 2018. L'objectif est de porter ce chiffre à 10-12% car cela correspond à ceux des territoires urbains les mieux positionnés en la matière actuellement en France.

2.3

Développer le maraîchage familial

ACTION : VILLE

Indicateur		Jardins familiaux								nb
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
4774	4797	4865	4825	4814	4847	4926	4922	4937	↗	
Indicateur		Potagers urbains collectifs								%
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
66 %	66 %	70 %	70 %	78 %	88 %	106 %	146 %	146 %	↗	
Indicateur		Jardins partagés								%
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
19 %	21 %	21 %	25 %	29 %	29 %	38 %	38 %	38 %	↗	

Strasbourg a su préserver les liens des familles à la terre grâce aux jardins familiaux afin qu'ils y trouvent la ressource nécessaire à leur santé et leur qualité de vie. En 1908, Strasbourg fut la première ville de France à assurer leur gestion en régie directe en tant qu'œuvre sociale. Actuellement, 37% des jardins familiaux loués sont gérés par le monde associatif.

2.3

Développer la capacité de maraîchage dans les quartiers populaires

ACTION : EMS

L'EMS a été lauréate de l'appel à projet «Quartiers fertiles» lancé par l'ANRU et consacré à l'agriculture urbaine dans les QPV. Le projet lauréat vise à contribuer à la construction de la nouvelle politique publique économique, agricole et alimentaire soutenant la transition écologique et la solidarité. Il permettra de structurer l'accompagnement à l'émergence de projets hybrides d'agriculture urbaine dans les QPV disposant de potentiels fonciers. Il est porté par l'EMS en partenariat avec les communes de Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim, en lien avec les Projets de renouvellement urbain (PRU), avec le Pacte pour une Économie Locale Durable et avec la démarche de Parc naturel urbain (PNU). Pour la Ville de Strasbourg, les quartiers concernés sont les QPV de l'Elsau, de Neuhof-Meinau et de la Cité de l'Ill.



Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

2 FAIM «ZÉRO»



État des lieux		Territoire	Actions	Évaluation	RVN France 2023
2.4	Surface AB	●		Comparaison	●
2.4	Part de la SAU en Agriculture biologique	●		Comparaison	
2.4	Part des femmes engagées dans l'Agriculture biologique	●		Comparaison	
2.2	Offrir une restauration scolaire saine		●	Indicateur	
2.2	Assurer un approvisionnement alimentaire local		●	Indicateur	
2.3	Développer les activités familiales de maraîchage		●	Indicateur	
2.3	Développer la capacité de maraîchage dans les quartiers populaires		●	Expertise	

Budgets		2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	Part / Budget 2023
VILLE	Invest.	1496064	2279123	5242519	4783201	2906061	↗	2,29%
	Fonct.	6757331	4271409	6301279	7611782	7182128	↗	4,04%
EMS	Invest.	-	-	18254	17598	6146	↘	0,00%
	Fonct.	204886	163649	314926	464683	384485	↗	0,16%
Cibles	Ville	2.1	2.2	2.3	2.4			
	EMS	2.1	2.4					



PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS À TOUT ÂGE

Cadre de gouvernance : Contrat Local de santé

Direction référente	Multi-niveaux		Multi-acteurs	
DSSJ - DRU	Ville de Strasbourg	Oui	Organismes consulaires	Non
	Eurométropole de Strasbourg	Oui	Associations	Non
	Collectivité européenne d'Alsace	Oui	Universités	Non
	Région Grand Est	Oui	Entreprises	Non
	État	Oui	Citoyens	Non
	Transfrontalier	Oui	Autres	

TERRITOIRE

Cible : **Maladies non transmissibles**

Indicateur : **Densité de médecins généralistes pour 1000 habitants (2018) (nombre)**

3.4 ●

	Strasbourg	Metz	Bordeaux	Grenoble	France
Ville	1,52	1,05	1,35	1,1	0,89
Métropole	1,29	1,05	1,35	1,1	

Cible : **Accidents de la route**

Indicateur : **Nombre de tués par accidents de la route**

3.6 ●

	Strasbourg	Metz	Bordeaux	Grenoble	France
Ville	6	0	3	5	3127
Métropole	12	0	17	13	

Cible : **Activité physique et bien-être**

Indicateur : **Nombre de licenciés sportifs pour 1000 habitants (2021)**

3.11 ●

	Strasbourg	Metz	Bordeaux	Grenoble	France
Ville	15,49	14,8	16,95	18,4	19,65
Métropole	17,53	17,0	18,1	20,8	

Les habitants du territoire sont marqués par une surmortalité due aux maladies chroniques (diabète, maladies cardiovasculaires) ainsi qu'une problématique d'obésité. Celle-ci résulte d'une mauvaise qualité de l'alimentation. À Strasbourg, le surpoids et l'obésité sont repérés en fin d'école maternelle (5-6 ans). Cette prévalence de surpoids est élevée (14,3% en moyenne) et révèle un rapport de 1 à 5 selon les quartiers, allant jusqu'à 22,3% dans un quartier très défavorisé. Les écarts se confirment avec une prévalence qui augmente jusqu'à 26% à l'entrée en 6^e (11-12 ans). De plus, en raison de la crise énergétique et de l'inflation, les familles fragiles connaissent de plus en plus de difficultés pour se nourrir sainement: à Strasbourg 26% de la population vit sous le seuil de pauvreté.

3.4

Réduire les maladies liées au surpoids chez l'enfant

ACTION : VILLE

Indicateur		Nb de personnes dans la file active du dispositif PRECOSS								nb
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
85	260	361	500	220	264	308	228	320	↗	400

Un dispositif spécifique, nommé PRise En Charge Coordonnée des enfants Obèses et en Surpoids à Strasbourg (PRECCOSS) a été mis en place en 2014 pour la prise en charge des enfants et des adolescents (entre 3 et 18 ans) considérés en surpoids ou obèses selon la courbe de corpulence du carnet de santé. Depuis 2021, il est délégué à la Maison Sport Santé de Strasbourg.

3.4

Accompagner les grossesses par une alimentation saine (Ordonnance verte)

ACTION : VILLE

En pleine cohérence avec le dispositif PRECOSS, et suite aux résultats très positifs du Sport Santé sur ordonnance (voir plus bas en 3.11) une « Ordonnance verte » a été créée pour les femmes enceintes, leur donnant accès à un panier biologique hebdomadaire et à des conseils de santé environnementale. Elle se veut cibler ce temps d'exposition spécifique au cours duquel les femmes sont particulièrement vulnérables. Cette action de prévention primaire nutritionnelle, répondant aux besoins d'aujourd'hui et anticipant les logiques de demain, permet de favoriser l'acquisition de comportements favorables à la santé et respectueux de l'environnement.

3.6

Accompagner les personnes en situation d'addiction

ACTION : VILLE

Indicateur		Personnes accueillies à la salle de consommation à moindre risques (SCMR)								nb
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
						639				

Ouvert en 2016, la Salle de consommation à moindre risque « Argos » portée par l'association Ithaque a pour objet de proposer une prise en charge pluridisciplinaire aux usagers de drogues éloignés des structures de soins, en situation de précarité et d'errance. Depuis juin 2021, et suite à un arrêté autorisant son expérimentation, un dispositif de soins avec hébergement est adossé à la SCMR et permet l'hébergement de 20 personnes en situation de grande vulnérabilité, notamment ayant un problème de santé nécessitant un traitement incompatible avec une vie à la rue.

3.11

Favoriser l'activité physique et le bien-être

ACTION : VILLE

Le «sport – santé» est une politique publique développée à Strasbourg depuis 2010 afin de développer l'activité physique qui favorise l'épanouissement des jeunes, le bien-être de tous et allonge l'espérance de vie des personnes fragiles et en rémission de maladie. Les infrastructures permettent d'agir au plus près des habitants. Ainsi, dans les piscines, la mise en place de produits sains dans les distributeurs se veut une action de sensibilisation à la santé nutritionnelle. L'espace public présente également une formidable opportunité de développement des activités de bien-être. De nombreuses activités sportives se déroulent dans les parcs (pratiques douces comme le yoga, le taïchi, la marche nordique, etc.), et d'autres pratiques sportives émergent (disc golf, street golf, rollers, slackline, etc.). Les évolutions futures amèneront la collectivité à prendre en compte le Street Workout, qui consiste à utiliser l'environnement urbain pour s'entraîner et pour se muscler.

3.11

Soigner par le sport

ACTION : VILLE

Indicateur		Effectif cumulé des personnes accueillies dans le dispositif de Sport Santé sur Ordonnance								nb
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
1 000	1 364	1 957	2 435	2 953	3 231	3 780	4 468	5 450	↗	11 000



© Jérôme Dorstel

Depuis novembre 2012 Strasbourg expérimente de manière pionnière le Sport santé sur ordonnance pour toutes les personnes en affection de longue durée (cancers, diabète, maladies respiratoires, pathologies psychiques etc.) et/ou rencontrant d'autres

problématiques de santé (surpoids, obésité, Covid longs, hypertension artérielle...). Les médecins peuvent prescrire des activités physiques adaptées aux personnes en convalescence, encadrées par des professionnels: vélo, marche, natation, fitness, etc.

Reprise au niveau national par la loi santé du 27 mars 2015 son champ d'application s'est élargi à d'autres pathologies. Repris également par le Groupement d'intérêt public Maison Sport Santé de Strasbourg depuis 2021, ce parcours est gratuit pour les Strasbourgeois, grâce aux cofinancements des partenaires, en particulier la Ville de Strasbourg.

3.a

Réduire le tabagisme dans l'espace public

ACTION : VILLE

Initiée dans les aires de jeux dès 2015 suite à la sollicitation de l'association «Ligue contre le cancer» au travers du label «Espace sans tabac» et l'expérimentation au Parc de la Citadelle en 2014, l'interdiction de fumer s'applique désormais à tous les espaces verts de Strasbourg. Cette mesure a été votée à l'unanimité du conseil municipal en 2018, pour une application au 1^{er} juillet de la même année. Au-delà des risques de santé publique que le tabac engendre, cette décision vise également à protéger la qualité de l'espace public (mégots jetés au sol) et de la nappe phréatique (les toxiques contenus dans un seul mégot pouvant polluer jusqu'à 500 litres d'eau).

Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



	État des lieux	Territoire	Actions	Évaluation	RVN France 2023
3.4	Nombre de médecins généralistes pour 1 000 habitants	●		Comparaison	
3.6	Nombre de tués par accident de la route	●		Comparaison	●
3.11	Nombre de licenciés sportifs pour 1 000 habitants	●		Comparaison	
3.4	Réduire les maladies liées au surpoids chez l'enfant		●	Indicateur	
3.4	Accompagner les grossesses par une alimentation saine		●	Expertise	
3.5	Accompagner les personnes en situation d'addiction		●	Indicateur	
3.11	Favoriser l'activité physique et le bien-être		●	Expertise	
3.11	Soigner par le sport		●	Indicateur	
3.a	Réduire le tabagisme dans l'espace public		●	Expertise	

Budgets		2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	Part / Budget 2023		
VILLE	Invest.	2576901	2460563	2933982	4355542	4195197	↗	3,31%		
	Fonct.	1962051	1971771	2449924	3887942	3911207	↗	2,20%		
EMS	Invest.	2592021	2512881	5928773	4787427	10252014	↗	4,50%		
	Fonct.	2381319	2178312	2248572	2432105	2434432	↗	1,00%		
Cibles	Ville	3.1	3.2	3.4	3.5	3.6	3.7	3.8	3.11	3.d
	EMS	3.3	3.4	3.6	3.11	3.d				



ASSURER L'ACCÈS À TOUS À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ SUR UN PIED D'ÉGALITÉ, ET PROMOUVOIR LES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

Cadre de gouvernance : Projet éducatif global pour l'enfance

Direction référente	Multi-niveaux		Multi-acteurs	
DEPE - DDEA	Ville de Strasbourg	Oui	Organismes consulaires	Non
	Eurométropole de Strasbourg	Oui	Associations	Oui
	Collectivité européenne d'Alsace	Oui	Universités	Oui
	Région Grand Est	Oui	Entreprises	Non
	État	Oui	Citoyens	Oui
	Transfrontalier	Oui	Autres	

TERRITOIRE

Cible : **Éducation scolaire**

Indicateur : **Nombre d'élèves moyens par école élémentaire (Sept. 2021)**

4.1 ●

	Strasbourg	Metz	Bordeaux	Grenoble	France
Ville	301	308	278	261	139
Métropole	276	156	233	181	

Cible : **Formation professionnelle et enseignement supérieur**

Indicateur : **Part des non diplômés chez les 20-24 ans sortis des études (2019)**

4.3 ●

	Strasbourg	Metz	Bordeaux	Grenoble	France
Ville	18,34 %	20,7 %	11,73 %	15,27 %	10,70 %
Métropole	16,49 %	18,24 %	13,27 %	15,56 %	



Les performances du système éducatif français sont en recul sur de nombreux aspects. L'État reste chef de file sur ces questions et les collectivités locales restent souvent sans moyens de suivi des performances de leurs jeunes concitoyens.

4.1

Accompagner les enfants pour leur réussite scolaire

ACTION : VILLE

Indicateur		Nombre d'élèves inscrits en périscolaire (cantine + APM)								nb
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
25143	26028	26638	23000	23000	21515	19565	19476	20717	↘	

Les collectivités sont compétentes pour l'accueil des élèves dans des établissements adaptés et interviennent de manière volontaire par la mise à disposition de moyens humains d'aides aux enseignants et d'animation sur le temps périscolaire que sont les Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM). Ces actions, sont très importantes en termes financiers mais constituent un domaine réservé: il n'y a pas eu d'augmentation des tarifs du périscolaire depuis le début de mandat.

Les «Caisses des écoles» sont porteuses du projet de la réussite éducative afin que l'enfant soit «bien dans sa tête et dans son corps».

La collectivité peut également agir en facilitation pour l'accès aux services, avec l'objectif d'améliorer l'équilibre vie professionnelle et vie familiale. L'accueil périscolaire maternel du matin et du soir offre un espace et un temps de loisir éducatif pour les enfants, adaptés à leur rythme et à leurs besoins tout en permettant aux familles de concilier vie professionnelle et familiale. Ils connaissent une légère augmentation aujourd'hui après une baisse durant et après le Covid.

Depuis 2022, l'EMS a décidé de la gratuité des transports publics pour les mineurs. Cela permet de favoriser l'accès à l'offre éducative disponible dans les établissements culturels et sportifs.

4.7

Éduquer à l'environnement

ACTION : EMS

Indicateur		Nombre de jeunes accueillis en temps périscolaire								nb
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
789	849	603	889	554	281	583	936		↗	

Une stratégie d'éducation à l'environnement vise à encourager les changements de comportements face à la consommation, à sensibiliser à la qualité de l'air intérieur et à promouvoir la biodiversité urbaine.

De 2015 à 2022 la question de l'éducation à l'environnement s'est efforcée d'être plus largement partagée avec le public. Aujourd'hui, sans doute l'empreinte carbone des populations les plus pauvres est-elle réduite et il convient de mieux identifier les publics cibles au regard des messages de sobriété à diffuser. De la même manière, cette sensibilisation doit prendre en compte les aspects générationnels.

Le centre de ressources permet la réservation et l'emprunt gratuit de plus de 380 supports pédagogiques (malles, jeux, expositions) afin d'accompagner ces dynamiques. Ce dispositif est complété par un soutien qui se traduit par une mission de conseil auprès des personnels éducatifs et d'animation dans la définition et la construction de projets, de formations thématiques, de visites de sites. Par ailleurs, ont été mis en œuvre un engagement partenarial et financier auprès d'une trentaine d'associations et des animations sur le terrain visant la sensibilisation des scolaires et du grand public.

Depuis 2018, un forum annuel dédié met en présence tous les acteurs du territoire œuvrant pour l'éducation à l'environnement faisant ainsi découvrir les dispositifs et ressources pédagogiques existantes, contribuant également à l'interconnaissance entre acteurs et à la mise en œuvre de nouveaux partenariats.

Parmi les enseignants émerge une certaine réticence à s'engager et construire des projets. Sans doute la multiplicité des sujets sur lesquels les enseignants doivent travailler appelle-t-elle à clarifier des priorités.

4.7

Éduquer à l'environnement

ACTION : VILLE

Indicateur		Jardins pédagogiques dans les écoles								nb
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
39	39	46	46	48	50	50	50	50	↗	



© Jérôme Dorfel

La présence d'un jardin pédagogique au sein de chaque école est un support éducatif de première importance. Actuellement, 50 jardins sont installés dans 115 écoles strasbourgeoises et les projets de végétalisation des cours renforcent cet acquis. L'objectif est de généraliser ces jardins ou espaces potagers dans tous les établissements scolaires du territoire grâce à un accompagnement dédié. Chaque projet est à l'initiative d'une équipe éducative volontaire, partagé avec l'équipe périscolaire et les enfants. Avec cet équipement, il est possible de travailler avec ces derniers sur différents thèmes: la sensibilité au monde du vivant, la préservation de l'environnement, la notion de culture nourricière ou encore l'observation de la biodiversité.

4.a

Accessibilité des établissements scolaires

ACTION : VILLE/EMS

Indicateur		Part des établissements scolaires adaptés aux personnes handicapées								nb
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
Ville						13	16,5	21	↗	

Une loi récente a rendu obligatoire l'accueil des jeunes handicapés à l'éducation en milieu ordinaire, pour tous les temps scolaires et périscolaires. Cette décision vertueuse, entraîne cependant une nécessaire adaptation de l'ensemble des locaux et cette mixité sociale reste à venir, mais fait d'ores et déjà l'objet de moyens de remédiation temporaires. En 2023, ce sont uniquement 21% des écoles de la ville de Strasbourg qui répondent aux exigences d'accessibilité de handicap.

L'ouverture de nouvelles écoles permet cependant d'anticiper cette exigence de mixité. Durant le mandat, ce sont quatre nouvelles écoles qui vont être construites.

Assurer l'accès à tous à une éducation de qualité sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



État des lieux		Territoire	Actions	Évaluation	RVN France 2023
4.1	Nombre d'élève moyen par école élémentaire	●		Comparaison	
4.3	Part des non-diplômés chez les 20-24 ans	●		Comparaison	
4.1	Accompagner les enfants pour leur réussite scolaire		●	Indicateur	
4.7	Éduquer à l'environnement en temps périscolaire		●	Indicateur	
4.7	Éduquer à l'environnement : jardins pédagogiques		●	Indicateur	
4.a	Permettre l'accès de tous aux locaux scolaires		●	Indicateur	

Budgets		2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	Part / Budget 2023	
VILLE	Invest.	18424926	14800654	17153372	24439440	27986450	↗	22,07 %	
	Fonct.	22823668	21860843	22447273	22322819	21186376	↘	11,92 %	
EMS	Invest.	30138849	11255941	9565771	11847449	8749062	↘	3,84 %	
	Fonct.	4176569	4176302	4024674	4338760	4232476	↗	1,75 %	
Cibles	Ville	4.1	4.2	4.3	4.4	4.5	4.6	4.7	4.a
	EMS	4.1	4.3	4.5	4.6	4.7	4.a		



PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGÉE ET DURABLE, LE PLEIN-EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS

Cadre de gouvernance : Pacte pour une Économie Locale Durable

Direction référente	Multi-niveaux		Multi-acteurs	
DDEA	Ville de Strasbourg	Oui	Organismes consulaires	Oui
	Eurométropole de Strasbourg	Oui	Associations	Oui
	Collectivité européenne d'Alsace	Oui	Universités	Oui
	Région Grand Est	Oui	Entreprises	Oui
	État	Oui	Citoyens	Oui
	Transfrontalier	Oui	Autres	

TERRITOIRE

Cible : **Plein emploi et travail décent**

Indicateur : **Part des chômeurs de longue durée parmi les demandeurs d'emploi (2019)**

8.5 ●

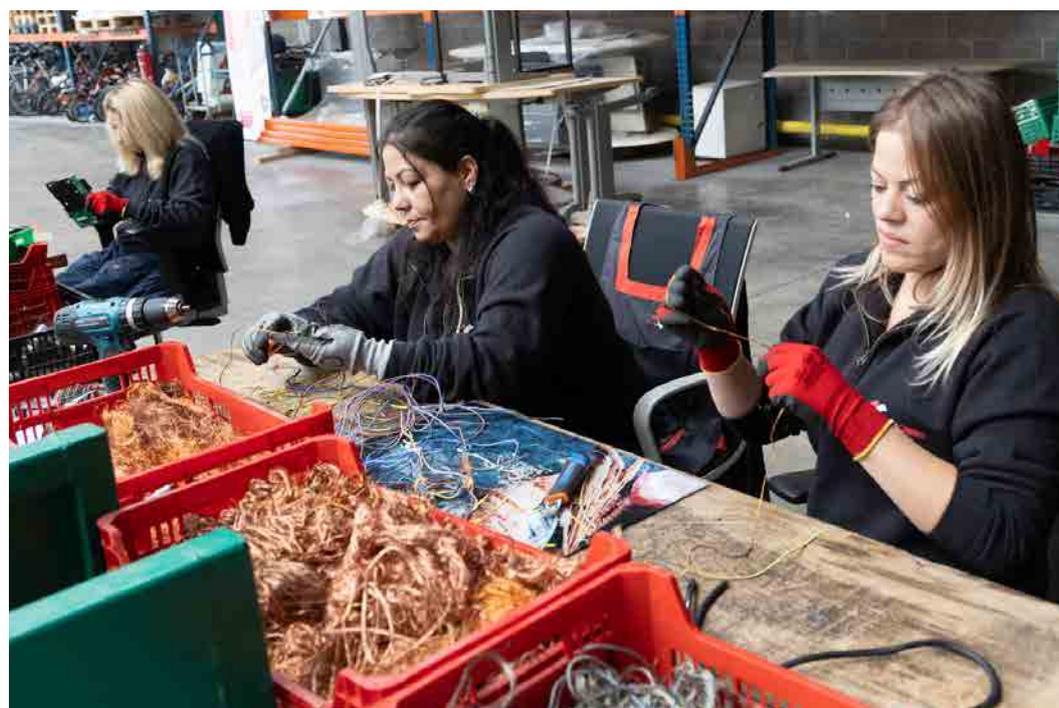
	Strasbourg	Metz	Bordeaux	Grenoble	France
Ville	42,83 %	45,32 %	36,2 %	41,25 %	
Métropole	43,38 %	45,21 %	39,7 %	40,55 %	

Cible : **Accès des jeunes à l'emploi et la formation**

Indicateur : **Part des jeunes de 18 - 24 ans sans emploi ni scolarisés**

8.6 ●

	Strasbourg	Metz	Bordeaux	Grenoble	France
Ville	42,51 %	41,3 %	37,9 %	35,58 %	38,90 %
Métropole	39,61 %	39,56 %	37,55 %	34,14 %	



8.5

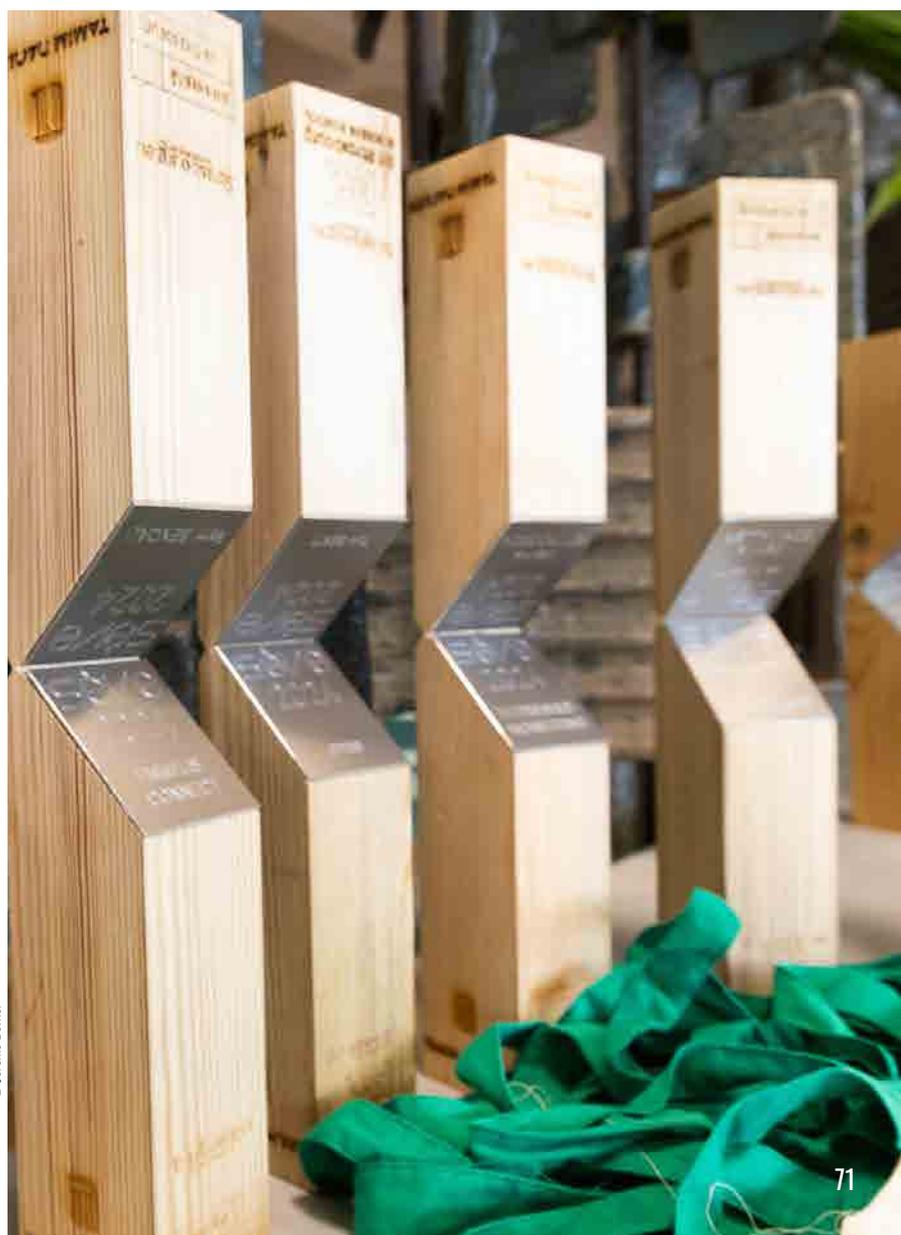
Permettre à tous d'accéder à l'emploi

ACTION : EMS

Indicateur		Insertion : nombre de personnes remises à l'emploi								nb
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
			113	815	3133	4382	4414	3655	↗	

Avec la démarche dite Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD), engagée par délibération du 18 décembre 2020, l'EMS s'engage dans cette expérimentation territoriale. Elle vise à résorber le chômage de longue durée en se fondant sur trois principes : personne n'est inemployable, un grand nombre de travaux utiles et d'une grande diversité restent à réaliser et la privation d'emploi coûte plus cher à la collectivité que la production d'emploi. Le projet suppose de mettre en place une Entreprise à but d'emploi (EBE) qui propose des emplois supplémentaires sur le territoire en articulation avec le tissu économique local pour des personnes privées durablement d'emploi, volontaires à l'expérimentation. L'embauche en Contrat à durée indéterminée (CDI) permet de leur redonner confiance en soi, de favoriser le lien social et le sentiment d'utilité ainsi que d'augmenter leur pouvoir d'achat. Ce projet contribue à replacer une économie locale au cœur de bassin de vie et développe les compétences de la main-d'œuvre disponible pour les entreprises. Le projet est organisé autour d'un processus bien établi : une fabrique du consensus territorial impliquant institutions, associations, entreprises, citoyens, chômeurs, bénévoles, etc., le recensement des capacités et envies des demandeurs d'emploi concernés et enfin, la recherche et la création d'activités utiles et non-concurrentes.

En 2022, le dispositif TZCLD a permis de rencontrer et d'accompagner individuellement 370 personnes privées durablement d'emploi. 70 retours à l'emploi en 6 mois en moyenne ont été observés. L'Eurométropole accompagne également le retour à l'emploi des habitants des QPV par le financement d'une vingtaine de projets via le Contrat de Ville et en mobilisant des fonds européens (FSE) : parrainage, insertion par le sport, suivi individualisé, etc. L'Eurométropole soutient les missions locales pour l'accès à l'emploi des jeunes, et active dans ses marchés publics les clauses sociales.





Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable,
le plein-emploi productif et un travail décent pour tous

État des lieux		Territoire	Actions	Évaluation	RVN France 2023
8.5	Part des chômeurs de longue durée parmi les demandeurs d'emploi	●		Comparaison	●
8.6	Part des jeunes de 18-24 ans sans emploi, ni scolarisés	●		Comparaison	
8.5	Permettre à tous d'accéder à l'emploi		●	Indicateur	

Budgets		2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	Part / Budget 2023
VILLE	Invest.	-	-	-	-	-		
	Fonct.	1 197 048	1 549 424	1 785 750	2 115 595	1 715 044	↗	0,97%
EMS	Invest.	1 342 272	1 143 515	906 050	1 086 599	1 153 579	↘	0,51%
	Fonct.	851 527	1 215 700	1 121 616	1 661 528	1 315 185	↗	0,54%
Cibles	Ville	8.5	8.6					
	EMS	8.6						

ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES

Cadre de gouvernance : Stratégie Zéro déchets et économie circulaire

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



Direction référente	Multi-niveaux		Multi-acteurs	
		Oui		Oui
DCGD - DCPR	Ville de Strasbourg	Oui	Organismes consulaires	Oui
	Eurométropole de Strasbourg	Oui	Associations	Oui
	Collectivité européenne d'Alsace	Oui	Universités	Oui
	Région Grand Est	Oui	Entreprises	Oui
	État	Oui	Citoyens	Oui
	Transfrontalier	Oui	Autres	

12.3

Réduire le gaspillage alimentaire dans les écoles

ACTION : EMS

Cet aspect est crucial puisque ce sont environ 30% des aliments qui sont gaspillés en France sur l'ensemble de la chaîne alimentaire. À Strasbourg, la restauration scolaire produit 13 tonnes de biodéchets par mois pour 43 restaurants scolaires collectés, soit environ 147g par plateau et par jour. Ces biodéchets sont collectés par l'entreprise Agrivalor dans le cadre d'un marché public. Une fois la collecte effectuée, les biodéchets sont prêts pour la méthanisation. AGRIVALOR Energie réceptionne les déchets sur son unité, déconditionne, si besoin, les produits avant de les traiter en méthanisation afin de les valoriser en électricité verte, en chaleur verte et en digestat (engrais naturel). Une plateforme locale de collecte et conditionnement de produits bio, nommée Solibio, a été mise en place par la collectivité. Elle permet aux producteurs locaux de se décharger des contraintes logistiques pour réduire les déchets afin de les encourager à consolider leurs investissements pour la production locale.

Pour aller plus loin, les restaurateurs traditionnels et ceux de la restauration rapide seront incités (30 restaurants) à s'engager dans une démarche de réduction des déchets alimentaires. L'expérimentation est conduite sur un secteur géographique pilote: collecte en triporteur, mise en place de composteurs urbains dédiés, partenariats multi acteurs.



© Alban Hefti

12.8

Former les associations et les familles

ACTION : EMS

Déclics propose au grand public un ensemble de défis pour agir concrètement et de façon ludique pour le climat: énergie, modes de consommation, alimentation, déchets, mobilité... autant de thématiques dans lesquelles s'investir pour faire bouger les choses. Il s'agit notamment de réaliser en équipe (familles, voisins, collègues ou amis) au moins 8% d'économies d'énergie et d'eau, particulièrement durant l'hiver. Cela a permis d'économiser 110000kWh (1400kWh/famille) et 420m³ d'eau (5m³/famille) soit une économie de 9% des consommations d'énergie et d'eau et de réduire les factures d'énergie annuelle d'environ 200€ par foyer.

**12.8**

Former les acteurs de la culture

ACTION : EMS

Dans le secteur culturel, un grand plan de formation des acteurs de la culture a été déployé pour les sensibiliser à la transition écologique. Ce plan a été construit avec les acteurs culturels du territoire pour correspondre aux besoins spécifiques du secteur.

**12.8**

Former les organisateurs de manifestations sportives

ACTION : EMS

Dans le domaine du sport, un guide pour l'organisation des manifestations sportives a été élaboré sur la base des ODD. Il distingue 60 mesures à mettre en œuvre de manière volontaire. Ce guide a été diffusé aux clubs sportifs de haut niveau et dans les grandes manifestations sportives, qui l'ont très facilement adopté.

Établir des modes de consommation et de production durables

12 CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES

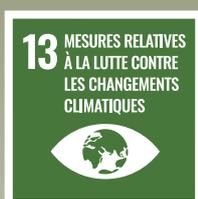


4. Résilience sociale : augmenter la capacité d'agir des habitants | REVUE VOLONTAIRE LOCALE

État des lieux		Territoire	Actions	Évaluation	RVN France 2023
12.3	Réduire le gaspillage alimentaire		●	Expertise	
12.8	Former les associations et les familles		●	Expertise	
12.8	Former les acteurs de la culture		●	Expertise	
12.8	Former les organisateurs de manifestations sportives		●	Expertise	

Budgets		2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	Part / Budget 2023
VILLE	Invest.	-	-	-	-	-		
	Fonct.	1426979	943545	1421425	1595440	1631917	↗	0,92 %
EMS	Invest.	-	-	-	-	-		
	Fonct.	631527	443085	612518	490920	564958	↘	0,23 %
Cibles	Ville	12.3 12.8						
	EMS	12.8						

5. Territoire bas-carbone : réduire les gaz à effet de serre et aller vers la neutralité carbone



Par deux déclarations d'état d'urgence climatique, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ont affirmé leur engagement de faire de la lutte contre le changement climatique leur priorité. L'objectif est fixé : atteindre la neutralité carbone au plus tard en 2050, ce qui suppose une baisse drastique des émissions de GES et atteindre l'utilisation de 100% d'énergie renouvelable et/ou décarbonée. Les émissions de GES étant liées à plus de 90% sur le territoire à l'usage de l'énergie, seule une réduction massive de la consommation d'énergie fossile et l'augmentation de celle issue d'énergies renouvelables peut faire infléchir la courbe des émissions de GES territoriale.

Les politiques publiques engagées depuis les années 1990, par les investissements en faveur de l'implantation du tramway puis dès 2009 à travers ses différents Plans Climat, se sont attachées à diminuer les émissions de GES, à réduire les consommations d'énergie, à augmenter l'usage des énergies renouvelables (EnR) et à favoriser les mobilités actives.

La rénovation des bâtiments, résidentiels et tertiaires, représente un formidable enjeu pour la mutation écologique du territoire avec une opportunité de création d'emplois, d'innovation et de développement de filières. La stratégie repose sur la sobriété dans les usages et l'amélioration de l'efficacité énergétique pour réduire les consommations énergétiques, puis sur la production d'énergies renouvelables sur le territoire.

Le territoire très urbanisé de l'EMS a un potentiel de séquestration carbone très limité au sein du secteur UTCATF (Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie) de moins de 0,01%. L'atteinte de la neutralité carbone devra donc s'appuyer sur une réduction drastique des émissions de GES.



GARANTIR L'ACCÈS À TOUS À DES SERVICES ÉNERGÉTIQUES FIABLES, DURABLES, ET MODERNES À UN COÛT ABORDABLE

Cadre de gouvernance : Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Direction référente	Multi-niveaux		Multi-acteurs	
	DTEC	Ville de Strasbourg	Oui	Organismes consulaires
	Eurométropole de Strasbourg	Oui	Associations	Oui
	Collectivité européenne d'Alsace	Oui	Universités	Oui
	Région Grand Est	Oui	Entreprises	Oui
	État	Oui	Citoyens	Oui
	Transfrontalier	Oui	Autres	

7.2 AGENDA 2030

OBJECTIF LOCAL ÉNERGIES : 100 % d'énergies renouvelables en 2050

ACTION : EMS/VILLE

Indicateur	Part de l'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie finale									%
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	
Ville	21,0 %	21,1 %	22,1 %	23,9 %		24,2 %			↗	40 %
EMS	14,7 %	15,3 %	16,4 %	16,7 %	18,3 %	18,3 %			↗	40 %

Plusieurs évaluations positives se sont dégagées depuis l'adoption de l'objectif de 100 % d'EnR en 2050. La modification n°3 du PLUi, avait acté des obligations suivantes pour toute nouvelle construction ou rénovation faisant l'objet d'une rénovation importante :

- Raccordement au réseau de chaleur public existant le plus proche
- Obligation de 20% de chaleur renouvelable à défaut de réseau de chaleur à proximité
- Installation d'un système photovoltaïque ou, à défaut, thermique
- Installation d'un système photovoltaïque pour tout nouveau parking aérien
- Pré-installation d'infrastructure de recharge de véhicules électriques

Le basculement vers les EnR (biogaz, solaire, chaleur fatale, hydrogène, géothermie) conjugué à une réduction drastique de la consommation énergétique doit permettre de faire baisser massivement les émissions de GES dues aux consommations énergétiques et ainsi rendre crédible la neutralité

carbone à l'horizon 2050. Ainsi, pour le territoire eurométropolitain, la part d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie finale se situe à 18,3% en 2021 (18,3% en 2020 et 16,7% en 2019 - Données ATMO Grand-Est Invent'air 2021-V2023).

La collectivité joue son rôle d'exemplarité à travers ses achats : la part d'électricité d'origine renouvelable (part payée par la collectivité uniquement) est passée de 23% en 2015 à 100% dès 2019 avec un maintien de cet engagement depuis. Néanmoins, il est nécessaire de disposer d'éléments prospectifs solides permettant de définir les évolutions sectorielles, tant en termes de consommation énergétique que de développement des énergies renouvelables et de récupération. Une déclinaison du schéma directeur des énergies sera réalisée pour le territoire de Strasbourg, en lien avec la révision du schéma directeur des énergies pour l'EMS en 2024.

En effet, une révision du schéma directeur des énergies a été engagée en 2022 en lien avec les évolutions du potentiel lié aux gisements géothermiques (ceux-ci, après les premiers forages de grande profondeur qui ont entraîné des séquences de secousses sismiques, sont restés suspendus).

Ce nouveau schéma directeur «100% renouvelables et neutralité carbone en 2050»

constituera une feuille de route stratégique et opérationnelle. Ses axes structurants seront: la baisse des consommations d'énergies (fondée sur l'efficacité énergétique des systèmes et la sobriété énergétique), le développement des énergies renouvelables et de récupération, l'évolution des réseaux de distribution d'énergie, et une mobilité efficiente et décarbonée.

TERRITOIRE

Cible: **Énergies renouvelables**

Indicateur: **Part des résidences principales utilisant un combustible principal « propre » (autre que fioul ou gaz) (2018)**

7.2 

	Strasbourg	Metz	Bordeaux	Grenoble	France
Ville	50,6 %	62,3 %	46,7 %	39,4 %	
Métropole	54 %	71,1 %	51,2 %	47,5 %	

Indicateur: **Nombre d'installations photovoltaïques (2022)**

7.2 

	Strasbourg	Metz	Bordeaux	Grenoble	France
Ville	189	144	392	123	
Métropole	1224	119	4420	2364	

Cible: **Efficacité énergétique**

Indicateur: **Consommation électrique totale (2022)**

7.3 

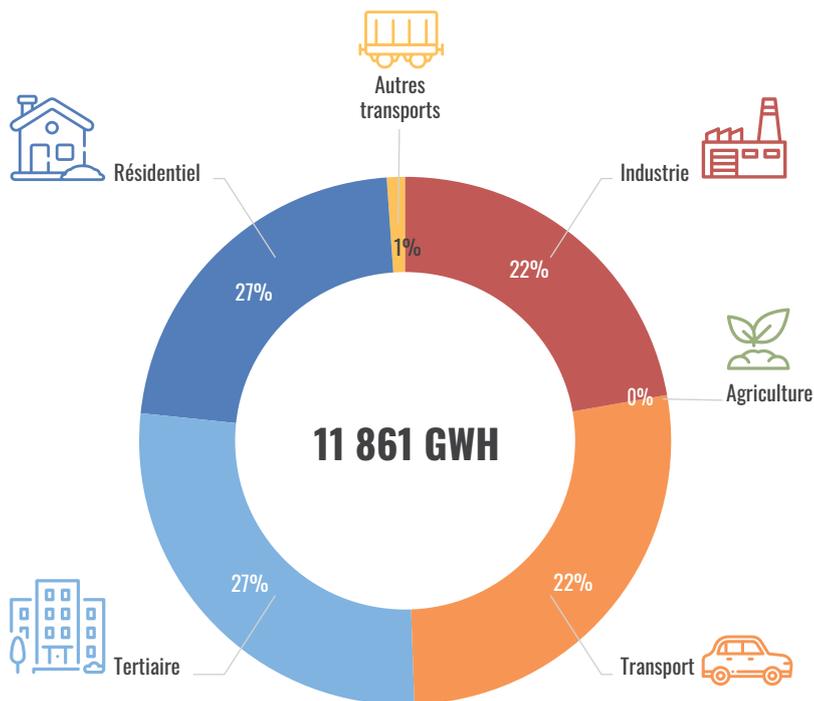
	Strasbourg	Metz	Bordeaux	Grenoble	France
Ville	2 051 185 MWh	551 364 MWh	1 449 603 MWh	884 236 MWh	
Métropole	3 570 873 MWh	1 052 569 MWh	4 377 367 MWh	3 080 623 MWh	

Dans le cadre des Plans Climat, la Ville et l'EMS se sont fixé un objectif de réduction de la consommation énergétique de 30% en 2030 par rapport à 2012 et 50% en 2050.

La consommation énergétique du territoire (ajustée avec les variations climatiques) a diminué de 6% entre 2012 et 2022 et de 11% à climat réel. La crise énergétique de 2022 a impacté cette évolution des consommations. Ce sont les secteurs résidentiel et tertiaire qui ont contribué majoritairement à cette diminution. Le secteur du transport routier a présenté une baisse de la consommation par rapport à 2021 et globalement une baisse de 3% entre 2012 et 2022.

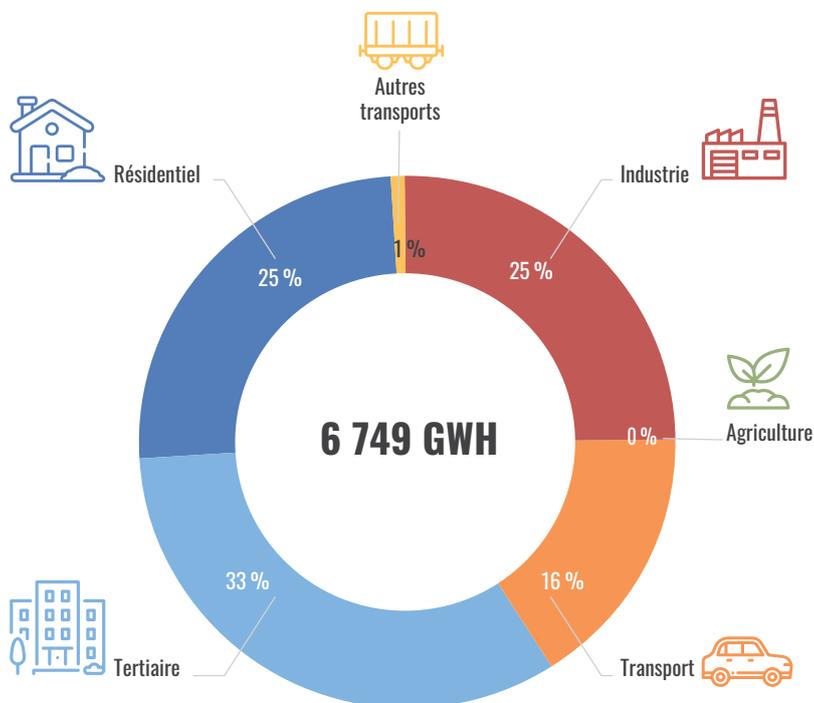
Cette réduction illustre la hauteur de la marche pour atteindre -30% d'ici à 2030, soulignant à quel point les efforts doivent être intensifiés en activant l'ensemble des leviers dont celui de la sobriété énergétique, placée au cœur des préoccupations en 2022. La facture énergétique du territoire s'élevait en 2021 à 1087M€, largement renforcée en 2022 avec la crise énergétique. La baisse véritable des consommations n'est donc pas encore engagée.

Consommation d'énergie finale de l'Eurométropole en 2021



Source ATMO
GE-Inventair'air
2021-V2023

Consommation d'énergie finale de la Ville en 2021



Source ATMO
GE-Inventair'air
2021-V2023

Développer la consommation d'énergies renouvelables dans les réseaux de chaleur

ACTION : EMS

Indicateur		Taux d'énergie renouvelable et de récupération (EnR&R) des réseaux de chaleur sur le territoire								%
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
0,7 %	15,6 %	27,7 %	31,4 %	39,3 %	41,8 %	39,1 %			↗	84 %

La transition énergétique des réseaux de chaleur est engagée depuis les années 2000, avec trois réseaux de chaleur équipés de co-générateurs au gaz. En 2021, dans les réseaux de chaleur du territoire, le taux d'EnR est de 39,1%. Deux contrats de délégation de service public ont été renouvelés en 2022 pour près de 80 000 équivalents-logements en y intégrant massivement des projets d'EnR et de récupération dans leur mix énergétique. Ainsi pour le réseau de chaleur Ouest-Strasbourg, fonctionnant jusqu'à présent quasi exclusivement au gaz naturel, il a été intégré dès 2021 la mise en place de biogaz à hauteur de 50%. La collectivité a ensuite validé la mise en place de projets d'EnR sur le site pour atteindre à l'horizon 2025, 72% d'EnR sur le réseau par la récupération de la chaleur fatale de l'hôpital de HautePierre et la mise en place d'une chaufferie biomasse sur le site de la chaufferie. Le réseau de Strasbourg Centre, fonctionnant déjà à plus de 50% d'EnR à ce jour, par la récupé-

ration de chaleur de l'usine de valorisation énergétique et de la centrale de cogénération biomasse au Port autonome de Strasbourg (PAS), a vu son taux augmenter à plus de 83% en 2021 par l'importation de chaleur fatale des industriels du PAS et à venir l'importation de chaleur depuis l'aciérie Badische Stahlewerke située sur le port de Kehl.

Par ailleurs un plan de développement ambitieux est également prévu, permettant d'augmenter de plus de 50% la distribution de chaleur issue de ces réseaux à horizon 2030 par rapport à 2022. Le réseau de chaleur du Wacken, fonctionnant déjà quant à lui à 90% d'EnR, est en train de s'étendre fortement notamment au sud de Schiltigheim, ce qui permettra d'ici à 2030 de doubler la quantité de chaleur livrée par rapport au modèle économique imaginé lors de l'attribution de la délégation de service public en 2016.

Développer la production d'énergie solaire

ACTION : EMS

Indicateur		Puissance photovoltaïque								kWc
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
			6 904	7 536	8 012	10 029	11 745	16 950	↗	180 000

Lors de la modification n°3 du Plan local d'urbanisme (PLU) dont les travaux ont débuté en 2018, le territoire disposait de 6 MWc de puissance solaire installée. Depuis son entrée en vigueur en juin 2021, l'obligation solaire a permis d'installer plus de 3,8 MWc supplémentaires, soit plus de 63% de la puissance initiale. En

décembre 2021 a été adoptée la stratégie solaire de l'Eurométropole de Strasbourg avec 14 actions quantifiées. Des études complémentaires ont été menées dans le cadre de la révision du SDE. L'ensemble des mesures a permis d'augmenter la puissance installée jusqu'à 17 MWc en 2021.

S'agissant de l'acceptabilité des EnR par les citoyens, le SDE a été discuté avec le Conseil de développement; un avis a été rendu à la présidente de l'EMS le 17 juin 2023. Cet avis comporte le renforcement de la gouvernance par la création du Conseil territorial de la transition énergétique (CTTE) réunissant les partenaires.

Le développement de l'énergie solaire est l'un des axes du nouveau schéma directeur des énergies et se réalisera par la solarisation du patrimoine immobilier et foncier de la collectivité, par l'accompagnement des projets citoyens et les communautés énergétiques, et par le développement de grands projets (ombrières parking, friches, panneaux flottants, etc.).

La solarisation du patrimoine de la Ville et de l'EMS passe par les projets en régie ou la cession de surfaces en faveur de l'émergence des projets citoyens (première centrale solaire citoyenne prévue fin 2023, 33 kWc pour 70 investisseurs), mais aussi par une montée en puissance de l'expertise interne. Des projets dits « territoriaux », avec un portage public et citoyen, tel celui d'une centrale solaire au sol de 5 MWc sur une ancienne friche de la raffinerie de Reichstett, seront également conduits par la collectivité et le secteur privé sera appelé à contribuer également (plus de 60 MWc flottants et au sol en développement). L'énergie solaire thermique est aussi appelée à être une forte contributrice au mix énergétique des réseaux de chaleur.



Réduire les consommations énergétiques du patrimoine immobilier

ACTION : VILLE/EMS

Indicateur	Consommation brute d'énergie finale des bâtiments (part payée par la collectivité uniquement)									MWh
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
Ville	119 598	117 695	111 813	105 099	95 904	124 588	103 218		↘	
EMS	53 981	63 455	64 408	64 069	56 785	77 800	69 228		↗	

Concernant le patrimoine bâti important de l'EMS et de la Ville, un nouveau service énergie et patrimoine a été créé à la rentrée 2022 au sein de la direction architecture et patrimoine de la collectivité pour centraliser l'ensemble des missions en lien avec la performance énergétique des bâtiments (hors implication des usagers). Ce nouveau service gère notamment l'optimisation de l'exploitation des bâtiments dans le cadre du plan de sobriété mis en place depuis 2022. Un plan de sobriété qui a porté ses fruits sur l'hiver 2022/2023 (septembre à mai) avec une baisse significative des consommations de 14% (12% sur l'EMS et 15% sur le parc bâti de la Ville) avec plus de 4,30M€ de dépenses évitées.

La démarche de sobriété engagée en 2022 doit perdurer et l'ensemble des secteurs doivent être mobilisés.

Ces actions de sobriété s'inscrivent dans une démarche plus globale engagée au niveau du parc bâti de la collectivité visant à atteindre une réduction de 40% de la consommation énergétique en 2030 et -60% en 2050.

Réduire la consommation d'énergie de l'éclairage public.

ACTION : VILLE

Indicateur	Consommation énergie annuelle éclairage public									GWh	
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
	14,7	14,3	13,9	13,7	13,4	12,8	12,1	10,8	10	↘	7,5

Le plan lumière élaboré dès 2010 visait une baisse de 25% des consommations énergétiques d'ici 2020. Les économies réalisées les cinq premières années ont été réalisées en couplant des actions d'efficacité et de sobriété: coupure des illuminations en heures creuses, suppression des sources énergivores, remplacement ou modulation des niveaux d'éclairage pour les luminaires de forte puissance sur les espaces suréclairés. Le suivi des économies d'énergie sur

l'éclairage public est assuré via le système de management de l'énergie ISO 50-001. Un objectif 2030 a été fixé pour atteindre un objectif de -40 à -50% entre 2020 et 2030. Un budget à hauteur de 3,5 millions d'euros a été adopté entre 2022 et 2026. Il fait suite à l'objectif précédent de réduction de 20 à 25% entre 2010 et 2020 à périmètre constant qui a permis de réduire de 17GWh/an en 2010 à 10,8GWh/an en 2022.

Garantir l'accès à tous à des services énergétiques fiables, durables, et modernes à un coût abordable

État des lieux		Territoire	Actions	Évaluation	RVN France 2023
7.2	Part des résidences principales utilisant un combustible principal "propre" (autre que fioul et gaz)	●		Comparaison	
7.2	Nombre d'installation photovoltaïques	●		Comparaison	
7.3	Consommation électrique totale	●		Comparaison	
7.2	Part de l'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie finale	●		Agenda 2030	
7.2	Développer les énergies renouvelables dans les réseaux de chaleur		●	Indicateur	
7.2	Développer la production d'énergie solaire		●	Indicateur	
7.3	Réduire les consommations énergétiques du patrimoine immobilier		●	Indicateur	
7.3	Réduire la consommation d'énergie de l'éclairage public		●	Indicateur	

Budgets		2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	Part / Budget 2023
VILLE	Invest.	2239686	1712233	1994747	3156796	3739280	↗	2,95%
	Fonct.	2798437	2952862	2985169	4145027	8118025	↗	4,57%
EMS	Invest.	4365110	1741977	2297201	3539787	12470020	↗	5,48%
	Fonct.	18426152	13493910	14312271	18486751	25343748	↗	10,46%
Cibles	Ville	7.2	7.3					
	EMS	7.2	7.3					

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE





FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS, RÉSILIENTS ET DURABLES

Cadre de gouvernance : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Direction référente	Multi-niveaux		Multi-acteurs	
Interco - DUT	Ville de Strasbourg	Oui	Organismes consulaires	Oui
	Eurométropole de Strasbourg	Oui	Associations	Oui
	Collectivité européenne d'Alsace	Oui	Universités	Oui
	Région Grand Est	Oui	Entreprises	Oui
	État	Oui	Citoyens	Oui
	Transfrontalier	Oui	Autres : PAS, SPL, SERS	

11.2 AGENDA 2030 OBJECTIF LOCAL : TRANSPORTS

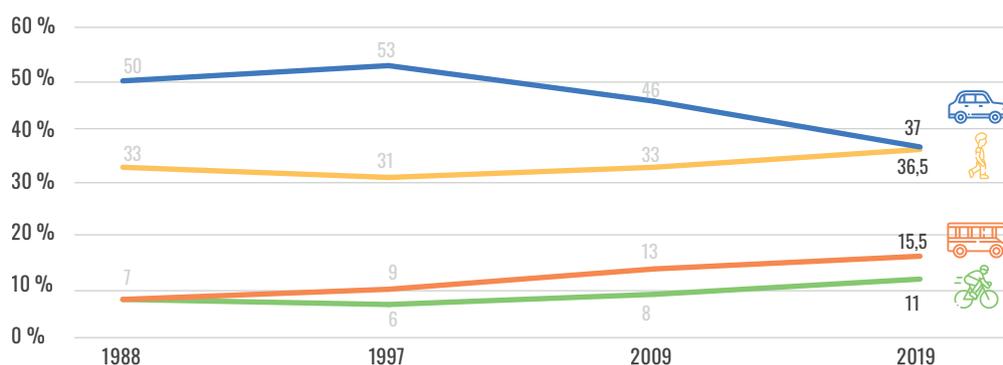
ACTION : EMS

Indicateur	Part modale des transports en commun									nb	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce		2030
EMS	11				15,50					↗	17

Les objectifs de répartition des parts modales en 2030 qui avaient été fixés lors de l'adoption du premier Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) en 2009 sont d'ores et déjà atteints. La part modale des transports en commun est passée de 11% à 15,5%. L'objectif à atteindre pour les déplacements par les transports en commun a été réévalué à 17% en 2030. Strasbourg est l'une des agglomérations françaises où la part modale automobile dans les déplacements a été réduite de la manière la plus forte.

Les émissions de GES liées au transport routier ont baissé de près de 10% entre 2005 et 2019. En prenant l'année 2020 en référence, cette diminution s'élève à 24%, due certainement à l'effet du confinement lié au Covid-19 en 2020. La poursuite de cette diminution devra être confirmée l'année suivante.

Évolution des parts modales lors des 4 enquêtes de mobilité



TERRITOIRE

Cible : **Accès au logement décent**

Indicateur : **Densité de population (2021) (nombre)**

11.1 

	Strasbourg	Metz	Bordeaux	Grenoble	France
Ville	3 722	2 879	5 304	8 686	106
Métropole	1 524	707	1 438	824	

Cible : **Transports sûrs, accessibles et viables**

Indicateur : **Part des ménages disposant au moins d'une voiture**

11.2 

	Strasbourg	Metz	Bordeaux	Grenoble	France
Ville	62,3 %	71,4 %	63,1 %	62,9 %	81,41 %
Métropole	71,5 %	78,4 %	77,1 %	76,1 %	

11.1 

Rénover l'habitat social et privé

ACTION : VILLE/EMS

Indicateur	Nombre de logements sociaux agréés (obj. 1100 logements sociaux/an) : parc HLM + ANAH									nb 2026
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	
Ville	730	639	715	561	491	209	413	263		6 000
EMS	1 239	1 403	1 224	1 345	977	518	669	558		

Sur les 242 000 logements de l'EMS, plus de 50 200 sont les logements sociaux ce qui représente 80 % de l'offre sociale du Bas-Rhin. Une dynamique de rénovation a été impulsée dès 2009 sur le parc des logements sociaux via le prêt bonifié aux bailleurs (éco-prêt logement social de la caisse des dépôts), soutenu par l'État avec le concours de l'ANRU, l'union européenne via le Fonds européen de développement régional (FEDER) et une implication financière des collectivités, dont l'EMS.

Entre 2009 et 2017, 8 790 logements sociaux ont été rénovés. Entre 2014 et 2020, 6 673 logements locatifs sociaux (Habitat à loyer modéré, HLM) ont été réhabilités thermiquement dans le territoire de la Ville.

Dans le secteur résidentiel privé la situation s'est compliquée dès 2018, avec un fort décrochage dû à la crise économique du secteur du logement, ce qui se traduit par un niveau faible de rénovation à hauteur de 534 logements sociaux en 2022.

Dans le secteur privé, ce sont 971 logements qui ont fait l'objet d'une rénovation aidée par l'ANAH. Depuis 2018, les freins et la complexité perdurent avec pour conséquence que l'objectif fixé de 6 000 logements rénovés dans le cadre de la délégation « Aide à la pierre » n'a pas été atteint. Un nouveau dispositif sera lancé en 2024. Il permettra une harmonisation vers le haut des différents dispositifs et vise l'atteinte de l'objectif de 6 000 rénovations en 2027. Le guichet France Rénov porté par l'Agence du climat en partenariat avec la Chambre de consommation Grand Est permet d'encourager la rénovation énergétique performante sur le territoire.

Augmenter l'usage des transports en commun

ACTION : EMS

Indicateur		Nombre de voyages effectués en TC en moyenne/jour								nb
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
	319 178	327 945	341 917	350 130	242 532	297 534	348 767	364 932	↗	

L'ensemble du territoire de l'EMS est desservi par les transports en commun. Le centre-ville de Strasbourg se situe ainsi à un maximum de 40 minutes de tous points du territoire en transport en commun (tramway, bus, cars départementaux ou réseau régional ferré). Avec 415km de lignes de bus, 79km de lignes de tramway et 8,4km de lignes de Bus à haut niveau de service (BHNS) en site propre, 87% de la population de Strasbourg se situe à moins de 300m d'un transport en commun.

Entre 2000 et 2021, la fréquentation du réseau de la Compagnie des transports strasbourgeois (CTS) est passée de 70,4 millions à 108,6 millions de voyages, et la part modale des transports en commun est passée de 11% à 15,5%. Cette hausse s'explique par la qualité du service et par la tarification très attractive des abonnements usagers et le développement de nouvelles extensions des transports en commun structurants (tramway et BHNS). Cela a complété le maillage en première couronne par une desserte en transports collectifs en sites propres efficaces sur les principaux axes radiaux. Une logique de desserte plus transversale et polycentrique, à la fois multimodale et intermodale, est également poursuivie. Des lignes de rocade sont déployées, d'abord en cœur d'agglomération pour confronter la robustesse du réseau, puis en 1^{re} et 2^e couronnes pour développer l'offre de transport de périphérie à périphérie. Cette dynamique de lignes de rocade se poursuit avec, par exemple, le prolongement de la ligne G entre la gare et l'esplanade en 2023 pour former un bouclage sud du centre-ville par les quais extérieurs.

Le réseau de bus a été progressivement réorganisé par secteurs ou en accompagnement des extensions tramway et BHNS, pour améliorer la vitesse commerciale et la régularité. Priorité a été donnée aux lignes de bus les plus fréquentées pour constituer les «lignes structurantes» de niveau de service proche du standard d'un tramway ou BHNS, afin de renforcer l'attractivité et la lisibilité du réseau de bus.

L'extension du tramway vers Kehl mis en service en février 2017 a entraîné une coopération transfrontalière inédite avec environ 20 000 à 30 000 personnes supplémentaires qui bénéficient du transport en commun dans une zone en pleine réhabilitation urbaine.

La montée en puissance du réseau de transports en commun, associée à une démarche d'apaisement des axes et de report modal engagée sur le plus long terme, se concrétise dans les comptages d'entrée de ville des véhicules. Le trafic en entrée de ville a été réduit de 53% entre 1990 et 2021: il est passé de 241 000 véhicules/jour en 1990 à 112 570 véhicules/jour en 2021. Le chiffre était inférieur en 2020 (-26% par rapport à 2019), mais la crise du Covid-19 a indubitablement infléchi la fréquentation routière.

11.2

Augmenter l'usage des transports en commun des jeunes

ACTION : EMS

Indicateur		Nombre d'abonnés de 4 à 17 ans bénéficiaires d'un abonnement gratuit de transports en commun								nb
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
				26000			70000	68001	↗	

Tous les jeunes de moins de 18 ans habitant l'EMS peuvent bénéficier de la gratuité des transports en commun depuis le 1^{er} septembre 2021 (réseaux bus et tramway de la CTS). Dès 2021, ce sont 63 000 jeunes (4-17 ans) qui se sont abonnés aux transports en commun contre 26 000 en 2019. Cette forte évolution du nombre d'abonnés chez les 4-17 ans (133%)

est néanmoins à mettre en corrélation avec l'augmentation de leur usage des transports en commun (8,5%) qui reste modéré. L'impact social cependant est positif pour le monde éducatif qui bénéficie dès lors d'une plus forte capacité à se déplacer en groupe et accéder aux établissements culturels et/ou sportifs.

11.2

Développer les mobilités alternatives et l'électromobilité

ACTION : EMS

Outre l'articulation entre réseaux urbains et interurbains, l'expérimentation de nouveaux services de transports collectifs adaptés aux zones moins denses est apte à permettre de mieux répondre aux enjeux de déplacements de la seconde couronne. Les nouveaux objectifs, établis lors du second plan climat en 2019, ont énoncé un certain nombre de solutions.

Une offre de transport en commun, adaptée aux besoins des habitants et aux évolutions urbaines, a été mise en place depuis le 1^{er} mars 2021. Il s'agit de « Flex'Hop », un Transport à la demande (TAD) sous la forme d'un système de transports collectifs adaptés aux zones d'activités et zones peu denses.

Il comptabilise au total 475 arrêts à travers l'EMS : 401 étaient en service dès le 1^{er} mars 2021 et 66 supplémentaires ont été ouverts au 21 juin 2021.

Une offre de mobilité partagée, avec un opérateur Citiz, sous la forme de 111 stations d'auto-partage, avec 265 voitures dont 60 en freefloating Yea!

Un réseau de bornes de recharge électrique, dont l'appel à initiative privée a été remporté par ENGIE / Freshmile début 2020. Il prévoit le déploiement de 95 bornes de recharge (186 points de charge) sur le domaine public eurométropolitain, incluant le retrofit de six bornes du précédent dispositif. Un nouveau déploiement de 160 bornes (320 points de charge) est prévu pour la période 2023-2025.

Parts modales des trajets domicile – travail en 2019

	2 roues motorisé	Marche	Transport commun interurbain	Transport commun urbain	Vélo	Voiture conducteur	Voiture passager	TOTAL
Ville	0,71 %	17,82 %	1,41 %	12,76 %	13,14 %	51,47 %	2,69 %	100 %
EMS	0,55 %	25,86 %	0,69 %	18,81 %	18,53 %	34,16 %	1,38 %	100 %



Développer les transports collectifs à l'échelle du bassin de vie (Réseau Express Métropolitain et Européen)

ACTION : EMS

En 2018, le «Grenelle des mobilités» a dessiné une stratégie de réduction importante du trafic routier grâce à la mise en œuvre d'un REME. Ce réseau maillé, ferré et routier, a été déployé en 2022 pour articuler les réseaux interurbains et urbains, en complémentarité avec les nouveaux usages de la route: covoiturage, véhicule autonome, autopartage, route intelligente.

La saturation du réseau autoroutier, inhérente à la situation de Strasbourg comme lieu de croisement des routes à l'infrastructure de transport installée au fil des décennies, nécessite de transformer l'archipel urbain strasbourgeois en un écosystème plus cohérent et efficace en meilleure articulation avec son bassin de vie large. Le territoire de réflexion va bien au-delà du périmètre du Bas-Rhin, allant globalement du nord au centre Alsace, des Vosges à la Forêt-Noire, transfrontalier compris.

En accord avec l'État, la région Grand Est, le Conseil départemental du Bas-Rhin (devenu la Communauté européenne d'Alsace, CEA) et l'EMS, les institutionnels avaient décidé de s'engager dans une démarche partenariale d'élaboration d'un dispositif global, un «bouquet de projets», en réponse à la saturation et la congestion routière de l'EMS.

Il se veut proposer des niveaux de service très performants: cadencement élevé, large amplitude horaire, vitesses de circulation élevées. Sa structure permet d'organiser un réseau maillé bien au-delà de Strasbourg avec le développement de liaisons «diamétralisées» à l'échelle transfrontalière, un réseau à la fois routier et ferré. Les lignes routières seront proposées en sites propres.

Il représente le premier réseau express régional en France, hors de Paris. Il ne dispose pas encore d'objectifs exprimés en parts modales, mais un observatoire est en cours de construction.

Au-delà de la dimension carbone, l'échelle du dispositif tend également à répondre aux enjeux de la qualité de l'air qui affecte l'ensemble du bassin rhénan. La sensibilité légitime accrue des concitoyens à la qualité de l'air, en particulier, doit être prise en compte.



11.3

Favoriser un urbanisme durable

ACTION : EMS

Strasbourg a fait le choix de l'arrêt de l'étalement urbain et d'une régénération par la reconversion des friches portuaires et industrielles. Depuis 2012 les efforts se sont concentrés sur la réhabilitation du quartier «Deux-Rives» qui constitue la plus importante opération urbaine de France. Véritable «laboratoire et vitrine de la ville durable française», ce projet repense la ville sur 250 hectares le long des espaces portuaires avec comme objectifs un accroissement de 12000 habitants en 2040, une mixité sociale (40% en accession privée, 40% en locatif aidé, 10% en autopromotion, 10% en accession sociale) et une mixité de fonctions (logements, bureaux, commerces, espaces de loisirs, etc.). Cette mutation permet la valorisation d'un vaste territoire de friches portuaires qui prend en compte ensemble les questions de transports et mobilité, d'énergie et de ressources, et d'organisation urbaine et d'habitat. Le projet a également permis la mise en valeur, la création ou la réhabilitation de 34,1ha de parcs et la renaturation de 4060 mètres linéaires de berges qui articulent la ville compacte avec la ville nature.

L'écoquartier Danube est un autre projet pilote. Il est le lieu d'expérimentations de nouvelles techniques (Bâtiments basse consommation (BBC), passifs ou à énergie positive telle la tour Elithis), de solutions alternatives de mobilité (pass mobilité, stationnement mutualisé), et de modes spécifiques de gouvernance de projet (ateliers de projets, *workshops*, partenariats renforcés entre tous les acteurs, etc.).

La mise en œuvre de la démarche «Écocity» s'est concrétisée par une charte co-construite et signée par 40 partenaires de l'aménagement (aménageurs, promoteurs et bailleurs essentiellement) et par un référentiel qui fixe précisément des engagements en qualités urbaine, architecturale, paysagère et environnementale. Ce projet a été désigné lauréat dans la catégorie «Mobilité» de l'appel à projet «Écoquartier 2009» dans le cadre du Plan national «Villes durables».

La Zone d'aménagement concerté (ZAC) Danube a été évaluée avec l'aide du RFSC qui permet d'évaluer les projets au regard des 17 ODD. Cette évaluation a révélé un ensemble relativement équilibré et affirmé dans la durabilité. Une attention forte est portée aux problématiques environnementales: énergie, biodiversité, lutte contre les changements climatiques ou qualité de l'eau. La dimension sociale est également importante: logement et mixité sont au cœur du projet, ainsi que les questions de santé et de bien-être. Les actions prévues dans les domaines de l'énergie, de la mobilité ou encore de la production ont des répercussions dans le domaine de la santé. La dimension économique du projet d'écoquartier Danube s'articule autour des questions d'innovation et de transition en matière de production et consommation. L'estimation des contributions des actions permet de situer le niveau d'ambition sur chaque objectif. Deux points de vigilance sont à relever: l'absence de prise en compte des questions d'égalité femmes-hommes et une contribution trop faible sur l'eau, la santé et la consommation-production soutenable.

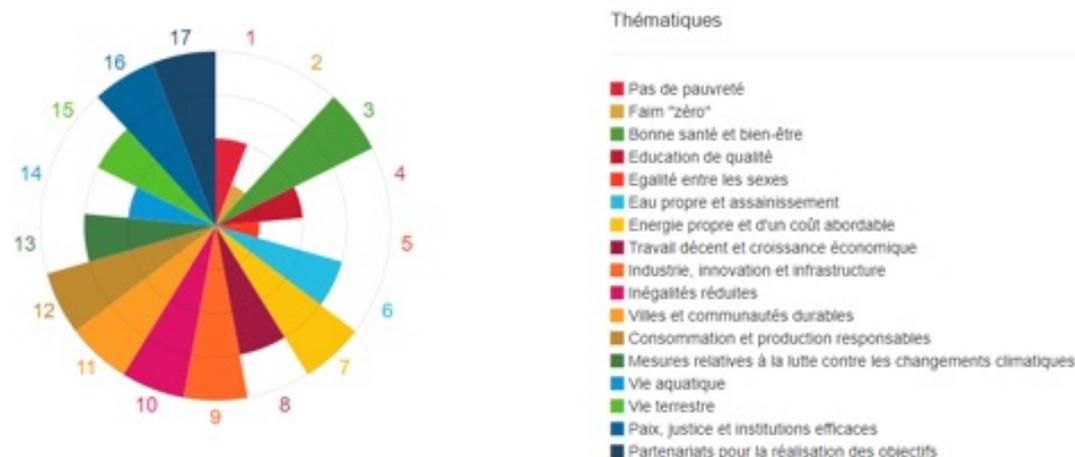


© Jérôme Dunkel

Depuis 2013,
ce sont 7 écoquartiers qui ont été labélisés.

- En niveau 1: l'Elsau (2017) et le Schwemmlach La Wantzenau (2018)
- En niveau 2: Danube Strasbourg (2013), Rives du Bohrie Ostwald (2016), Prairies du Canal Illkirch (2017), Vergers de Saint Michel Reichstett (2018)
- En niveau 3: Brasserie Cronembourg Strasbourg (2017)

Évolution de la ZAC Danube



Source : RFSC – Cerema



11.8

Développer les mobilités actives (vélo, marche)

ACTION : EMS

Indicateur		Nb de places de vélo totales								nb	
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030	
	37 610	36 272	41 238	43 276	44 580	45 816	47 474		↗		
Indicateur		Vélhop : Nb de journées de location								nb	
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030	
	1909095	2047000	1986000	1913000	1922000	1833000	2110000	2189000	↗		

Une ville bas-carbone en 2050 ne pourra advenir que par la sobriété et par un report modal fort vers les mobilités décarbonées et particulièrement les mobilités actives. Le développement de la mobilité active s'accompagne d'un changement de culture pour améliorer le savoir-vivre à travers une meilleure répartition de partage de la voirie, et la mise en œuvre d'un code de la rue qui privilégie les plus fragiles.

Pour cela il est nécessaire d'aller vers une nouvelle génération d'espaces publics qui les favorise, de repenser et de valoriser les espaces piétons et cyclables. Le déploiement d'une infrastructure de qualité pour les cyclistes (VéloStras) comme pour les piétons (Magistrale piétonne), et la résorption des coupures qui dissuadent la pratique de la marche et du vélo sont les conditions nécessaires à une politique de qualité. En 2022, le territoire était équipé de 755km d'itinéraires cyclables, et 39,8% de la voirie était ouverte aux cycles.

La politique de mobilités actives a identifié Strasbourg comme la ville pionnière du vélo en France. Bien que la voiture reste le mode de transport utilisé sur les plus longues distances, on observe une baisse de son utilisation et une augmentation des distances pour les autres modes de transport. Le réseau de magistrales piétonnes fait l'objet d'aménagements pour améliorer le confort des 532 000 déplacements piétons quotidien et des 800 000 déplacements piétons générés par le tramway et le bus. Il lie de façon directe les centralités de quartier distantes de moins de deux kilomètres.

L'usage du vélo augmente continuellement depuis plusieurs années. Entre 2016 et 2021, la fréquentation des pistes cyclables a crû de 25%. L'année 2020, marquée par le Covid-19 et les mesures de restriction circulaire, a connu une baisse d'usages cyclables de 17,5% sur ces axes-là. Cette forte chute de fréquentation a été quasiment annulée du fait d'une reprise du trafic de 21% entre 2020 et 2021.

Des marges de progression à venir sont encore possibles car 52% des déplacements de 1 à 3 kilomètres, zone de pertinence du piéton et du vélo, sont encore effectués en voiture. C'est pourquoi a été réalisé un réseau cyclable à haut niveau de service, *Vélostras*, composé de 130 km de pistes cyclables permettant de relier à vélo la périphérie au centre de Strasbourg de manière rapide (30 minutes maximum), sécurisée, confortable et conviviale. À l'avenir, des aires de service sur le réseau d'autoroutes à vélo seront aménagées dans l'agglomération pour renforcer ainsi l'usage du vélo sur des itinéraires de la seconde couronne et de rocade. Il s'agit également de lever les freins à l'essor du développement des vélos à assistance électrique (VAE) pour les distances de type domicile-travail supérieures à 5 km. Ceux-ci peuvent en effet engendrer des reports modaux de la voiture vers le vélo.

Le développement de l'usage du vélo passe également par des politiques d'accompagnement à la pratique. Le risque de vol est identifié comme un frein majeur à l'usage du vélo, et c'est aussi un frein à la montée en gamme des vélos et au développement des VAE et des vélos-cargos. L'EMS aide les habitants dans l'essai et l'achat de ces vélos-cargos et VAE. Celui-ci est un nouvel outil de mobilité qui permet au cycliste de franchir de nouvelles frontières. Celui-là, dans le même esprit, renouvelle l'image du vélo en ville et lève de nombreux freins à la pratique. Le taux de possession ne garantit pas pour autant le niveau d'usage des modes de transport.

Le taux d'équipement à vélos semble augmenter avec le temps. Cette évolution reste très relative: en moyenne dans l'EMS chaque ménage possède 1,6 vélo en 2019 contre 1,5 vélo en 2009. Ce niveau de possession varie fortement entre les quartiers et certains voient même leurs taux de possession baisser entre 2009 et 2019.

En parallèle, la sensibilisation à la pratique cyclable commence dès le plus jeune âge pour acquérir les bonnes habitudes. Ainsi, la sécurisation des vélos, via l'amélioration du stationnement et la lutte contre le vol, couplée à l'apprentissage et la sensibilisation des scolaires, sont des axes importants de la politique cyclable. C'est pourquoi ce sont 47 474 places de vélo qui sont disponibles dont 3 172 places de stationnement vélo sécurisées.



© Jean-François Badier



Faire en sorte que les villes et les établissements humains
soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

État des lieux		Territoire	Actions	Évaluation	RVN France 2023
11.2	Part modale des transports en commun			Agenda 2030	
11.1	Densité de population			Comparaison	
11.2	Part des ménages disposant au moins d'une voiture			Comparaison	
11.1	Rénover l'habitat social et privé			Agenda 2026	
11.2	Augmenter l'usage des transports en commun			Indicateur	
11.2	Augmenter l'usage des transports en commun par les jeunes			Indicateur	
11.2	Développer les mobilités alternatives et l'électromobilité			Indicateur	
11.2	Développer les transports collectifs à l'échelle du bassin de vie (REME)			Expertise	
11.3	Favoriser l'urbanisme durable			Expertise	
11.8	Développer les mobilités actives			Indicateur	

Budgets		2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	Part / Budget 2023
VILLE	Invest.	4369881	10804662	12017590	13779873	18290648		14,42%
	Fonct.	12857790	14082876	14977206	14522353	15791789		8,89%
EMS	Invest.	47279557	40377452	53553783	49402941	64224860		28,20%
	Fonct.	17626174	25874856	30438414	40531047	61020779		25,19%
Cibles	Ville	11.1 11.2 11.3a 11.c						
	EMS	11.1 11.2 11.3a 11.8 11.c						



PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS

Cadre de gouvernance : Plan Climat Air Énergie Territorial

Direction référente	Multi-niveaux		Multi-acteurs	
DUT - DEPN	Ville de Strasbourg	Oui	Organismes consulaires	Oui
	Eurométropole de Strasbourg	Oui	Associations	Oui
	Collectivité européenne d'Alsace	Oui	Universités	Oui
	Région Grand Est	Oui	Entreprises	Oui
	État	Oui	Citoyens	Oui
	Transfrontalier	Oui	Autres	

13.2 AGENDA 2030

OBJECTIF LOCAL : Neutralité carbone en 2050

ACTION : EMS/VILLE

Indicateur	Émissions de GES par habitant (t CO ₂ eq /hab)									%
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Tdce	
Ville	4,11	4,26	3,97	3,67	3,81	3,27	4	3,5	↘	
EMS	4,5	4,5	4,4	4,2	4,2	3,7	4,2	3,7	↘	
Indicateur	GES : Émissions globales annuelles du territoire (teq CO ₂)									%
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Tdce	
Ville	1200	1200	1157	1086	1133	1035	1165	1033	↘	moins 55% (624)
EMS	2178	2222	2196	2089	2112	1910	2144	1890	↘	moins 55% (1432)
Indicateur	Consommation d'énergie finale - corrigée des variations climatiques									GWh
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Tdce	
Ville	6928	6768	6915	6745	6868	6373	6815	6582	↘	4607
EMS	11991	11872	12196	12018	12087	11236	11970	11485	↘	8539

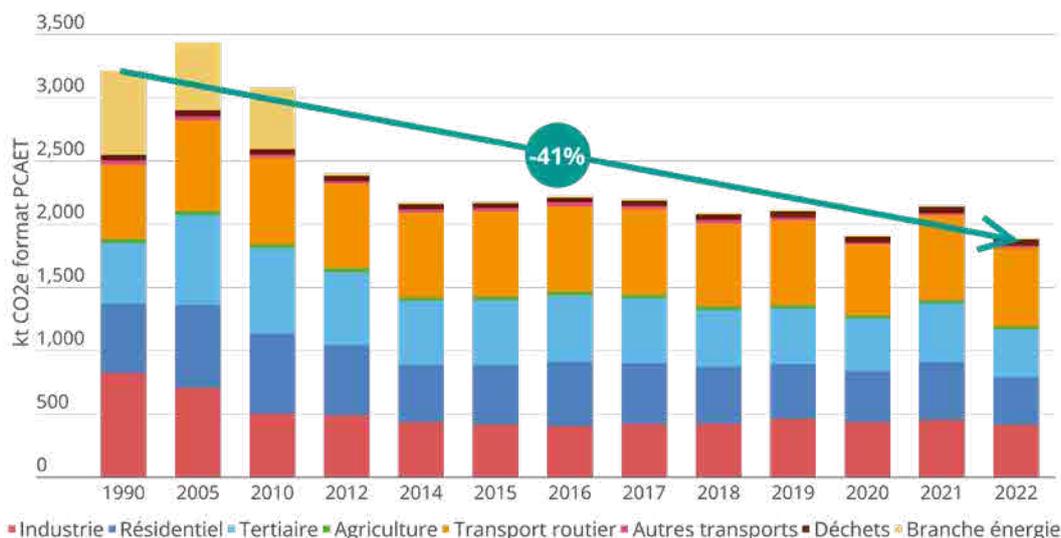
En 2022, la trajectoire des émissions de gaz à effet de serre sur l'Eurométropole affiche une baisse de 41% des émissions directes de GES depuis 1990. Si historiquement (2012-1990), la baisse était liée majoritairement à la diminution des émissions du secteur de la production d'énergie et de l'industrie, depuis 2012, la baisse observée de 21% est répartie entre les secteurs résidentiels, tertiaire, l'industrie et le transport routier. Ce dernier restant le secteur majoritaire qui contribue à hauteur 33% aux émissions de GES du territoire. Pour la ville, la baisse observée est de 35% (réf. 1990) avec les secteurs contributeurs semblables à ceux identifiés sur le territoire de l'Eurométropole.

Les émissions 2022 soulignent des niveaux qui se rapprochent de la trajectoire de référence de -55% en 2030, avec des efforts à poursuivre pour atteindre ce 1^{er} objectif à 2030 en gardant l'objectif de neutralité carbone en 2050.

Sur l'agglomération, les consommations sont réparties de façon équilibrée entre les secteurs résidentiels (27%), tertiaire (27%), industriel (22%) et celui des transports routiers (22%). À Strasbourg, les consommations indiquent une part plus faible pour les transports routiers (16%). Le corollaire à cette répartition est qu'il est nécessaire de travailler de concert sur tous les secteurs.

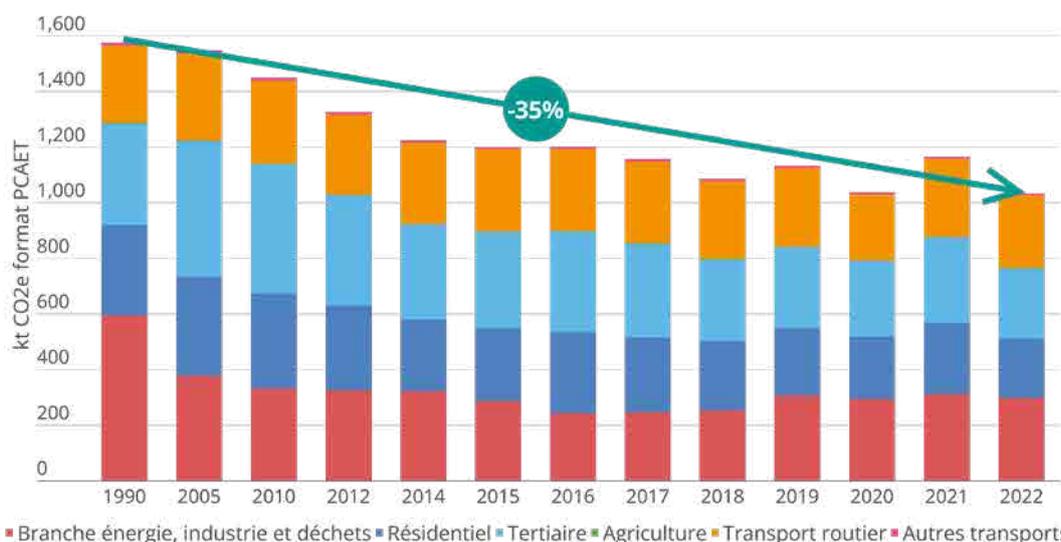
En moyenne, il est estimé qu'un habitant moyen a émis 3,5 t de CO₂e (Strasbourg) ou 3,7 t CO₂e (EMS) sur les scopes 1 et 2, durant l'année 2022. Cet indicateur ne correspond pas à l'empreinte carbone des habitants, qui est bien plus élevée et estimée à 10 t CO₂e/hab. an en moyenne) mais permet de prendre en compte l'évolution de la population dans les tendances.

Évolution des émissions de gaz à effet de serre (PRG 2021) Eurométropole de Strasbourg



Données ATMO Grand Est
invent'Air V2024

Évolution des émissions de gaz à effet de serre (PRG 2021) Ville de Strasbourg



Données ATMO Grand Est
invent'Air V2024

Construire un quartier bas-carbone

ACTION : EMS

En mars 2022, le projet de démonstrateur Citadelle, quartier bas carbone, résilient, accélérateur de transitions, de la ZAC Deux Rives à Strasbourg, porté par l'Eurométropole de Strasbourg en partenariat avec la SPL Deux Rives a été désigné lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Démonstrateurs de la Ville durable » de France 2030, parmi 39 autres. Il s'agit de la construction d'un quartier bas-carbone autour de 3 axes : les énergies et matériaux (bois, eau), la gestion d'un chantier bas-carbone, et la coproduction et l'accompagnement au changement de pratique des futurs usagers du quartier. Ce projet a été construit avec les acteurs du Pacte Urbanisme.

Le projet consiste à réaliser au sein de la ZAC des Deux Rives, ancienne friche portuaire à Strasbourg sur le site Citadelle, un quartier bas carbone et résilient, accélérateur de transitions. Le nord du quartier Citadelle, accueillera 600 logements dont environ 50% de logements abordables, 4500m² d'activités socio-économiques, des équipements publics et des espaces verts. Le démonstrateur Citadelle propose de s'inscrire dans la définition d'un quartier bas carbone :

- en tirant parti des potentiels que lui offrent son site en presqu'île, la desserte par le tramway transfrontalier, et le projet d'aménagement: constructions maximisant l'utilisation du bois et des matériaux biosourcés, réseau de chaleur biomasse, réduction de la place de la voiture avec la réalisation de deux parkings silos mutualisant les besoins en stationnement du quartier

- mais également en allant plus loin, en s'organisant différemment avec les filières du bâtiment et de la logistique urbaine fluviale, en anticipant et accompagnant les changements de pratiques écologiques des habitants du quartier et des professionnels qui interviendront dans le cadre du projet d'aménagement et de vie, en créant les conditions d'une cohésion sociale sur le quartier. De même l'adaptation au changement climatique sera rendue possible grâce à l'exploitation optimisée et la protection de la ressource en eau

Le démonstrateur Citadelle se déroulera sur une durée de 10 ans, en deux phases. L'année 2022 lance la phase d'incubation avec les lers comités en fin d'année.



© Mathilde Cybulski

13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

État des lieux		Territoire	Actions	Évaluation	RVN France 2023
13.2	Consommation des GES par habitant	●		Agenda 2050	●
13.2	Émissions globales annuelles du territoire	●		Agenda 2050	
13.2	Consommation d'énergie finale (cvc)	●		Agenda 2050	
13.2	Construire un quartier bas-carbone		●	Expertise	

Budgets		2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	Part / Budget 2023
VILLE	Invest.	5967940	5752900	6130306	6236298	3120	↘	3,09 %
	Fonct.	-	-	113869	776	31682	↘	0,02 %
EMS	Invest.	858248	943588	950532	1291894	1479452	↗	0,65 %
	Fonct.	132960	89467	516891	1485651	1238403	↘	0,51 %
Cibles	Ville	13.2						
	EMS	13.2 13.3						



RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LE REVITALISER

Cadre de gouvernance : PACTE (Penser, aménager et construire en transition écologique)

Direction référente	Multi-niveaux		Multi-acteurs	
DUT - DEPN	Ville de Strasbourg	Oui	Organismes consulaires	Oui
	Eurométropole de Strasbourg	Oui	Associations	Oui
	Collectivité européenne d'Alsace	Oui	Universités	Oui
	Région Grand Est	Oui	Entreprises	Oui
	État	Oui	Citoyens	Oui
	Transfrontalier	Oui	Autres	

17.14 Co-construire la réglementation urbaine : Penser Aménager et Construire en Transition Écologique (PACTE)

ACTION : EMS

Le PACTE est une démarche, dont l'acronyme signifie «Penser, Aménager et Construire en Transition Écologique». Elle est composée d'un réseau de plus de 150 partenaires locaux d'un document fondateur, de groupes de travail et d'événements qui permettent d'agir collectivement en faveur de la Transition socioécologique (TSE) en matière d'urbanisme. Il se veut une interface innovante et pérenne de dialogue et d'actions collectives interface pour «activer et mobiliser» le tissu des acteurs locaux et animer localement les transitions. L'esprit, l'originalité de la «méthode PACTE» se résument en trois fondements-clé :

- **Mobilisation des acteurs locaux :** réunir l'ensemble de la chaîne des acteurs de l'urbanisme (promoteurs, bailleurs sociaux, architectes, énergéticiens, etc.), de l'aménagement et de l'habitat, du décideur à l'utilisateur, des sphères institutionnelles et privées à la société civile
- **Coopération :** ce nouveau contrat réciproque de coopération entre la collectivité et les acteurs locaux, constitue une approche collective qui dépasse les logiques individuelles. Le PACTE construit une voie alternative, fondée sur une confiance mutuelle, permettant de transformer les pratiques respectives et favoriser l'émergence d'actions conjointes. Il se veut répondre aux crises actuelles et anticiper celles à venir
- **Gouvernance partagée :** cet outil territorial collectif et partagé permet à chaque acteur partenaire d'initier des actions qui répondent aux objectifs de la TSE. En partageant la gouvernance, la collectivité accepte de sortir d'une position prescriptive pour devenir garante de l'animation collective des transitions

Depuis sa création, 25 groupes de travail co-apprenants ont été créés. Ce PACTE réunit à ce jour plus de 150 partenaires et 600 acteurs mobilisés. Ce dispositif renforce les objectifs de performance énergétique grâce à un article 15 du PLUi coproduit avec les acteurs du territoire réunis par le PACTE (Urbanisme) sur le niveau Réglementation thermique RT2012 (-20% pour le résidentiel et le tertiaire).

Enfin, suite à l'innovation de coproduction du volet air-énergie-climat dans la modification n°3 du PLUi, il a été acté en mai 2023 de s'inscrire dorénavant dans une logique de coproduction systématique de la règle future (modifications, révisions, etc.) avec la communauté des acteurs locaux et ce, toujours par le biais du PACTE (Urbanisme). Ce dernier servira également d'outil privilégié pour contribuer à l'animation des dispositifs imaginés et à la recherche de nouvelles solutions, notamment techniques.



RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LE REVITALISER

Cadre de gouvernance : Informer et former pour la transition climatique (Agence du climat)

Direction référente	Multi-niveaux		Multi-acteurs	
DTEC	Ville de Strasbourg	Oui	Organismes consulaires	Oui
	Eurométropole de Strasbourg	Oui	Associations	Oui
	Collectivité européenne d'Alsace	Oui	Universités	Oui
	Région Grand Est	Oui	Entreprises	Oui
	État	Oui	Citoyens	Oui
	Transfrontalier	Oui	Autres	

17.14 ●

Informier et former pour la transition climatique (Agence du climat)

ACTION : EMS

L'Agence du climat est une structure associative forte de près de 90 membres dont l'EMS et ses 33 communes, des acteurs institutionnels, des établissements publics, associatifs ou privés, des représentants du monde économique et des structures concernées par les questions de production et de fourniture d'énergie, de mobilité, d'environnement, etc. L'Agence du climat s'adresse à tous les habitants de l'EMS, aux communes, aux entreprises tertiaires de petite taille, aux associations et acteurs concernés par les questions environnementales. Elle a pour tâche de conseiller, renseigner, effectuer des diagnostics gratuits, neutres de tout intérêt particulier, pour aider aux évolutions en matière de mobilité ainsi qu'à la nécessaire accélération de la rénovation des logements. Elle a aussi pour objectif de minorer au maximum le coût des travaux de rénovation énergétique grâce à l'obtention du maximum de financements. Le soutien aux actions de déminéralisation et de végétalisation fait aussi partie des compétences de l'Agence.

Elle s'appuie sur le travail, l'expérience et les compétences existantes dans les établissements suivants: l'Agence de l'Environnement et la maîtrise de l'énergie (ADEME), Alter Alsace énergies, la Chambre de consommation d'Alsace Grand Est, le Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) porté par la Région Grand Est et, bien sûr, les services de l'EMS. Il ne s'agit pas pour l'Agence de se substituer à ces organismes, mais de concentrer les efforts sur le territoire eurométropolitain. L'objectif est de démultiplier les moyens d'action et cumuler les solutions en articulant les moyens à disposition de tous, particuliers, professionnels et communes.

Cette association, constituée d'une équipe de 23 personnes et installée depuis le 1^{er} novembre 2021, a réalisé au 31 décembre 2023 un grand nombre de «contacts ménages», 6464 pour la «mobilité» et 2017 pour la rénovation énergétique des logements dans le cadre de l'espace conseil France Rénov.



**ACCÉLÉRER
LA RÉNOVATION
THERMIQUE
DES BÂTIMENTS**

ATELIER CITOYEN
organisé par les citoyens de

ESCHAU CENTRE CARRELS CLAUD
9 MARS / 18h30

• d'infos: stras.mn/débat-energie

6. Résilience urbaine verte : protéger les biens communs

L'adaptation au changement climatique est le second volet indispensable des politiques climatiques menées de front sur le territoire. Particulièrement vulnérable aux inondations et aux phénomènes de chaleur intense, des politiques d'adaptation sont engagées sur le territoire avec des axes dédiés au sein des Plans climat, afin d'augmenter la résilience face aux aléas et s'adapter un climat qui change: +1,4° en moyenne depuis 1900.

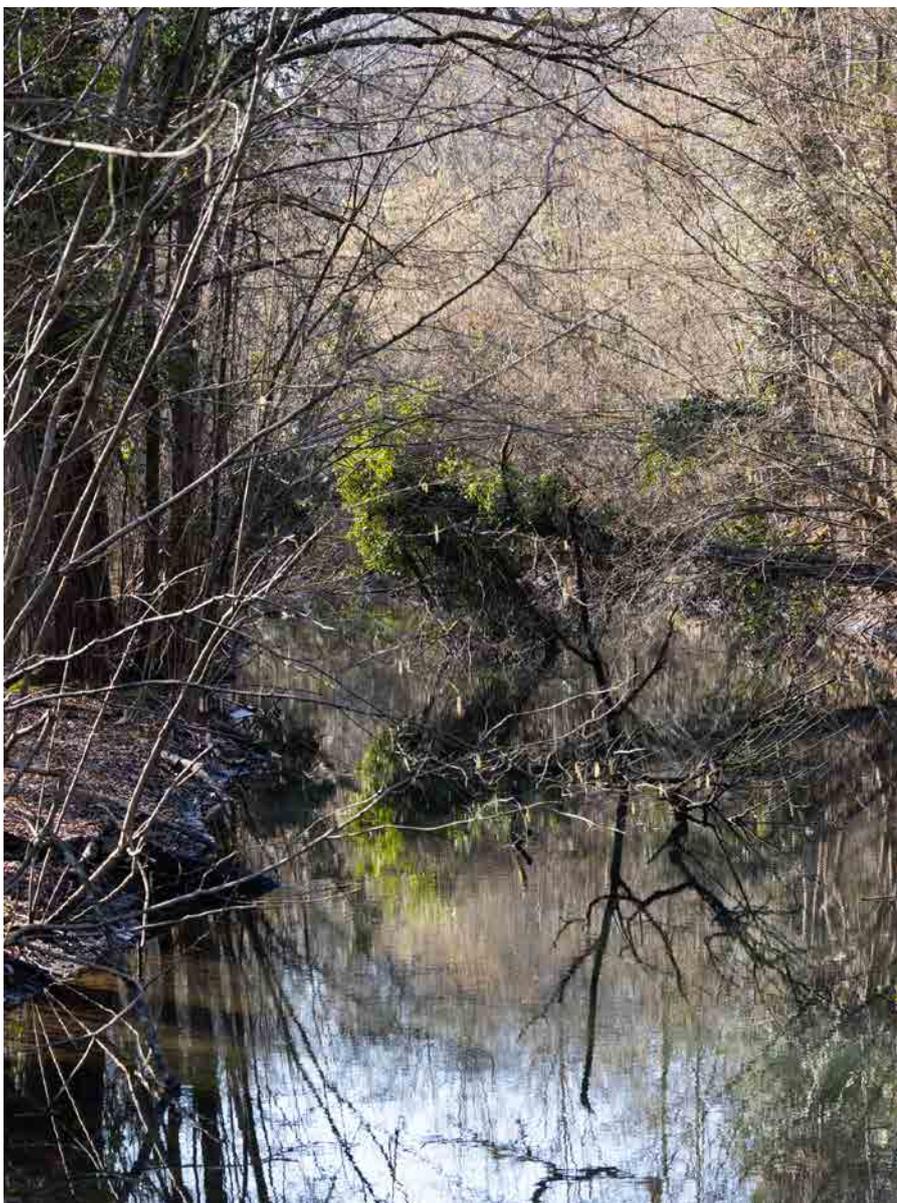


Les actions envisagées visent à préparer un territoire résilient en s'appuyant sur les « solutions fondées sur la nature », à repenser la ville pour lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain et tenir compte du climat futur lors de la construction et la rénovation des bâtiments, gérer et préserver la ressource en eau, anticiper et prévenir les effets du changement climatique sur la santé et sur les activités économiques.

Dans la lutte contre le changement climatique, l'orientation d'une ouverture résolument européenne s'illustre parfaitement avec la signature de la charte d'adaptation de l'EU début 2023, l'adhésion à l'Alliance pour le Climat Europe, la coopération transfrontalière. Les coopérations sur ces sujets ne s'arrêtent pas aux frontières de l'Europe avec pour exemple une coopération avec Montréal pour monter en compétences afin de transformer les pratiques respectives et mieux répondre collectivement aux défis socio-écologiques.

La qualité de vie dans le territoire eurométropolitain est fortement déterminée par les biens communs que sont l'eau, l'air et la vie terrestre. L'eau et les espaces naturels ont fortement contraint l'aménagement de l'agglomération. À partir de deux massifs forestiers, héritages de la forêt primaire rhénane et classés Réserves naturelles nationales (RNN), les continuités écologiques sillonnent le territoire le long des cours d'eau jusqu'aux portes du centre-ville. La nature prend place au cœur de la stratégie de résilience et d'adaptation, au bénéfice de la qualité de vie des habitants.

Strasbourg est un lieu de croisement de routes, au cœur économique du bassin rhénan. L'infrastructure de transport, installée au fil des siècles et des décennies récentes pour répondre au transit de trois corridors européens et aux flux pendulaires locaux d'entrée de ville, est saturée. À ce jour, les résultats positifs en matière de qualité de l'air et d'émissions de GES résultent notamment des avancées opérées depuis les années 1990 dans les politiques de mobilité. Cela nécessite de transformer l'archipel urbain strasbourgeois en un écosystème plus cohérent et efficace de mobilités durables au sein d'un bassin de vie plus large.





PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS À TOUT ÂGE

Cadre de gouvernance : Stratégie ville respirable et cadre de vie sain

Direction référente	Multi-niveaux		Multi-acteurs	
DRU - DSSJ	Ville de Strasbourg	Oui	Organismes consulaires	Oui
	Eurométropole de Strasbourg	Oui	Associations	Oui
	Collectivité européenne d'Alsace	Non	Universités	Oui
	Région Grand Est	Oui	Entreprises	Oui
	État	Oui	Citoyens	Oui
	Transfrontalier	Oui	Autres	

3.9 AGENDA

OBJECTIF LOCAL : Respecter les objectifs du Plan de Protection de l'Atmosphère 2023-2027

ACTION : EMS/VILLE

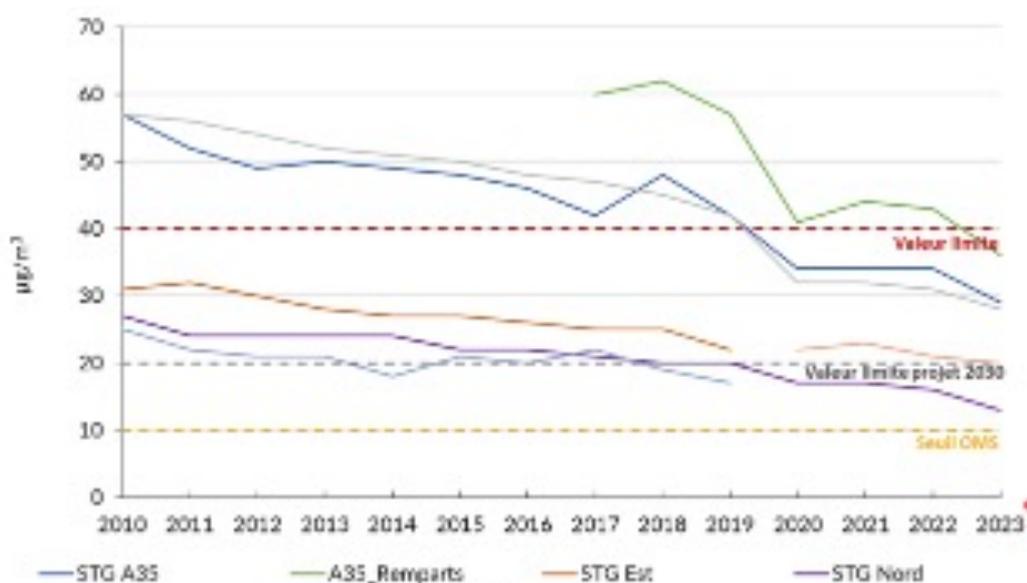
Indicateur	AIR – évolution des émissions annuelles de NO _x (/2005)									%
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
Ville	-42 %	-44 %	-51 %	-52 %	-60 %	-57 %	-62 %		↘	-72 %
EMS	-49 %	-50 %	-55 %	-56 %	-64 %	-61 %	-67 %		↘	-72 %
Indicateur	AIR – évolution des émissions annuelles de NH ₃ (/2005)									%
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
Ville	56 %	44 %	44 %	43 %	27 %	50 %	25 %		↘	-14 %
EMS	23 %	21 %	12 %	13 %	7 %	21 %	6 %		↘	-14 %
Indicateur	AIR - Polluant NO ₂ - Population exposée à la future valeur limite européenne proposé pour 2030 (20 µg/m ³ en moyenne annuelle)									GWh
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
Ville				164 276	68 585	94 066	65 778	6 317	↘	0
EMS				220 754	88 346	118 910	73 946	7 812	↘	0

Les émissions en dioxyde d'azote et particules sont globalement en baisse depuis plus d'une dizaine d'années. L'intensité et la fréquence des pics de pollution décroissent également. Pour le dioxyde d'azote, cette diminution des émissions se traduit par une baisse régulière des concentrations respirées avec pour la 1^{re} fois en 2023, le respect de la valeur limite réglementaire sur l'ensemble des stations de mesure d'ATMO Grand Est. Concernant les particules PM 2,5 (issues de sources variées et

pas toujours locales), celles-ci semblent avoir atteint un palier ces dernières années, ce qui se traduit par une stagnation des concentrations respirées. Les enjeux sanitaires sont toujours d'actualité avec des normes européennes en cours de révision, et des interrogations sur d'autres polluants en augmentation et/ou pas encore réglementés tels que l'ozone, l'ammoniac (NH₃), les particules ultrafines et le carbone suie.

Évolution des concentrations annuelles en dioxyde d'azote mesurées dans l'agglomération strasbourgeoise

(NB : A35 Remparts mise en place en 2017)



Dioxyde d'azote – évolution en % depuis 2010 (NO₂)

STG A35	A35 Rempart	STG Nord	STG Clémenceau	STG Neudorf
-49 %	-40 %	-52 %	-51 %	-35 %

Consciente du fait que les effets sanitaires liés à la pollution ne se manifestent pas à partir d'un seuil, l'EMS poursuit ses efforts afin que la population respire un air plus sain, de manière à tendre le plus rapidement possible vers les valeurs guides recommandées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en 2021.

La dernière modification du PLU a également renforcé le règlement pour les publics les plus sensibles (pas d'implantation de crèches ou écoles par exemple en zone de vigilance pour la qualité de l'air) et imposé des règles sur la filtration de l'air entrant et sur les ouvertures des façades situées au bord des axes routiers fréquentés.

Par ailleurs, l'ozone est l'un des seuls polluants atmosphériques dont les teneurs moyennes annuelles ont augmenté au cours des deux dernières décennies. Les étés de plus en plus chauds et ensoleillés conduisent à une hausse de la concentration de fond sur le territoire. L'impact important du changement climatique et du transport à longue distance de pollution sur les niveaux d'ozone, mis en évidence par différentes études, confirme la nécessité de poursuivre et de renforcer les actions de réduction des émissions de polluants à l'origine de l'ozone.

3.9 ●

Réduire les émissions de particules dues au chauffage au bois

ACTION : VILLE

Indicateur		Fonds Air Bois : ménages bénéficiaires de l'aide au renouvellement (cumulé)								nb
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
					26	64	118	197	↗	

Parmi les actions menées pour améliorer la qualité de l'air sur le territoire, il s'agit de trouver des solutions pour réduire la contribution du chauffage au bois individuel dans les émissions du territoire, à l'origine de parts non négligeables dans les émissions du territoire de particules fines ou de black carbon, des polluants ayant des impacts significatifs sur la santé. Pour cela, le fonds « Air Bois » permet aux habitants de bénéficier d'une aide financière pour remplacer un appareil de chauffage au bois polluant.

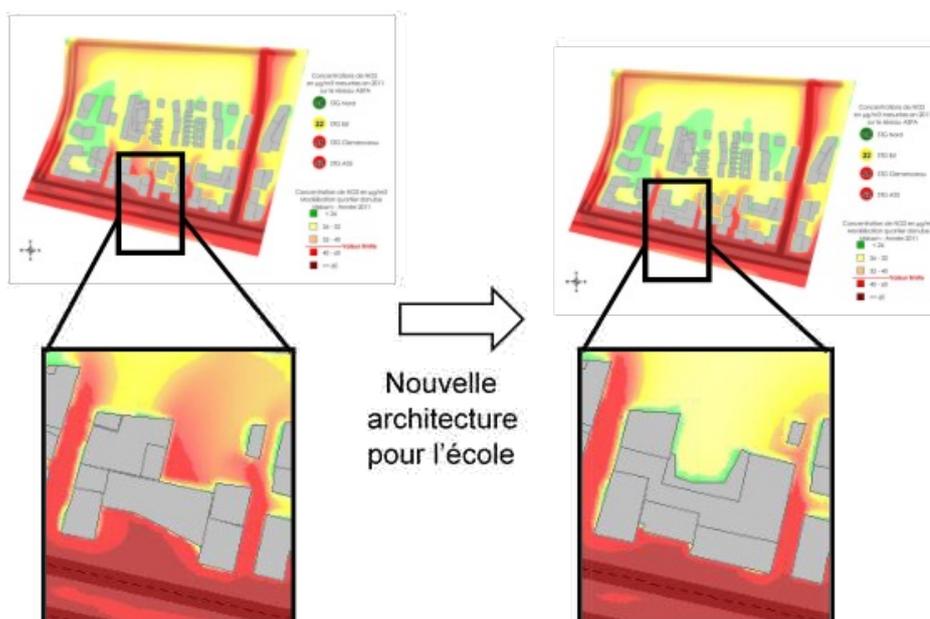
3.9 ●

Innover pour réduire la pollution atmosphérique

ACTION : EMS

Le facteur « qualité de l'air » a été pris en compte en amont des projets d'urbanisme afin de limiter l'impact du projet sur la pollution atmosphérique et de réduire l'exposition des habitants à des dépassements des valeurs limites. Un modèle de simulation à l'échelle des bâtiments a été mis en œuvre afin de simuler le champ de concentrations en NO₂ et en PM10 et d'étudier les variations pour différents projets d'architecture. Le bâtiment accueillant l'école de la ZAC Danube a ainsi pu être conçu de manière à respecter les objectifs de qualité de l'air au niveau de la cour. Cette démarche permet de renforcer l'information, la communication et l'implication citoyenne à travers une série de rencontres. Ce type d'approche de modélisation s'est renouvelée en 2016 et 2017 pour trois projets situés à proximité de l'avenue du Rhin et a fait l'objet d'une modification au Plan Local d'Urbanisme.

Illustration de l'intégration du critère qualité de l'air dans la conception d'une école



Depuis, un travail d'identification des pratiques et solutions innovantes a été engagé pour lutter efficacement contre la pollution de l'air et améliorer à terme la santé des habitants. Ces études portent à la fois sur les polluants réglementés et non réglementés. Il s'agit de favoriser l'implantation, l'accompagnement et le développement de projets innovants et de renforcer notamment le tissu économique, académique et scientifique. La première phase a consisté en un travail de cartographie des acteurs et au recensement d'innovations.

À titre d'exemple, l'Eurométropole souhaite étudier l'opportunité de renforcer l'observatoire de la qualité de l'air par la télédétection satellite. Cette technologie encore en développement vise à caractériser la répartition verticale des polluants dans l'atmosphère.

Émerge également un intérêt pour de nouveaux polluants, telles les particules ultra-fines et le «black carbon». Des mesures sont effectuées sur le territoire afin d'améliorer les connaissances et d'adapter au mieux les politiques publiques sur ces substances susceptibles d'avoir un fort impact sur la santé humaine. Elles ne sont pas à ce jour prises en compte dans la surveillance réglementaire.

D'autre part, la collectivité s'assure que les niveaux d'émissions dans l'air des nouvelles centrales biomasse, parfois incontournables pour la transition énergétique, sont bien inférieurs aux valeurs limites réglementaires, les exploitants étant en capacité de recourir à des équipements innovants en la matière.

3.9

Lutte contre les perturbateurs endocriniens

ACTION : VILLE

Par ailleurs, la lutte contre les perturbateurs endocriniens a amené à privilégier l'usage de contenants réutilisables inertes en inox. Mise en œuvre en 2019, cette transformation a été achevée en 2021 avec des sites de restauration passés au 100% inox, ce qui correspond à hauteur de 61% des convives.

3.10

Réduire l'exposition aux nuisances sonores

ACTION : VILLE

Indicateur	Habitants exposés à des dépassements de seuil de nuisances sonores (bruits routiers)									nb	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce		2030
Ville		21 628					9 018			↘	
EMS		29 897					11 701			↘	

L'urbanisme de Strasbourg se caractérise par la croisée d'un important réseau routier local et européen et d'un nœud ferroviaire, par des activités industrielles implantées sur les zones portuaires du Rhin, de même qu'un aéroport urbain et une plateforme aéroportuaire importante située en périphérie. Cet ensemble génère d'importantes sources

de nuisances sonores. Une cartographie des bruits a permis d'intégrer la thématique de lutte contre les nuisances sonores d'une manière prospective et transversale dans les projets d'urbanisme, de construction et de déplacement. La source de bruit prépondérante est celle liée au trafic routier.

Une cartographie du bruit a permis d'identifier les axes routiers impactés par le bruit, essentiellement des voies structurantes. Les données sont produites tous les 5 ans et une baisse a pu être constatée de 29897 à 11701 habitants sur l'EMS. Elle résulte surtout d'un changement de méthodologie de comptage des personnes exposées au bruit routier par dépassement de seuil réglementaire français. Un premier Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) a pris fin en 2021 et un second a été adopté en février 2022. À cette date il a permis d'observer que 6% de la population métropolitaine était exposée au-delà des valeurs limites (réglementaires), taux en diminution au regard du PPBE de 1^{er} échéance de 2017 (8%).

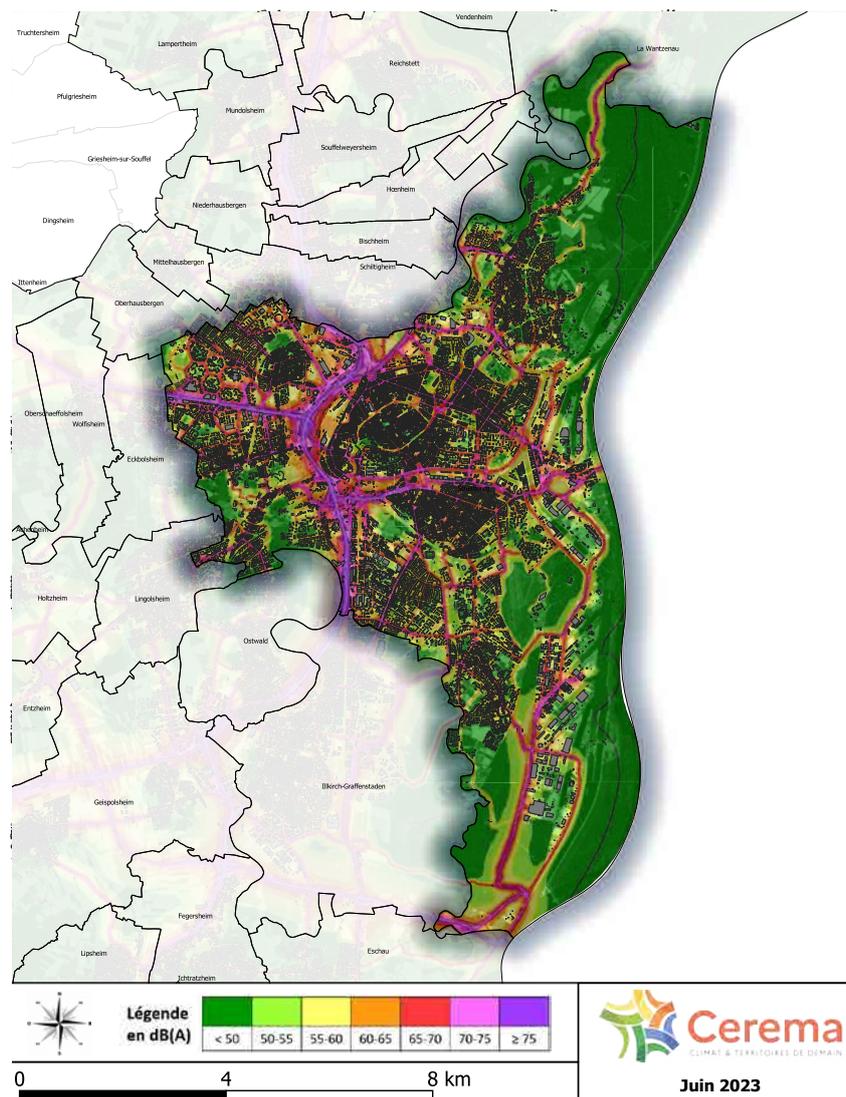
Pour autant, il est utile de rappeler que la part de personnes exposées au bruit routier en dépassement des recommandations OMS est bien plus importante: 319984 habitants (soit 63%) en 2022 alors qu'elle était de 315913 habitants en 2017.

En lien avec les autres politiques publiques (mobilités, aménagement et construction, performances énergétiques...), le second plan a pour objet de réduire les points noirs résultant du bruit des infrastructures de transport, nuisance prépondérante sur le territoire et de mener toute dynamique pour préserver les zones calmes.

Depuis 2020, la régulation de la vitesse à 70km/h ainsi que les voies dédiées au covoiturage sur l'ancienne A35 requalifiée en boulevard urbain, ont permis de réduire l'impact sonore de cette infrastructure sur les riverains.

Une étude comparative des situations avant et après la mise en service du Contournement Ouest de Strasbourg (réduction des vitesses, évolution des trafics et vitesses sur la M35) sera réalisée en 2024 par le CEREMA afin d'analyser l'évolution des populations (nombre de personnes) et les territoires (km²) exposés.

Carte des bruits routiers - Commune de Strasbourg



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



État des lieux		Territoire	Actions	Évaluation	RVN France 2023
3.9	Air : émissions annuelles de NO _x	●		Agenda 2030	
3.9	Air : émissions annuelles de NH ₃	●		Agenda 2030	
3.9	Air : population exposée au polluant NO ₂	●		Agenda 2030	
3.9	Réduire les émissions de particules dues au chauffage au bois		●	Indicateur	
3.9	Innover pour réduire les expositions aux pollutions de l'air		●	Indicateur	
3.9	Lutte contre les perturbateurs endocriniens		●	Expertise	
3.10	Réduire l'exposition aux nuisances sonores		●	Indicateur	

Budgets		2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	Part / Budget 2023
VILLE	Invest.	12909	8176	1905	24036	-	↗	
	Fonct.	81665	87469	81597	83719	135061	↗	0,08 %
EMS	Invest.	239073	319643	953180	1305248	5041900	↗	2,21 %
	Fonct.	797115	1058721	802328	1115290	835922	↗	0,35 %
Cibles	Ville	3.9	3.10					
	EMS	3.9	3.10					



GARANTIR L'ACCÈS À TOUS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT ET ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU

Cadre de gouvernance : Schémas directeur Eau et Assainissement

Direction référente	Multi-niveaux		Multi-acteurs	
DERE	Ville de Strasbourg	Oui	Organismes consulaires	Oui
	Eurométropole de Strasbourg	Oui	Associations	Oui
	Collectivité européenne d'Alsace	Oui	Universités	Oui
	Région Grand Est	Oui	Entreprises	Oui
	État	Oui	Citoyens	Oui
	Transfrontalier	Oui	Autres : Agence de l'eau Rhin Meuse	

6.4 AGENDA

OBJECTIF LOCAL : réduire de 20 % les prélèvements d'eau dans la nappe

ACTION : EMS/VILLE

Indicateur	Quantité d'eau prélevée dans la nappe / usage (m³)							%
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Tdce	
Quantité prélevée dans la nappe	83398051	85996834	85483054	85615195	83231210	82282285	↘	-20 %
Eau potable	35814172	37321646	38034112	37419298	35959588	36356648	↗	
Énergie	1391710	1580406	1529161	1639505	1810634	1950122	↗	
Industries et activités économiques (hors irrigation, hors énergie)	45593000	45955294	44828325	45128428	45265820	42331342	↘	
Irrigation	616080	1190066	1122597	1457806	203140	1644173	↗	

De la nappe au robinet, l'eau de l'EMS est 100% naturelle. L'aquifère alluvial du fossé rhénan supérieur forme un bassin de 14000km² étendu sur six pays, de la Suisse aux Pays Bas, pour une réserve d'eau douce très importante: 45 milliards de m³. Il s'agit là d'une ressource abondante mais fragile. Abondante car le réseau hydrographique dessine dans le paysage de la métropole 320km de rivières et de canaux, 50km de berges sur le Rhin, des bassins portuaires et 31 gravières. Fragile car 79% de notre territoire densément urbanisé repose sur des sols où la nappe phréatique est très proche.

Gérer durablement la ressource a consisté dès 1985 à réduire la consommation d'eau 35,4millions de m³ d'eau potable produits en 2022 après un pic de consommation de près de 50millions de m³. Le Plan Climat Air Énergie Territorial adopté en 2019 par l'Eurométropole a fixé un objectif local ambitieux de réduction de 20% des prélèvements d'eau dans la nappe phréatique. Les consommations depuis 2017 montrent que les efforts sont assez inégalement répartis et reposent à la fois sur les usages en consommation d'eau potable et sur les usages des activités industrielles et économiques.

6.1 Fournir un accès universel à l'eau

ACTION : EMS

Indicateur		Nombre d'habitants desservis								nb
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
483174	483194	494255	498227	499357	505916	510718	517033	520036	↗	
Indicateur		Volume distribué / jour								m ³
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
88239	88897	85213	85971	85590	85042	82006	83366	79327	↘	
Indicateur		Prix moyen / m ³								€
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
2,89€	2,88€	2,88€	2,86€	2,86€	2,86€	2,86€	2,88€	2,93€	↗	

Dans une période de croissance de la population du territoire, l'ensemble des habitants et résidents ont accès à l'eau potable. Le volume d'eau distribué par jour connaît une baisse satisfaisante. Le prix de l'eau à 2,93 euros/m³ est maîtrisé depuis 2015 et bien en deçà de la moyenne française, ce qui permet un accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.

6.3 Préserver la qualité de l'eau

ACTION : EMS

Indicateur		Taux de conformité (bactériologique)								%
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
99,65 %	99,83 %	99,50 %	99,80 %	99,60 %	100 %	99,80 %	-	100 %		100 %

Un second aspect des politiques publiques pour l'eau vise à préserver la qualité de la ressource, particulièrement à l'amont du captage de Strasbourg Polygone qui constitue son captage prépondérant et est situé au cœur du PAS, à proximité du Rhin. Dans un environnement exceptionnel lors de sa création à la fin du XIX^e siècle, le champ captant du Polygone se trouve désormais au sein d'une zone fortement urbanisée et industrialisée. Le périmètre de protection immédiat du captage constitue par ailleurs une belle zone refuge pour la faune et la flore sauvage (haies, prairie gérée écologiquement, mare, etc.). Les 200 entreprises présentes dans la zone font l'objet de visites régulières afin d'identifier les principaux risques, pour anticiper des situations de crises mais aussi émettre des recommandations à celles-ci, et finalement, de préserver la qualité de l'eau. Une opération collective, engagée depuis 2020 avec le soutien de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, accompagne techniquement et financièrement les industriels qui le souhaitent à la réalisation de travaux de sécurisation.

La diversification des ressources permet également de sécuriser l'approvisionnement en eau des habitants. Ainsi, le nouveau champ captant de Plobsheim s'inscrit dans une réelle volonté de maîtrise et de valorisation environnementale du front du Rhin, depuis le polder d'Erstein jusqu'aux portes de l'agglomération strasbourgeoise. Évalué à 82 millions d'euros, ce projet comprend 7 millions d'euros de mesures environnementales.

L'eau de Strasbourg est actuellement distribuée sans traitement grâce à une politique volontariste de protection de la ressource en eau. Dans le cadre des contrôles réalisés, des traces de métabolites de pesticides ont été détectées à des teneurs supérieures aux seuils réglementaires mais inférieures aux valeurs sanitaires. Elles ne présentent pas de risque pour la santé des consommateurs. L'eau peut donc être consommée sans restriction par l'ensemble de la population.

6.4 Réduire la consommation d'eau

ACTION : EMS

Indicateur		Consommation d'eau / habitant								m ³ /hab
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
210	209	198	198	182	194	185	187	178	↘	
Indicateur		Taux de pertes en eau du réseau								%
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
16,36 %	14,93%	14,88%	12,83%	11,45%	12,58%	10,77%	10,11%	7,59%	↘	

Un plan d'amélioration du rendement du réseau d'eau potable a été mis en place: recensement de toutes les sources potentielles de pertes, lutte contre les vols d'eau, traque des fuites, sensibilisation à l'installation de

compteur d'eau, mise en place de compteurs intelligents permettant la radio-relève et le traitement de données de consommation. Le rendement du réseau est donc au niveau de 90%.

6.5 Gérer la ressource à l'échelle du bassin hydrologique

ACTION : EMS

Indicateur		Linéaire de cours d'eau restauré								mL
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
		1735						2350	↗	

Une attention est donnée au grand cycle de l'eau et plus particulière aux cours d'eau amont dont la restauration concerne à ce jour un linéaire de 23,50 km et une surface de 14 ha de zones humides surface en progression. Ces chiffres devraient encore rapidement évoluer posi-

vement avec le programme de restauration pluriannuel qui a été engagé. Sur le territoire, la modification du PLU a initié un changement méthodologique qui favorise désormais la dés-imperméabilisation des surfaces et l'infiltration à la parcelle.

Garantir l'accès à tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



	État des lieux	Territoire	Actions	Évaluation	RVN France 2023
6.4	Quantité d'eau prélevée (par usage)	●		Agenda 2030	●
6.1	Fournir un accès universel à l'eau		●	Indicateur	
6.3	Préserver la qualité de l'eau		●	Indicateur	●
6.4	Consommation d'eau par habitant		●	Indicateur	
6.4	Taux de perte en eau du réseau		●	Indicateur	●
6.5	Gérer à l'échelle du bassin hydrologique		●	Indicateur	

Budgets		2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	Part / Budget 2023
VILLE	Invest.	86411	135239	20362	20099	31317	↘	0,02 %
	Fonct.	1122324	812403	1105715	1181430	740538	↘	0,42 %
EMS	Invest.	604299	600636	339422	405349	1277869	↗	0,56 %
	Fonct.	1530815	1088231	1761760	2159204	1182191	↘	0,49 %
Cibles	Ville	6.1	6.4	6.6				
	EMS	6.2	6.4					



FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS, RÉSILIENTS ET DURABLES

Cadre de gouvernance : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Direction pilotes	Multi-niveau		Multi-acteurs	
Interco - DUT	Ville de Strasbourg	Oui	Organismes consulaires	Oui
	Eurométropole de Strasbourg	Oui	Associations	Oui
	Collectivité européenne d'Alsace	Oui	Universités	Oui
	Région Grand Est	Oui	Entreprises	Oui
	État	Oui	Citoyens	Oui
	Transfrontalier	Oui	Autres : PAS, SPL, SERS	

TERRITOIRE

Cibles : **Urbanisme durable**

Indicateur : **Part de surface artificialisée (2018)**

11.3

	Strasbourg	Metz	Bordeaux	Grenoble	France
Ville	66,79 %	74,13 %	83,79 %	92,87 %	
Métropole	39,19 %	27,67 %	49,82 %	21,89 %	

Le PLUI est un outil de planification réglementaire mais aussi volontaire. Lors de la modification de 2018, certains terrains ont été déclassés et des espaces rendus à la nature. Une Orientation d'Aménagement et de Planification (OAP) a notamment introduit un coefficient de biotope pour les projets, calculé au regard de la surface construite. Ce sont aujourd'hui une centaine de partenaires qui participent au développement de la biodiversité en végétalisant les toitures, en créant des mares, etc. L'OAP « Trame verte et bleue » qui a été instituée vise à renforcer leur place dans les projets du territoire.

La nouvelle modification, qui est en cours, va encore plus loin avec l'expérimentation dans la ceinture verte d'une préservation de la pleine terre. L'ambition d'un objectif de Zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050, certes exigeant pour un territoire urbain, trouve dans un certain nombre de pratiques actuelles les principes techniques pour y répondre. La récente décision de renoncer à l'aménagement de la zone d'Eckwersheim, témoigne de la capacité de compromis indispensable pour préserver des zones de biodiversité.

11.3 Faire de la ceinture verte, une ceinture bioclimatique

ACTION : VILLE

Indicateur		Surface bâtie dans la ceinture verte: loi de 1922 (zone de 624,7 ha)									ha
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030	
57,47	58,74	58,81	60,69	61,25	62,98	63,66	66,14	67,25	↗		

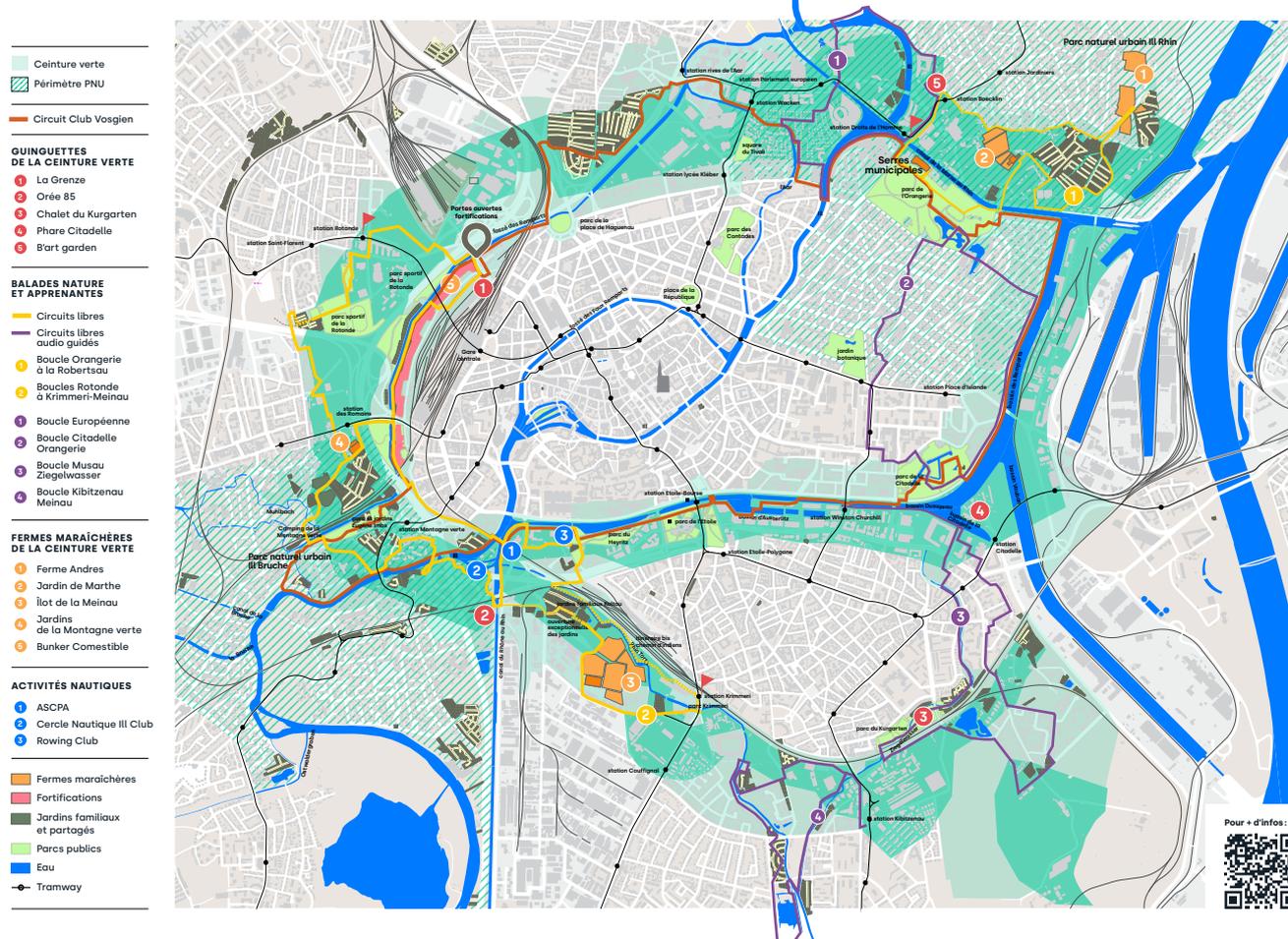
Indicateur		Surface bâtie dans la ceinture verte: loi de 1927 (zone de 184,7 ha)									ha
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030	
12,42	12,77	12,77	12,80	13,06	13,06	13,30	13,87	14,09	↗		

La réflexion engagée en septembre 2020 s’attache à la transformation et la préservation de la «Ceinture verte» qui a vocation à devenir un élément fédérateur et moteur du projet de transformation écologique de la Ville en favorisant la mise en place d’une ceinture bioclimatique.

Poumon vert pour lutter contre le réchauffement climatique, la «Ceinture verte» est aussi un espace de loisirs, de sports, de promenades, une réserve foncière, une zone tampon pour limiter l’étalement urbain, une aire de préservation de la biodiversité, etc. Elle doit profiter à l’ensemble des habitants, en remet-

tant également la nature et le patrimoine au cœur de la conception de la Ville. Cette volonté de transformation de la «Ceinture verte» s’attache à limiter et encadrer les nouveaux projets de construction et, pour les projets qui étaient déjà en cours, de les accompagner dans leur évolution pour favoriser autant que possible l’amélioration du cadre de vie des habitants, l’apaisement des espaces publics, et d’accroître la préservation-renforcement des espaces verts. À ce titre, un travail partenarial est engagé avec un comité d’acteurs constitués, d’associations, d’acteurs institutionnels, d’universitaires, etc.

LIEUX ET ANIMATIONS



11.3 Développer un Parc Naturel Urbain

ACTION : VILLE

Indicateur		Surface du Parc Naturel Urbain								ha
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
460	460	460	460	1867	1867	1867	1867	1867	↗	

La démarche novatrice dite «Parc naturel urbain» (PNU), inspirée des Parcs Naturels Régionaux (PNR), est née de la volonté des habitants des quartiers ouest de l'agglomération (Koenigshoffen, la Montagne Verte et l'Elsau), de maintenir un cadre de vie de qualité et de préserver ce patrimoine unique. Sur le modèle des PNR, l'aménagement et la ges-

tion d'un territoire de 460ha, entre les deux rivières que sont l'Ill et la Bruche, ont été réappropriées par les habitants. Son extension en 2015 au nord de l'agglomération (avec les quartiers de la Robertsau et du Conseil des XV) a été conduite en collaboration avec l'association des habitants et les acteurs locaux volontaires du PNU.

11.5 Prévenir et limiter les risques environnementaux

ACTION : EMS

Indicateur		Nombre de déversoirs d'orage instrumentés								Nb
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
	44	51	64	64	64	64	64	59	↗	

La collectivité a mis en place des actions pour anticiper et limiter les risques liés aux événements extrêmes et augmenter la résilience du territoire. Des plans, régulièrement mis à jour, sont opérationnels sur le territoire pour les pics de pollution (depuis 1996), le risque inondation et les vents forts (depuis 2001). Depuis 2009, le principe général de gestion des eaux pluviales à la parcelle est inscrit au règlement d'assainissement. Le zonage pluvial et une étude des potentialités d'infiltration sont inscrits au PLU. Un outil d'aide à la décision, sous forme de cartographies, fiches techniques et logigrammes permet une analyse multicritère des contraintes (perméabilité du sol, qualité du sol, présence galeries, alimentation en eau potable, niveau de la nappe, etc.), apportant les garanties nécessaires à la préservation de la ressource.

Pour répondre aux problématiques de préservation des milieux et de prévention des inondations par débordement des réseaux ou événements climatiques, il a été instauré une politique de gestion alternative des eaux pluviales avec la réalisation d'actions volontaires en milieu urbain. Tant dans les espaces publics que sur le domaine privé, cette politique vise à favoriser l'infiltration naturelle des eaux pluviales pour recharger utilement la nappe phréatique, limiter le transport et le traitement d'eau peu chargée, limiter les risques d'inondation et de pollution, réintroduire la nature en ville et lutter contre les îlots de chaleur.

11.5 Protéger les personnes face aux risques environnementaux

ACTION : VILLE

Indicateur		Nombre de personnes inscrites au registre Canicule								Nb
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
1822	1436		1127	1061	900				↘	

La collectivité a mis en place des actions pour anticiper et limiter les risques liés aux événements extrêmes pour les habitants. Strasbourg renforce le suivi des personnes fragiles en période de crise grâce à un Plan canicule. Pour réduire les risques liés à la chaleur, la ville se mobilise depuis 2003 pour informer les concitoyens et veiller sur les plus vulnérables lors de périodes caniculaires. Un dispositif de prévention des risques, le plan canicule, est ainsi déployé tous les ans entre le 1^{er} juin et le 15 septembre comprenant quatre niveaux de vigilance: veille saisonnière, avertissement chaleur, alerte canicule et mobilisation maximale. Il a pour objectif d'anticiper l'arrivée d'une canicule et de définir les actions à mettre en œuvre au niveau local pour prévenir et limiter les effets sanitaires de celle-ci. Il prend en compte la situation des personnes les plus vulnérables du fait de leur isolement ou de leur situation de précarité.

Un Plan fraîcheur est activé lors des canicules et vagues de chaleur qui sont de plus en plus fréquentes sur le territoire. Les zones de fraîcheur habituellement ciblées (piscines, plans d'eau, parcs, etc.) sont souvent saturées lors de ces périodes. Pour rendre plus soutenables ces épisodes, il est proposé de s'appuyer sur des espaces de fraîcheur mieux identifiés, plus attractifs, enrichis de l'apport des habitants et «actifs» d'initiatives publiques citoyens. Une communication dédiée visant à faire connaître le Plan fraîcheur est déployée, ce pour prévenir les problématiques de santé induites par les coups de chaleur, et responsabiliser les habitants.

11.5 Prévenir les inondations

ACTION : EMS

Depuis la création de la compétence GEstion des milieux aquatiques et la prévention des Inondations (GEMAPI), l'EMS assure la gestion des systèmes d'endiguements présents sur son territoire. Afin de mieux connaître le rôle des digues en matière de protection des populations et d'en définir les mesures de gestion et les éventuelles consolidations à réaliser, neuf Études de danger (EDD) représentant près de 14,5km de digues en 2023 et un ouvrage écrêteur de crue ont été menées ou sont en cours de finalisation. Ces premières expertises ont permis de mettre en évidence la nécessité de renforcer certains linéaires et de réaliser des travaux de confortement sur certaines digues. Afin de compléter ces aménagements, l'EMS a lancé fin 2021 une phase d'expertise sur l'ensemble du territoire pour

tous les secteurs susceptibles d'être touchés par une crue centennale: habitations, réseaux, entreprises, bâtiments sensibles et bâtiments stratégiques. Ce programme a pour finalité de proposer des outils opérationnels à l'ensemble des partenaires associés au projet afin de réduire la vulnérabilité et favoriser un retour rapide à la normale. Il s'agit par exemple de réalisations de diagnostics de vulnérabilité à l'échelle du bâtiment ou du quartier, d'accompagnement de l'EMS dans la mise en œuvre de mesures de protection individualisée (batardeaux amovibles à l'échelle des habitations vulnérables ou des quartiers) et de mesures structurelles (adaptation du bâti au risque, mise en place de mesures d'adaptation au risque). En 2023, ce sont 1886 personnes qui vivent en zone protégée, 1148 emplois concernés et 3 831 établissements publics.

11.5 Aménager les espaces pour lutter contre les coulées de boue

ACTION : EMS

Indicateur		Linéaire d'aménagements hydraulique douce (haies, fascines...) nouvellement créés								mL
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
					3040	3773	4143	4919	↗	

Indicateur		Linéaire d'aménagements hydraulique douce (haies, fascines...) conventionnés, nouvellement créés								mL
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
			361	5201	7848	9170	9937	10713	↗	

En matière de réduction de la vulnérabilité aux risques de coulées d'eaux boueuses, le programme déployé depuis 2019 auprès de la profession agricole a permis de mettre en place près de 5km de nouveaux dispositifs d'hydraulique douce (haies, fascines, bandes enherbées, etc.) sur les bassins les plus à risque.

En complément de ces actions dites curatives, l'EMS déploie, en partenariat avec la Chambre

d'agriculture d'Alsace, un ensemble d'outils de sensibilisation auprès des exploitants agricoles dans le but de développer les cultures et techniques agricoles moins à risque (diversification des cultures permettant une couverture du sol au printemps, agriculture de conservation des sols favorisant le non-labour et la couverture permanente du sol, transformation de certains champs en prairies, etc.).

11.6 Mettre en place une Zone à faibles émissions (ZFE)

ACTION : VILLE

Indicateur		Aides accordées dans la mise en place de la ZFE								mL
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
							615	1456	↗	

Depuis 2023, une ZFE-m a été mise en place sur l'ensemble du territoire de l'EMS en réponse aux engagements pris par la France sur la qualité de l'air. Ce dispositif est encore trop récent pour en apprécier les conséquences environnementales. Une étude sur l'évolution de la répartition des vignettes Crit'Air permet

de constater qu'il y a désormais plus de véhicules classés en Crit'Air 1 qu'en Crit'Air 2. Peu d'autres territoires ont passé ce cap. Néanmoins, son impact sera mesuré au regard de la pollution en dioxyde d'azote NO₂. Voir également la question de l'air sous l'ODD 3.9 dans l'axe Résilience sociale.

11.6 Favoriser un cadre de vie sain

ACTION : VILLE

Indicateur		Signalements Qualité de vie								nb
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
914	776	963	988	837	785	830	1113	1309	↗	

En mars 2018, une feuille de route «Cadre de vie sain et durable» a été rédigée afin de créer une dynamique d'initiatives répondant aux enjeux du territoire et aux besoins

des populations, de développer l'observation locale, de renforcer la prise en compte de la santé dans toutes les politiques publiques de la collectivité, et de favoriser le partage d'ex-

périences et encourager le déploiement d'actions de sensibilisation du public aux bons gestes à adopter.

Déclinée opérationnellement dans le CLS avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est, cette feuille de route a visé à l'intégration d'une dimension santé-environnement dans les politiques publiques (urbanisme, climat, air, etc.).

Ainsi près de 40 projets en faveur du cadre de vie des habitants et de leur santé ont été menés en 2019 et 2020. À titre d'illustration, ces projets ont porté sur des travaux d'obser-

vation locale des déterminants de santé environnementale pour identifier des zones de défaveur, sur des travaux de sensibilisation du public ou d'acteurs ciblés sur les enjeux liés au moustique tigre et aux punaises de lit, sur la qualité de l'air intérieur et extérieur, sur le dispositif Pollin'air, mais aussi sur d'études relatives aux îlots de chaleur.

Après la baisse de 2020 due à la crise sanitaire, nous observons une tendance à l'augmentation des signalements des Strasbourgeois (habitat indigne, bruit des activités professionnelles, nuisances animales, hygiène urbaine...).

11.6 Développer la logistique urbaine durable

ACTION : EMS

Le transport de marchandises sur le dernier kilomètre a fait l'objet d'une étude pour la mise en œuvre d'un système logistique urbain mutualisé. Sur 47 000 mouvements de marchandises quotidiens, 10% se déroulent sur le périmètre de la Grande Île, en croissance de 10% en moins de deux ans, liée à l'explosion du commerce en ligne. Le taux de remplissage des véhicules de livraisons au départ avoisinant les 80%.

11.7 Accroître l'accès aux espaces verts et de nature

ACTION : VILLE

Indicateur		Moyenne / hab de l'ensemble des surfaces d'espaces verts gérés par collectivité et privés							mL	
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
			115,1							

À Strasbourg, depuis 50 ans, le patrimoine d'espaces verts s'est agrandi de 7 ha chaque année passant de 102ha en 1960 à 450ha en 2022. 86% des habitants sont à moins de 300 mètres d'un espace vert et 64% à proximité d'un espace vert de plus de 5ha. Ils disposent de 3200ha de nature: parcs, squares et jardins publics, forêts, boisements et espaces naturels, cimetières paysagés, emprises sportives végétalisées, jardins familiaux, ce qui établit une moyenne de 115m² d'espaces verts publics par habitant.

Nourris par une trame d'eau et de biodiversité qui pénètre en ville, les espaces de nature en ville représentent le bien commun des citoyens, fournissent des lieux à vivre, se nourrir, faire du sport, se ressourcer et des lieux de détente autour de plans d'eau naturels proches du centre-ville. Environ 600 animations sont organisées chaque année dans les parcs de la Ville, animées par les associations qui témoignent d'une volonté de créer du bien vivre ensemble.

En 2015, le nouveau parc du Heyritz, situé à proximité du centre-ville et à l'abord immédiat du nouvel hôpital civil, propose ses 8,7 hectares de verdure. Réalisé sur une friche industrielle (ancien port de Strasbourg), ce parc a préservé toute une part de nature préexistante (arbres et sous-bois), complétée par une flore herbacée autochtone. L'interface avec le milieu aquatique est valorisée grâce à une longue passerelle flottante en bois d'acacia. On peut y observer les frayères sur des zones de hauts-fonds et des îles artificielles favorisant le refuge de nombreux animaux. Les six grands parcs sont écolabellisés.



Faire en sorte que les villes et les établissements humains
soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

État des lieux		Territoire	Actions	Évaluation	RVN France 2023
11.3	Part des surfaces artificialisées			Comparaison	
11.3	Faire de la ceinture verte, une ceinture bioclimatique			Indicateur	
11.3	Développer un Parc naturel Urbain			Indicateur	
11.5	Prévenir et limiter les risques environnementaux			Expertise	
11.5	Protéger les personnes face aux risques environnementaux			Indicateur	
11.5	Prévenir les inondations			Indicateur	
11.5	Aménager les espaces pour lutte contre les coulées de boue			Indicateur	
11.6	Mettre en place une Zone à Faibles Émissions			Indicateur	
11.6	Favoriser un cadre de vie sain			Indicateur	
11.6	Développer la logistique urbaine durable			Expertise	
11.7	Accroître l'accès aux espaces publics de nature			Indicateur	

Budgets		2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	Part / Budget 2023
VILLE	Invest.	5372558	7378165	7331379	7236784	4213390	↘	3,32%
	Fonct.	6957508	6891534	7996241	7827760	8402348	↗	4,73%
EMS	Invest.	13418887	13758195	21077008	20762399	20407144	↗	8,96%
	Fonct.	12513331	11477596	11345773	11209477	10332122	↘	4,26%
Cibles	Ville	11.3	11.5	11.6	11.7			
	EMS	11.3	11.5	11.6	11.8			

PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS

Cadre de gouvernance : Cadre de gouvernance : Plan Climat Air Énergie Territorial

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Direction pilotes	Multi-niveaux		Multi-acteurs	
DUT - DEPN	Ville de Strasbourg	Oui	Organismes consulaires	Oui
	Eurométropole de Strasbourg	Oui	Associations	Oui
	Collectivité européenne d'Alsace	Oui	Universités	Oui
	Région Grand Est	Oui	Entreprises	Oui
	État	Oui	Citoyens	Oui
	Transfrontalier	Oui	Autres	

13.1 AGENDA OBJECTIF LOCAL : ADAPTATION

ACTION : EMS/VILLE

Indicateur	Indice de canopée									%
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Tdce	
Ville		26,09 %	26,09 %	26,09 %	26,09 %				→	30 %
EMS		20,31 %	20,31 %	20,31 %	20,31 %				→	

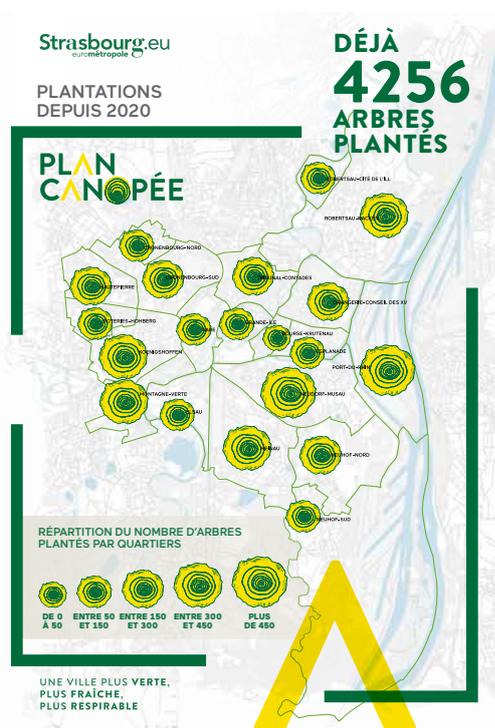
À partir des éléments de nature présents dans la trame verte urbaine, de nombreuses démarches sectorielles ont été engagées pour s'adapter aux aléas climatiques: végétalisation de la ville, gestion de l'eau à la parcelle et limitation de l'artificialisation des sols, infrastructures de rétention des eaux pluviales, etc.

Un «Plan canopée» a été voté à l'unanimité au Conseil municipal de Strasbourg en août 2020 afin de répondre à la problématique des îlots de chaleur urbains que connaît le territoire.

Ce plan permet la mise en œuvre un ensemble de mesures de préservation du patrimoine arboré de Strasbourg, mais également de développement de la strate arborée pour atteindre 30% de canopée à l'horizon 2050 sur le territoire strasbourgeois. L'indice actuel se situe à hauteur de 26% à Strasbourg et 20,3% sur le territoire de l'EMS.

Indicateur		Arbres en ville (EMS)								Nb
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
		81000	85 000	85 000	82000		82649		↗	

Indicateur		Nombre d'arbres plantés sur l'espace public (VILLE)								Nb
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
					966	1935	3319	4256	↗	10 000



Le territoire dispose d'un capital arboré déjà important, qui résulte de son héritage historique de ville jardin. Afin d'étendre la surface de canopée, la collectivité s'est donnée pour objectif de planter 10000 arbres supplémentaires sur les domaines public et privé de la Ville et de l'EMS d'ici à 2030. Cela permet également de fournir plus de refuges à la biodiversité, d'expérimenter des espèces végétales plus diversifiées en lien avec le changement climatique. Ces expérimentations visent à permettre de faire le bon choix, adapté à un climat qui évolue. La conservation des arbres existants, est de mieux en mieux garantie face aux nouveaux aménagements grâce à un suivi sanitaire régulier et individualisé, ce qui permet de les conserver alors même que potentiellement dépérissant.

Indicateur		Surfaces aménagées annuellement « Strasbourg ça pousse »								M ²
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
		127	228	197	76	86	73		↘	

La Ville encourage la végétalisation des façades, des toitures, des trottoirs, des noues et des parkings, et engage des citoyens et des acteurs économiques du territoire à participer. Pour les particuliers et les structures privées, des plaquettes techniques, des formations, des

balades nature (guide dédié) pour apprécier la biodiversité sont proposées ainsi que l'assistance de conseillers. Avec l'aide d'un site dédié, les riverains se sont réapproprié le fleurissement des rues soit en pieds d'arbres soit par désimperméabilisation des sols.

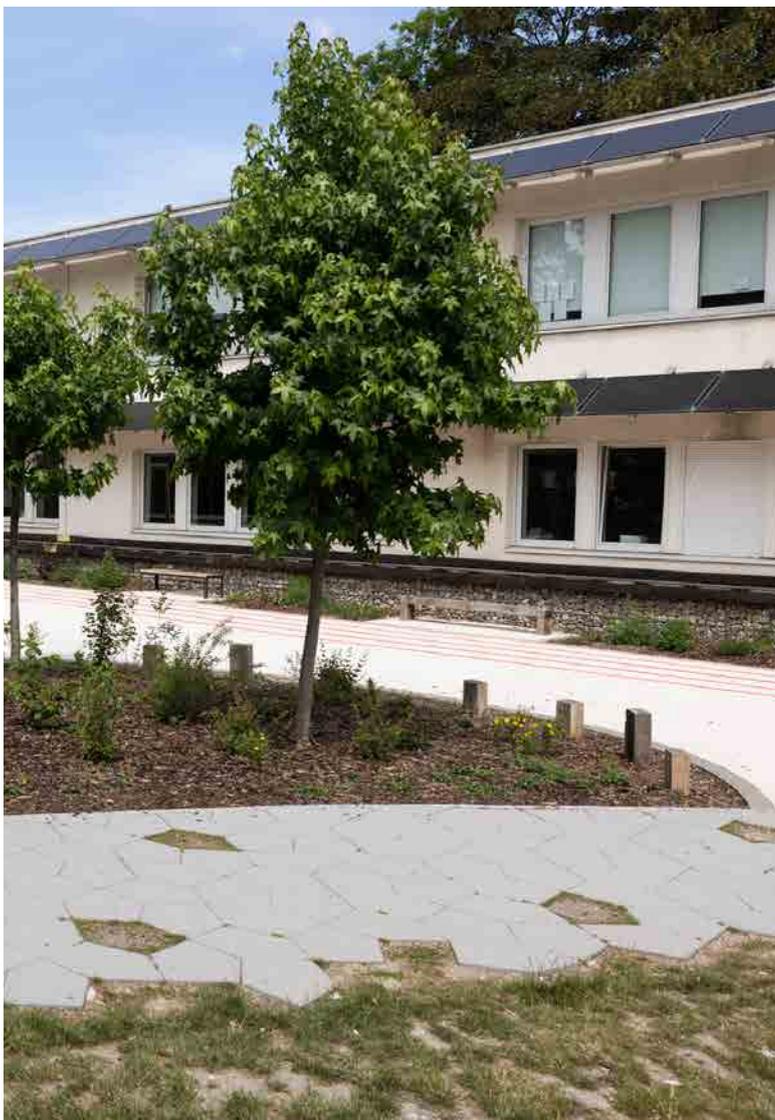
La démarche «Strasbourg, ça pousse» permet à tout strasbourgeois de proposer de verdir un espace, un pied d'immeuble, une façade, de signaler une possibilité de jardin, ou même de s'engager à fleurir et entretenir un pied d'arbre. Dans un contexte économique resserré, le soutien des citoyens jardiniers urbains permet l'expansion des espaces verts urbains. Sans leurs contributions, les trottoirs ne pourraient continuer à être déminéralisés. En 2022, ce sont 72 nouvelles demandes de projets qui ont été enregistrées, 90 m² déminéralisés dont neuf ouvertures de trottoirs, trois espaces verts jardinés et trois installations de bacs plantés.

13.1

Suivre l'état de santé des arbres

ACTION : EMS

Ces arbres font l'objet d'un suivi spécifique et sont référencés sur une cartographie. Les arbres sont géolocalisés et de nombreuses données concernant chaque arbre sont renseignées (dimensions, état sanitaire, etc.) et remises à jour tous les 4 à 5 ans. L'état sanitaire, visible sur la cartographie, permet de mettre en œuvre des projets de replantation en tenant compte de l'état individuel de chaque sujet. Il est également possible de croiser cette donnée avec d'autres éléments comme la présence de réseaux souterrains, de la nature du sol, des zones patrimoniales, etc.



© Jérôme Durkel

13.1

Végétaliser les cours d'écoles

ACTION : VILLE

Indicateur		Nombre de cours d'école et espaces d'accueil du jeune enfant (EAJE) déminéralisés								Nb
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
					8	18	21	36	↗	

Depuis 2020, le nouvel exécutif a souhaité développer un cadre plus protecteur à l'intérieur des écoles et établissements d'accueil du jeune enfant, par la végétalisation des cours et des espaces. De 2020 à 2022, 20 cours d'écoles et d'établissements de la petite enfance ont été végétalisés. À partir de 2023, le rythme s'intensifie avec la transformation de 15 cours par an. L'opération de végétalisation répond à un enjeu de résilience de notre territoire face au dérèglement climatique, afin que les enfants, public vulnérable, puissent bénéficier d'espaces extérieurs mieux protégés.

La transformation de la cour d'école a permis également d'améliorer le confort thermique en retirant le bitume, végétalisant et en favorisant l'infiltration des eaux pluviales (y compris les eaux de toiture) directement dans le sol. À ces enjeux climatiques, les enjeux pédagogiques sont abordés. La géographie traditionnelle de la cour est questionnée et les aménagements proposés se font sous deux prismes principaux : l'apprentissage de et par la nature et l'égalité filles/garçons.

13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

État des lieux		Territoire	Actions	Évaluation	RVN France 2023
13.1	Indice de canopée			Agenda 2030	
13.1	Étendre la surface arborée			Indicateur	
13.1	Créer une ville nature avec les citoyens			Indicateur	
13.1	Suivre l'état de santé des arbres			Expertise	
13.1	Végétaliser les cours d'école			Indicateur	

Budgets		2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	Part / Budget 2023
VILLE	Invest.	305753	645552	1990308	1603096	4755177	↘	3,75 %
	Fonct.	-	61133	78529	61861	20338	↘	0,01 %
EMS	Invest.	415249	229918	2117083	2024337	2060036	↗	0,90 %
	Fonct.	315696	256029	360744	411504	400370	↘	0,17 %
Cibles	Ville	13.1						
	EMS	13.1						



PRÉSERVER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES

Cadre de gouvernance : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Direction pilotes	Multi-niveaux		Multi-acteurs	
DUT - DEPN	Ville de Strasbourg	Oui	Organismes consulaires	Oui
	Eurométropole de Strasbourg	Oui	Associations	Oui
	Collectivité européenne d'Alsace	Oui	Universités	Oui
	Région Grand Est	Oui	Entreprises	Oui
	État	Oui	Citoyens	Oui
	Transfrontalier	Oui	Autres : 32 communes	

TERRITOIRE

Cible : **Préservation des éco-systèmes terrestres**

Indicateur : **Part des aires terrestres protégées (2019)**

15.1 ●

	Strasbourg	Metz	Bordeaux	Grenoble	France
Ville	21,1 %	0 %	10 %	0 %	
Métropole	12,3 %	9,5 %	18,8 %	40,3 %	

Cible : **Biodiversité et espèces menacées**

Indicateur : **Sites Natura 2000 (sites d'intérêt communautaire) (2019)**

15.5 ●

	Strasbourg	Metz	Bordeaux	Grenoble	France
Ville	1 291,88 ha	0 ha	494,72 ha	0 ha	4 885 924 ha
Métropole	3 210,15 ha	598 ha	60 931 ha	540,28 ha	

Strasbourg est la seule ville d'Europe à disposer de trois forêts périurbaines possédant le statut de RNN : l'île du Rohrschollen (1997), la forêt du Neuhof (2012) et la forêt de la Robertsau (2022). Les forêts urbaines et périurbaines représentent 2240ha de nature à portée des habitants sans quitter le ban communal.

Des travaux d'identification des espaces naturels et agricoles qui présentent un intérêt pour la faune et la flore ont été menés dès 1996 et ils ont abouti à l'établissement d'une cartographie associée à un «Plan vert et bleu». On y dénombre 18 habitats naturels d'intérêts communautaires dont cinq prioritaires.

Le principal enjeu patrimonial réside dans la conservation des dernières forêts alluviales, et plus particulièrement les aulnaies frênaies et chênaies charmaies alluviales, habitats d'intérêt communautaires dits prioritaires (seul site européen où l'aulnaie frênaie a une extension spatiale aussi importante et une diversité aussi forte). Différents périmètres de protection ou d'inventaire sont en place. Les zones humides font partie du réseau de sites relevant de la convention Ramsar (convention relative aux zones humides d'importance internationale), les espèces protégées recensées en Natura 2000, RNN ou Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) et concernent les secteurs présentant une sensibilité écologique.

De nombreuses améliorations du fonctionnement écologique et hydraulique des milieux humides et des cours d'eau ont été apportées, telle la restauration de la dynamique des habitats fluviaux rhénans sur l'île du Rohrschollen. Ce projet a permis, grâce à la construction d'un ouvrage hydraulique important, de rétablir des inondations régulières à partir du Rhin. Financé à hauteur de 4 millions d'euros sur 5,5 ans par le programme européen LIFE+ Nature, il a également permis de restaurer près de 150ha de forêt alluviale.

15.1

Développer les pratiques favorables à la biodiversité

ACTION : VILLE

Strasbourg mise sur les écosystèmes naturels afin de renforcer ses capacités d'adaptation et sa résilience tout en menant une politique intégrée de protection de la biodiversité. Cette approche a été favorisée par une décision importante dès 2007: le «zéro pesticide». Une démarche volontariste a conduit à une protection des milieux efficace. Depuis 2011, l'écopâturage a été introduit pour mieux respecter les milieux ouverts, et gérer deux prairies en forêt de la Robertsau et sur l'île du Rohrschollen, grâce à un troupeau de vaches Highland Cattle installé en lisière de forêt. La sélection effectuée par ces animaux a permis une évolution écologique bénéficiant à certaines espèces végétales rares, telles les orchidées. La gestion partenariale, entre la collectivité (entretien des milieux naturels, cogestion du cheptel), les agriculteurs (maraîchage, fauche et gestion du cheptel) et les associations (animation et accueil du public) est un pari gagnant-gagnant entre le producteur et le consommateur, entre la ville et la campagne, entre la collectivité et les acteurs économiques du territoire. Un nouvel appel à candidature a été lancé pour une prestation d'écopâturage de surface d'espaces verts urbains le long des canaux de navigation fluviale qui constituent des axes importants de la «Trame verte et bleue». Une démarche de généralisation de l'écopâturage est à l'étude. Mise en place de systèmes de tontes, sélectionnées, notamment en pieds d'arbres, ce qui favorise la biodiversité (en pas japonais).



15.3

Réduire la dégradation des sols

ACTION : VILLE

Certaines activités qui prennent ou ont pris place sur le territoire de l'EMS sont à l'origine d'une dégradation de la qualité des sols (activités industrielles, dépôts et décharges, stockages souterrains de carburants, apports de matériaux de mauvaise qualité, etc.). Le choix de « construire la ville sur la ville » afin d'éviter l'étalement urbain doit nécessairement s'articuler avec la considération des risques pour la santé humaine que peuvent générer ces fonciers dégradés.

La démarche de l'EMS consiste, dans les secteurs concernés par ces risques quand elle en a connaissance, à imposer des restrictions d'usage des sols. Ces restrictions d'usage ont une triple fonction : informer les propriétaires, acquéreurs, ou toute autre personne impliquée dans la gestion du foncier en question ; encadrer les aménagements effectués sur les fonciers pour garantir leur compatibilité vis-à-vis des enjeux sanitaires ; pérenniser les mesures de

gestion mises en œuvre dans le temps en cas de changement de propriétaire par exemple. Ceci est réalisé dans le principe de maîtrise des risques sanitaires en fonction des usages actuels ou futurs en lien avec la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués.

Afin d'améliorer cette connaissance, l'EMS réalise depuis 2018 un inventaire historique urbain sur les 33 communes. Cet inventaire consiste à répertorier et intégrer dans une base de données, les activités passées ou actuelles qui ont pu ou peuvent générer une pollution des sols. Cela permet ensuite de mieux sécuriser et orienter les projets d'aménagements sur ces fonciers. Fin 2022, 18 communes ont été inventoriées avec environ 1300 sites recensés.

En parallèle, un suivi et un accompagnement des services de la collectivité et des porteurs de projet extérieurs se font au cas par cas sur la gestion des pollutions de sols, selon les projets d'aménagement et en conformité avec la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués. Cela représente environ 150 projets par an pour la Ville et l'EMS.

15.5

Préserver la biodiversité patrimoniale

ACTION : EMS

Indicateur		Surfaces des réservoirs en faveur du Crapaud vert								ha
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
					424	424			→	
Indicateur		Surfaces des réservoirs en protection stricte du Grand hamster								ha
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
					1766	1766			→	

L'effondrement de la biodiversité témoigne de l'impact de nos activités sur les milieux et les ressources naturelles. Il intervient de manière simultanée avec le changement climatique et nécessite tant une action de préservation et de protection que d'adaptation du territoire pour recréer des conditions de vie saine pour les générations à venir. La collectivité a une responsabilité particulière pour deux espèces patrimoniales très rares en France : le hamster commun et le crapaud vert (protection européenne - Directive Habitats) bénéficient d'une attention et d'un suivi spécifique. Cela dit, tous les suivis des espèces sont inquiétants, quel que soit l'objet. Le développement d'infrastructures, même vertueuses telles les pistes cyclables, se poursuit au risque d'une perte de biodiversité.



Préserver la biodiversité dans la trame verte et bleue

ACTION : EMS

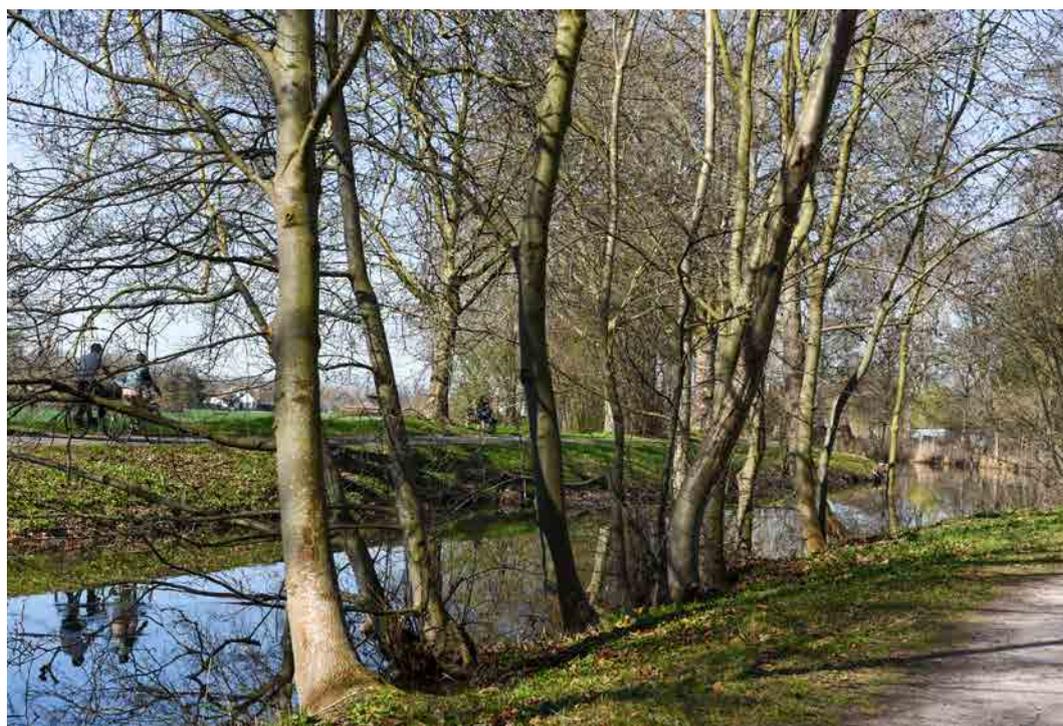
Indicateur		PLUi: Surfaces en espaces contribuant aux continuités écologiques (ECCE)								ha
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
		4 210	4 210	4 430	4 430	4 428	4 428	4 428	↗	

Indicateur		PLUi: Linéaires de berges faisant l'objet d'une marge de recul								ha
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
		339	339	379	379	379	379	379	↗	

Le maillage d'espaces verts naturels nombreux favorise la vie et le déplacement de la biodiversité animale et végétale. Ces espaces naturels dans le tissu urbain accueillent des milieux diversifiés, des zones humides (cours d'eau phréatiques, forêts alluviales, prairies inondables), mais aussi des pelouses sèches à orchidées. La préservation des écosystèmes est garantie, malgré la proximité d'une urbanisation dense grâce au fort renforcement des périmètres de protection. À Strasbourg, on compte 315ha de surface de réservoirs de biodiversité (hors RNN) et 4 000ha à l'échelle de l'Eurométropole.

Un nouveau «Plan prairie» est en cours d'élaboration pour développer les espaces naturels. La «Trame verte et bleue» contribue au maintien des services que nous rend la biodiversité: qualité des eaux, pollinisation, prévention des inondations, amélioration du cadre de vie, etc. La biodiversité présente en ville se porte bien. La trame noire, avec réduction de la pollution lumineuse, est efficace mais il subsiste d'autres nuisances notamment sonores.

Un atlas de la biodiversité est en cours réalisation. Il procurera un état des lieux de la biodiversité sur le territoire pour un état initial permettant de suivre dans le temps les évolutions des populations observées. Il implique les citoyens grâce à une approche par les sciences participatives. 7 séances d'animation se sont tenues en 2022.



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres

15 VIE TERRESTRE



État des lieux		Territoire	Actions	Évaluation	RVN France 2023
15.1	Part des aires terrestres protégées	●		Comparaison	●
15.5	Sites Natura 2000 (d'intérêt communautaire)	●		Comparaison	
15.1	Développer des pratiques favorables à la biodiversité		●	Expertise	
15.3	Réduire la dégradation des sols		●	Expertise	
15.5	Préserver la biodiversité patrimoniale		●	Indicateur	
15.5	Préserver la biodiversité dans la trame verte et bleue		●	Expertise	

Budgets		2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	Part / Budget 2023
VILLE	Invest.	187809	237351	307491	388594	752243	↗	0,59 %
	Fonct.	958685	730658	943040	962697	937178	↘	0,53 %
EMS	Invest.	1185529	1155710	3397596	1949971	1242056	↗	0,55 %
	Fonct.	1236001	1244119	1380253	1364774	1217941	↘	0,50 %
Cibles	Ville	15.1	15.2	15.3	15.5			
	EMS	15.1	15.3	15.5				

7. Développement coopératif : nouer des coopérations fertiles

Métropole d'influence au sein du bassin rhénan et en Europe, Strasbourg développe un modèle vertueux de croissance économique hérité de sa culture humaniste. Centre intellectuel et scientifique européen fécond et innovant, ses qualités intrinsèques dans les services, l'industrie à forte valeur ajoutée, l'économie de la connaissance et de la créativité, ont permis d'ouvrir la voie et d'engager les transitions écologiques, économiques et sociales. L'innovation et la recherche constituent le socle d'une démarche ouverte vers l'avenir, créative et durable, au service des hommes et du territoire.



Strasbourg accueille une communauté scientifique exceptionnelle, dont quatre prix Nobel sont encore en activité en son sein, ce qui la situe au rang de seconde université française hors Paris au classement de Shanghai. Les établissements universitaires du territoire entretiennent des liens étroits avec le territoire et la collectivité. Un large champ de recherche sur le développement durable rassemble les établissements d'enseignement de recherche: 37 unités de formation et recherche, 79 unités de recherche, 56 000 étudiants.

PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGÉE ET DURABLE, LE PLEIN-EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS

Cadre de gouvernance : Pacte pour une Économie Locale Durable



Direction pilote	Multi-niveaux		Multi-acteurs	
DDEA	Ville de Strasbourg	Oui	Organismes consulaires	Oui
	Eurométropole de Strasbourg	Oui	Associations	Oui
	Collectivité européenne d'Alsace	Oui	Universités	Oui
	Région Grand Est	Oui	Entreprises	Oui
	État	Oui	Citoyens	Oui
	Transfrontalier	Oui	Autres	

À travers des instances pérennes de dialogue avec les acteurs du territoire depuis 2009, l'EMS a fait le choix de co-construire sa stratégie et ses dispositifs d'intervention et de soutien économique. Depuis 2020, avec le Pacte pour une Économie Locale Durable (PELD), elle marque une nouvelle étape qui s'inscrit comme une réponse systémique de transformation en réponse à l'urgence climatique, aux inégalités sociales et territoriales, ainsi qu'aux enjeux démocratiques. Elle affirme sa volonté de réussir la transformation écologique, sociale et démocratique sur le territoire de l'EMS, dans le respect des ODD. Elle appelle un engagement et la mobilisation de tous les acteurs du territoire. Le réchauffement climatique, la perte de la biodiversité et leurs conséquences locales perturbent le fonctionnement des activités économiques et des services publics, fragilisent nos écosystèmes, nos modes de vie et la santé de tous.

Ce pacte se veut une démarche d'accompagnement volontaire pour synchroniser et amplifier les démarches responsables et de transitions locales (écologique, sociale, numérique). Il fédère les acteurs économiques locaux qui s'engagent et poussent la transition vers un modèle de développement qui profite à l'ensemble du tissu économique local, aux entreprises de toutes tailles, dans

toutes les communes, et qui préservent et améliorent l'environnement et la santé de chacun. Son pilotage s'appuie sur plusieurs instances partenariales parmi lesquelles une Assemblée annuelle des signataires et un Comité de convergence des partenaires du développement économique. Il propose des espaces de dialogue propices à la définition d'objectifs partagés et d'actions communes au bénéfice du territoire.

Sur le modèle d'une «Confrence of the parties» (COP) locale, les signataires seront invités chaque année à mesurer les progrès collectifs à l'aide du baromètre du Pacte et à rehausser leur niveau d'engagement. En signant ce PELD, les entreprises et les partenaires socio-économiques rejoignent une communauté engagée pour transformer collectivement les pratiques et le territoire eurométropolitain.

La co-construction de ce Pacte s'est déroulée fin 2020 avec 360 participants représentant 150 acteurs économiques du territoire et s'est poursuivie en juin 2023 par une Assemblée du Pacte réunissant plus de 300 acteurs du territoire, instaurant ainsi un dialogue partenarial pérenne et structuré. La feuille de route économique de la collectivité en découle.

TERRITOIRE

Cible : Développement des TPE et PME

8.3 

Indicateur : Taux de création d'établissements (2021)

	Strasbourg	Metz	Bordeaux	Grenoble	France
Ville	19,4 %	18,29 %	21,55 %	18,6 %	17,42 %
Métropole	18,73 %	18,3 %	21,27 %	17,97 %	

Cible : Utilisation efficiente des ressources

8.4 

Indicateur : Part de l'ESS dans l'ensemble de l'économie (2018)

	Strasbourg	Metz	Bordeaux	Grenoble	France
Ville	13,49 %	12,74 %	11,4 %	11,72 %	10,45 %
Métropole	11,45 %	13,49 %	10,27 %	10,54 %	

Cible : Tourisme durable

8.9 

Indicateur : Nombre de chambres en hôtel et résidence de tourisme (nb d'unités d'hébergement) (2021)

	Strasbourg	Metz	Bordeaux	Grenoble	France
Ville	6 991	1 965	6 870	2 618	
Métropole	11 287	2 516	12 646	4 657	

TERRITOIRE

ACTION : EMS

8.2 

Cible : Productivité économique

Indicateur		Trafic fluvial : tonnage transporté en cale sèche								T
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
7,4	8	7,9	5,9	7,6	6,8	7	6,4			

Cible : Productivité économique

8.2 

Indicateur		Volume des transactions de locaux tertiaires								Nb
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
			75000	72000	78300	75940	73830	88100		

Cible : Développement des TPE et PME

8.3 

Indicateur		Création d'entreprises								Nb
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
3 883	4 428	4 907	6 159	7 038	7 373	9 211	8 968			

Cible : Plein emploi et travail décent

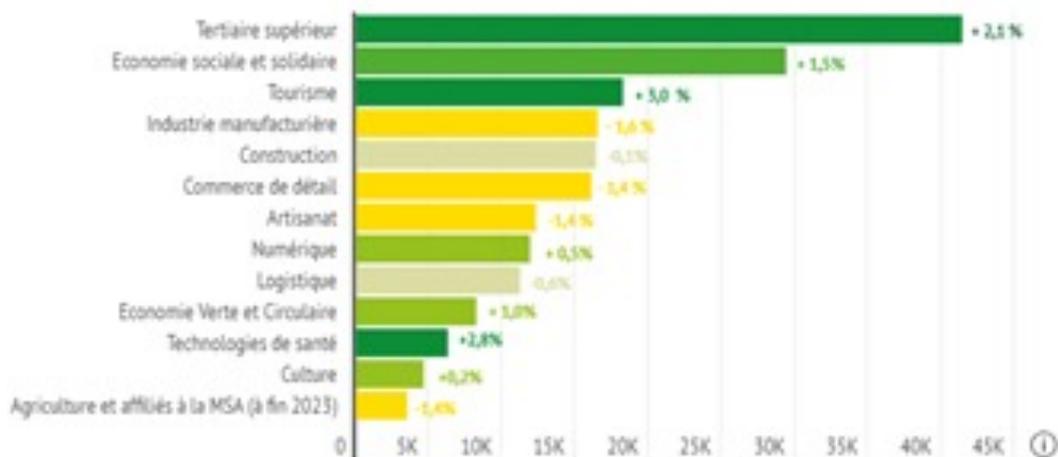
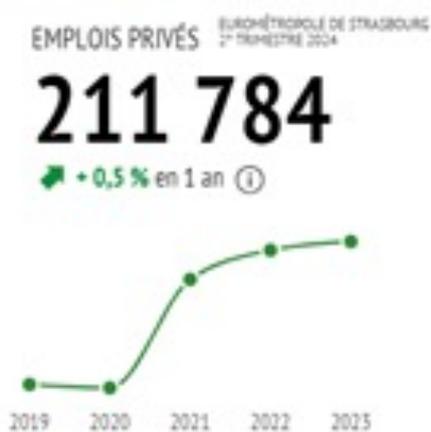
8.5 

Indicateur		Taux de chômage (selon le BIT) sur la zone d'emploi de l'EMS								T
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
10,4		9	8,9	8,2	7,8	7,4	7	7,4		

Malgré un ralentissement constaté dans l'activité portuaire et le volume des transactions de locaux tertiaires depuis 2020, plusieurs indicateurs globaux restent favorables pour le territoire sur la période 2017 à 2023. Le taux de chômage est en baisse à 7,4% sur la zone économique de Strasbourg en 2023 (source INSEE). Le territoire de l'EMS affiche une dynamique favorable à l'entrepreneuriat en hausse constante depuis 2016. Le nombre d'entreprise enregistré (source INSEE) connaît une hausse de 4,4% en 2022 et s'explique en grande partie

par le développement des microentreprises, phénomène que l'on retrouve au niveau national.

Le territoire est fortement orienté vers le tertiaire supérieur, l'économie sociale et solidaire, et connaît une croissance continue de l'emploi salarié marchand depuis 2015 (source ACOSS - URSSAF). De 2022 à 2023, les plus fortes croissances sont situées dans l'agriculture, la logistique, le tertiaire supérieur, et le tourisme.



Développer l'Économie Sociale et Solidaire

ACTION : EMS

Depuis 2010, la collectivité construit avec plus de 120 représentants du secteur, réunis au sein d'un Conseil de l'ESS, une dynamique d'emploi durable sur son territoire. Cette instance est coordonnée par la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) aux côtés de l'EMS et de la Ville. Il s'agit d'une instance innovante qui réunit les acteurs de terrain de l'ESS (coopératives, mutuelles, associations, entreprises d'insertion, entrepreneurs sociaux, etc.), les fédérations du secteur, le Conseil d'administration de la CRESS, les élus de la Ville, de l'EMS, les maires des communes de l'EMS et les partenaires institutionnels qui mènent une politique de l'ESS sur le territoire (État, région Grand Est, conseil départemental du Bas-Rhin, caisse des dépôts de consignations). Elle se donne pour objectif de favoriser le dialogue entre l'ensemble des participants, notamment entre les élus et les acteurs de terrain, et de co-construire la politique de l'ESS par l'enrichissement mutuel en termes de connaissances et de pratiques. Elle se veut un lieu de visibilité pour l'ESS et d'expérimentation pour tous.

Strasbourg a participé aux côtés de neuf autres villes européennes, au programme Urbact «Boost social innovation». Un groupe d'échanges local a réuni 30 acteurs du territoire pendant deux ans et poursuit son travail aujourd'hui. Ce groupe a produit un plan d'actions pour faire de Strasbourg

un territoire 100% apprenant. Son implication a valu à Strasbourg d'être désignée capitale européenne de l'ESS 2019. Après le colloque européen de janvier 2014, qui a abouti à la déclaration de Strasbourg pour l'ESS, Strasbourg a accueilli une nouvelle conférence européenne en mai 2022 à l'occasion du lancement du plan d'action européen sur l'ESS. Cette manifestation européenne de deux jours de conférences, débats, ateliers et visites avait pour thématiques «Territoires et Politiques Publiques et Transitions; Coopération et Innovation – Financement; Village de la Jeunesse – Solutions pour l'avenir».

Les dimensions coopératives et collectives sont déployées pour s'appuyer notamment sur les Coopératives d'activités et d'emploi (CAE), comptant près de 200 adhérents à Strasbourg, et sur le mouvement d'auto-construction coopérative.

L'Union régionale des structures d'insertion par l'activité économique (URSIEA) regroupant 50 structures, gère un programme de formation pour les salariés (budget de 1,4 millions d'euros). À Strasbourg, on compte 10 structures de réemploi et de valorisation, soit 717 salariés et plus de 10kg de dons par habitant pour les structures de l'ESS qui font du réemploi (le double de la moyenne nationale). Dans les domaines expérimentés (habitat écologique, recyclage, services aux viticulteurs, entretien des espaces verts et naturels, etc.) 75% des structures d'insertion présentent un bilan positif de retour à l'emploi. Selon l'URSIEA, 1euro investi dans l'emploi d'insertion génère un effet levier de 4,86€ d'économie pour la collectivité.



Promouvoir un tourisme durable

ACTION : EMS

Indicateur		Fréquentation hôtelière : nb de nuitées								Nb
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
3492278	3708912	3967857	4092981	3999521	1279616	2214843	3590245	4143060	↗	

Strasbourg et sa région sont une destination attractive et reconnue qui, en 2019, accueillait 4 millions de touristes pour 7,5 millions de nuitées. Cette performance est le résultat d'un travail passé important, notamment autour du Marché de Noël. De plus, l'EMS bénéficie d'un atout fort et différenciant : son caractère européen et multiculturel. Les destinations concurrentes s'équipent et font évoluer leur image, d'autant plus à la suite de la crise sanitaire qui a fait beaucoup de tort aux destinations urbaines et qui a accéléré la mutation des standards du tourisme urbain. Il est nécessaire de s'adapter à ces évolutions afin de répondre aux besoins des professionnels locaux et de leur permettre de travailler régulièrement, tout au long de l'année. Enfin, l'attractivité touristique couplée à l'attractivité commerciale du centre-ville de Strasbourg peut mener à un risque de saturation de cet espace, entraînant des nuisances aussi bien au niveau de l'expérience de visite que de la qualité de vie des résidents.

Forte de ces constats, l'EMS a défini trois enjeux principaux : diversifier les attraits touristiques, consolider l'activité économique des professionnels et garantir la qualité de la destination ainsi que le cadre de vie. Afin de répondre à ces enjeux et d'afficher le positionnement défini auprès du grand public, cinq objectifs ont été retenus :

- Consolider durablement l'activité économique des professionnels en mettant en place les conditions pour permettre à l'économie touristique de bien fonctionner toute l'année et sur le long terme, dans sa dimension de loisirs mais également autour des événements professionnels
- Pérenniser à long terme le cœur urbain en préservant l'équilibre entre la qualité de l'accueil et de l'expérientiel touristique et l'espace de vie des résidents
- Diversifier l'offre pour révéler tous les potentiels en diversifiant l'offre en termes de localisations ou bien de thématiques, donnant d'autres visages de l'agglomération qui répondent à la fois aux attentes de nouvelles clientèles touristiques et à celles des habitants en termes de valorisation de leurs lieux de vie
- Intégrer pleinement les habitants à la politique touristique avec un partage de la ville et une ouverture aux autres
- Adapter la gouvernance de la destination à la stratégie en adaptant les outils et les moyens de la collectivité en partenariat avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la vie touristique du territoire pour structurer un outil d'accueil, de promotion et d'animation en cohérence avec les objectifs fixés



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein-emploi productif et un travail décent pour tous

État des lieux		Territoire	Actions	Évaluation	RVN France 2023
8.3	Taux de création d'établissements			Comparaison	
8.4	Part de l'ESS dans l'ensemble de l'économie			Comparaison	
8.9	Nombre de chambres d'hôtel et résidence de tourisme			Comparaison	
8.2	Trafic fluvial : tonnage transporté en cale sèche			Indicateur	
8.2	Volume de transaction de locaux tertiaires			Indicateur	
8.3	Création d'entreprises			Indicateur	
8.5	Taux de chômage (selon le BIT)			Indicateur	
8.4	Développer l'Économie Sociale et Solidaire			Expertise	
8.9	Promouvoir un tourisme durable			Indicateur	

Budgets		2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	Part / Budget 2023
VILLE	Invest.	5891838	7188783	5309040	4513098	5891543	→	4,65 %
	Fonct.	4583842	4693544	3968861	4664221	4377623	↘	2,46 %
EMS	Invest.	22242331	19729428	44113549	31909319	44953938	↗	19,74 %
	Fonct.	7947597	10900552	9661782	10242717	9479669	↗	3,91 %
Cibles	Ville	8.2	8.3	8.9	8.11			
	EMS	8.2	8.3	8.9	8.11			

BÂTIR UNE INFRASTRUCTURE RÉSILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE QUI PROFITE À TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION



Cadre de gouvernance : Pacte pour une Économie Locale Durable

Direction pilote	Multi-niveaux		Multi-acteurs	
DDEA - DNSI	Ville de Strasbourg	Oui	Organismes consulaires	Oui
	Eurométropole de Strasbourg	Oui	Associations	Oui
	Collectivité européenne d'Alsace	Oui	Universités	Oui
	Région Grand Est	Oui	Entreprises	Oui
	État	Oui	Citoyens	Oui
	Transfrontalier	Oui	Autres	

TERRITOIRE

Cible : **Innovation recherche et développement**

Indicateur : **Part des emplois des fonctions de conception/recherche (2017)**

9.5

	Strasbourg	Metz	Bordeaux	Grenoble	France
Ville	3,1%	1,6%	2,2%	10,7%	
Métropole	3,8%	1,5%	3,8%	8,3%	

Le territoire strasbourgeois compte de nombreuses institutions innovantes pour une économie verte: organismes de formation, laboratoires, centres de recherche, pôles de compétitivité. Ces entités «vertes» interviennent principalement dans l'efficacité énergétique, la production d'EnR, le captage de CO₂ (environ deux tiers d'entre elles), dans la gestion de l'eau (distribution et assainissement) et des déchets (collecte et traitement) ainsi que dans la gestion et la prévention des autres pollutions.

En 2022, l'activité économique a été soutenue par plus de 75 millions d'euros de levées de fonds pour des entreprises en croissance et des jeunes pousses, soit 1,4% en moins que l'année précédente, mais en reprise nette par rapport à 2020.

Indicateur		Bornes de recharge électriques : nombre de places de stationnement dédiées à la charge sur voirie								nb
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
	42	48	51	51	51			100	↗	
Indicateur		Autopartage Citiz! nb de véhicules en station et free floating dans l'EMS								nb
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
		172	191	221	225	252	265		↗	
Indicateur		Autopartage Citiz : nb d'abonnés								nb
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
	6 500	6 800	8 000	8 000	9 000	-	13 000		↗	

Les mobilités innovantes sont créatrices d'emplois, porteuses d'innovations et leviers de performance pour les entreprises tout en permettant une amélioration des services. Une plateforme numérique « Optimix » a été mise en place pour accompagner les entreprises qui initient un Plan de déplacement entreprise (PDE). Cette offre de service globale et gratuite décline une démarche opérationnelle du management de la mobilité avec des mesures « douces ».

Depuis son lancement en septembre 2015, 80 conventions ont été signées avec des entreprises et des administrations. La plateforme numérique regroupe plusieurs outils de gestion des déplacements des salariés/agents : un outil de diagnostic mobilité, un outil de

conseil individualisé et un outil de création d'équipages de covoiturage. La vision « services » qui s'est développée à travers un éventail d'orientations (billettique complète multimodale, intégration tarifaire de l'offre urbaine avec le réseau ferré, usages partagés, management de la mobilité, augmentation des fréquences) va s'enrichir encore de nouvelles approches de type Ville intelligente.

Cette dynamique permet également de promouvoir le partage et la coopération. Ainsi que l'a démontré le succès de la plateforme d'autopartage Citiz, le rapport à la possession d'un bien automobile peut évoluer. Une démarche identique est en cours pour l'usage des vélos-cargo.

9.2

Créer et animer un pôle d'innovation

ACTION : EMS

Dès 2015, la stratégie de développement économique ECO 2030 a visé la création d'emplois supplémentaires dans le secteur de la transition écologique et économique du territoire. L'objectif recherché était l'amélioration de l'impact environnemental des industries et le développement de bonnes pratiques afin de verdir les entreprises existantes et d'inciter à la création d'entreprises plus « vertes ».

En 2022, un pôle d'innovation s'est constitué sur le site de la manufacture des tabacs au croisement stratégique de dynamiques urbaines, afin de favoriser l'émergence d'un écosystème autour des sciences de l'environnement. Le site accueille une partie de l'opération campus, le pôle Géoscience - Eau et Environnement - Ingénierie (G2EI) regroupant l'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES), l'École et Observatoire des Sciences de la Terre (EOST) et le département Mécanique du laboratoire Icube.

Un millier d'étudiants et 200 chercheurs et personnels y croiseront les dynamiques portées par d'autres acteurs du quartier: incubateurs d'entreprises, d'accélérateurs de jeunes pousses, structures d'accompagnement à la créativité des entreprises, lieux de promotion de la transition biologique de l'agriculture, de la restauration et un hébergement touristique destiné à la jeunesse.

La mixité des publics, la confrontation des expériences et la mise à disposition d'espaces et d'outils au service d'une communauté innovante constitueront le terreau de fertilisations croisées et d'émergences de projets à la croisée des arts, des sciences, des technologies et du social.



9.5

Favoriser le lien entre la recherche et les entreprises (SEVE)

ACTION : EMS

Les liens entre la recherche et les entreprises sont favorisés par l'EMS par son appel à projet Solutions d'économie verte en entreprise (SEVE), piloté en partenariat étroit avec l'ADEME, l'Université, l'INSA (Institut national des sciences appliquées) et l'ECAM (École Catholique des Arts et Métiers Strasbourg-Europe). Il vise à soutenir l'innovation et à faire travailler ensemble des la-

boratoires universitaires sur des solutions plus durables pour l'entreprise dans son environnement: phyto-filtration, matériaux éco-sourcés, énergie solaire optimisée, synergie industrielle, microalgues, etc. Les entreprises retenues se voient proposer la prise en charge du coût d'un étudiant stagiaire issu des différents cursus « verts » à niveau Master (ou à défaut Licence), lequel devra piloter le projet lauréat pendant la durée de son stage effectué au sein de l'entreprise. Le périmètre géographique d'éligibilité sera étendu au-delà de la frontière allemande dans un but de renforcement de notre partenariat franco-allemand.

9.5

Construire un Territoire Santé de Demain

ACTION : EMS

Le projet « Territoires de santé de demain » vise à améliorer la santé des habitants-es en leur proposant des solutions innovantes issues d'entrepreneurs locaux, d'associations mais aussi des pouvoirs publics. En 2022, le projet est en phase opérationnelle

9.c

Promouvoir un numérique responsable

ACTION : EMS

La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg souhaitent promouvoir un numérique soucieux de son impact environnemental, social et démocratique. Les deux collectivités portent une démarche commune qui s'est d'abord matérialisée par la signature de la charte de l'Institut du Numérique Responsable lors de la première édition de la Semaine Européenne du Numérique Responsable en juin 2021 et par l'engagement dans un processus de labellisation. Cette démarche a commencé à porter ses fruits et a été reconnue par l'obtention de l'arobase verte de Villes Internet en février 2022.

En 2023, une stratégie a été adoptée en faveur d'un numérique responsable. Elle se décline en trois enjeux majeurs :

- **Les sobriétés numériques**, afin d'accélérer l'évolution des services numériques pour réduire leur impact environnemental et soutenir les transitions écologiques
- **Les solidarités numériques**, pour promouvoir un numérique accessible, solidaire, adapté aux usager·ères
- **Les libertés numériques**, car la préservation des libertés fondamentales passe par un numérique sûr et soucieux de son impact sur la vie démocratique, mais aussi sur la qualité et l'utilisation de ses données. C'est notamment à cette condition que peuvent être développées la participation et la coopération en ligne

avec 79% des actions lancées et en cours de développement, une centaine d'acteurs et une cinquantaine d'actions. Une nouvelle stratégie TSD a été mis en place avec l'objectif de mieux concentrer les moyens et les acteurs sur les sujets de prévention, de parcours de santé et de numérique en santé. Les parcours santé se sont déployés en 3 sessions d'ateliers, sur le diabète en 2022 et sur le cancer du sein en 2023.

La gouvernance associée à cette stratégie en faveur d'un numérique responsable fait l'objet d'un pilotage conjoint, Ville et Eurométropole de Strasbourg et associe les communes du territoire dans une démarche de partage des orientations stratégiques. Enfin, les engagements pris font l'objet d'un suivi annuel et d'une restitution lors de la Semaine Européenne du Numérique Responsable, événement collaboratif à l'échelle du territoire qui s'inscrit dans une démarche partenariale de mise en œuvre de cette stratégie.

Cette stratégie s'articule avec les autres politiques thématiques des collectivités, en particulier le Pacte pour une Économie Locale Durable et le Plan Climat Air Énergie. Par ailleurs, la dynamique impulsée par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg en faveur d'un numérique responsable est une opportunité de fédérer partenaires institutionnels, société civile et acteurs économiques au service de notre territoire.

Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



7. Développement coopératif : nouer des coopérations fertiles | REVUE VOLONTAIRE LOCALE

État des lieux		Territoire	Actions	Évaluation	RVN France 2023
9.5	Part des emplois des fonctions de conception-recherche	●		Comparaison	
9.1	Développer l'électromobilité et l'autopartage		●	Indicateur	
9.5	Créer et animer un pôle d'innovation		●	Expertise	
9.5	Favoriser le lien entre la recherche et les entreprises (SEVE)		●	Expertise	
9.5	Construire un Territoire Santé de Demain		●	Expertise	
9.c	Promouvoir un numérique responsable		●	Expertise	

Budgets		2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	Part / Budget 2023
VILLE	Invest.	13 434 947	9 640 636	7 755 963	8 092 581	10 830 477	↘	8,54 %
	Fonct.	13 041 474	13 241 876	13 453 572	16 953 686	28 526 175	↗	16,05 %
EMS	Invest.	28 980 744	12 057 890	22 489 225	15 748 086	15 451 570	↘	6,78 %
	Fonct.	19 458 428	18 138 041	19 085 899	20 320 563	20 993 324	↗	8,67 %
Cibles	Ville	9.1	9.5	9.c				
	EMS	9.1	9.2	9.4	9.5			



ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES.

Cadre de gouvernance : Comité partenarial Zéro-déchet et économie circulaire

Direction pilote	Multi-niveaux		Multi-acteurs	
DCGD - DCPR	Ville de Strasbourg	Oui	Organismes consulaires	Oui
	Eurométropole de Strasbourg	Oui	Associations	Oui
	Collectivité européenne d'Alsace	Oui	Universités	Oui
	Région Grand Est	Oui	Entreprises	Oui
	État	Oui	Citoyens	Oui
	Transfrontalier	Oui	Autres	

12.5 ● AGENDA

Construire un Territoire Santé de Demain

ACTION : VILLE/EMS

Indicateur		Déchets ménagers tous flux confondus (avec déblais et gravas) par habitant								kg/hab
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
456	455	443	448	439,3	420,0	441,2	402,6	389,5	↘	

Indicateur		Déchets résiduels								kg/hab
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
249	247	244	248	241,0	238,4	238,7	223,8	211,3	↘	

TERRITOIRE

Cible : Gestion écologique des produits chimiques

Indicateur : Nombre d'établissements producteurs de déchets dangereux (2020)

12.4 ●

	Strasbourg	Metz	Bordeaux	Grenoble	France
Ville	36	8	13	10	
Métropole	55	20	66	41	

L'objectif du Plan climat de l'EMS pour 2030, est de réduire de moitié le tonnage de déchets de la poubelle bleue (référence 2010). À la suite du dernier Programme local de prévention (PLP) (2015-2020) et en cohérence avec la Feuille de route économie circulaire (FREC) adoptée en décembre 2019, l'EMS a signé avec l'ADEME un Contrat d'objectif déchets et économie circulaire (CODEC). D'une durée de 4

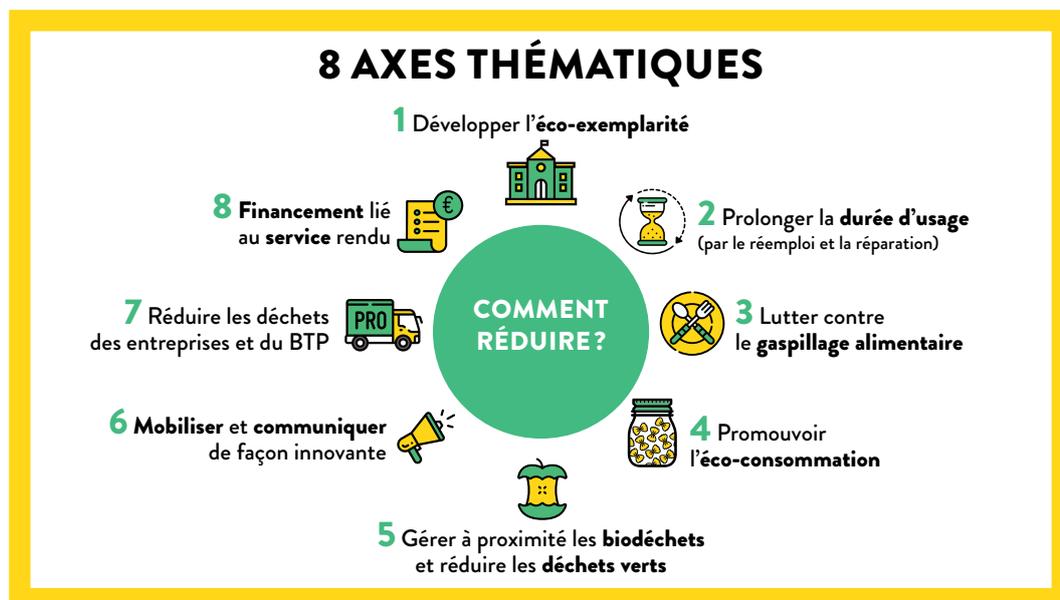
ans, de 2020 à 2023, ce programme visait à passer d'une stratégie de gestion et recyclage des déchets à un objectif d'économie circulaire sur le territoire. Il permet de déployer un programme d'actions portant sur les trois domaines et les sept piliers de l'économie circulaire, d'animer et mobiliser l'ensemble des acteurs sur le territoire et de promouvoir l'éco-exemplarité y compris au sein des ser-

vices de l'administration. Un point fort du contrat est la mobilisation et l'articulation des entreprises du territoire pour développer localement des boucles d'économie circulaire autour de ressources ou déchets à fort enjeu.

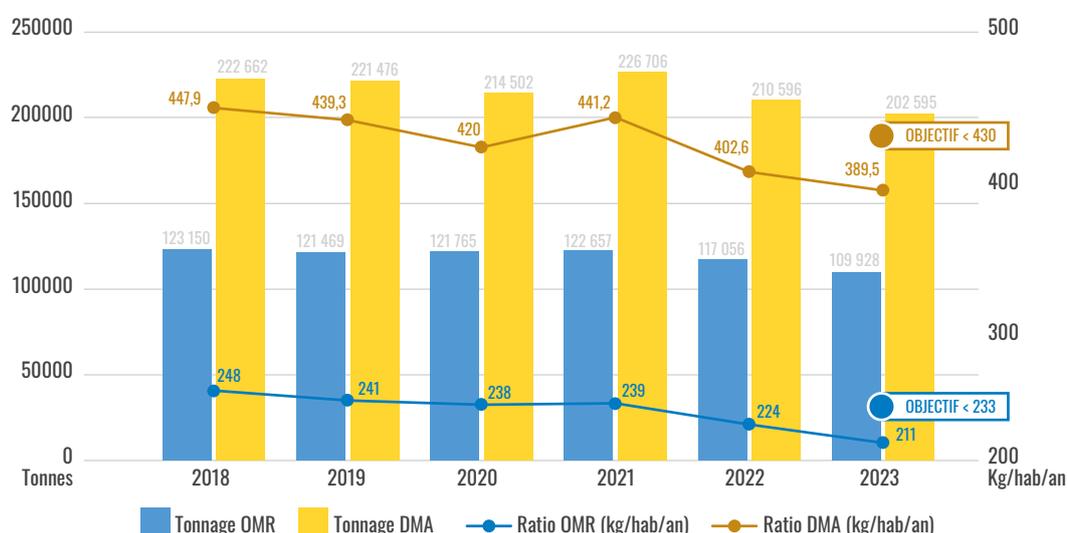
En juin 2021, un nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a été soumis à consultation publique et plus de 500 habitants, administrations, entreprises, commerçants et associations y ont participé. Il se structure en 8 thématiques et 27 actions et fixe un objectif de réduction des déchets ménagers et assimilés de 4% entre 2018 et 2023 et de 6% entre 2018 et 2026.

L'objectif du CODEC était d'atteindre 430kg par an et par habitant en 2023 (Base Sinoe) et les résultats ont été à la hauteur des objectifs puisque dès 2022, les déchets ménagers, tous flux confondus ont atteint le seuil de 402,6kg par an et par habitant.

Ces résultats situent l'Eurométropole dans le groupe vertueux des collectivités à taille comparable, mais ces efforts restent à consolider dans la mesure où la crise a accentué la baisse du volume de déchets. Un signe de cette réalité réside dans la baisse de -2,3% de consommation qu'ont connu les grandes surfaces, une première depuis la seconde guerre mondiale. Par ailleurs, il faut également noter que la sécheresse fait baisser le tonnage des biodéchets. Sur la période 2018-2023, on constate une réduction de 13% des déchets ménagers et assimilés et de 15% des ordures ménagères résiduelles.



Évolution des tonnages des OMR et DMA



Développer le réemploi et le recyclage des déchets

ACTION : EMS

Indicateur		Taux de recyclage déchets ménagers et assimilés								%
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
29%	28,80%	30,40%	31,60%	31,22%	26,77%	27,03%	27,30%	27,3%	↘	

Le taux de recyclage des déchets ménagers et assimilés, est globalement en recul depuis 2018, de 31,6% en 2018 à 27,3% depuis 2021. Néanmoins certaines avancées ont été réalisées dans le réemploi et le recyclage dans une approche d'économie circulaire.

L'EMS s'est en effet engagée aux côtés de quatre associations de l'ESS pour la collecte des Textiles, Linge et Chaussures (TLC) par le biais d'un Service d'intérêt économique général (SIEG) pour la période 2017-2021. Ces cinq années d'expérimentation ont permis le développement d'une offre de textile en seconde main pour les habitants, une augmentation de 80% des tonnages collectés sur l'agglomération strasbourgeoise par rapport à 2014, pour atteindre près de 2400 tonnes par an, avec un taux de collecte par habitant supérieur à la moyenne française (4,6kg par habitant au lieu de 3kg), tout en améliorant le taux de réemploi qui dépasse 60%. Les quatre structures mandatées ont en outre contribué à l'insertion professionnelle de personnes éloignées du marché de l'emploi. Au regard de ce bilan très positif, la collectivité a décidé de reconduire ce SIEG pour la période 2022-2026 lors du conseil eurométropolitain du 17 décembre 2021, avec les quatre opérateurs sélectionnés à la suite de l'appel à manifestation d'intérêt lancé mi-2021, à savoir Le Relais Est, Emmaüs Mundo, Horizon Amitié et Vetis. Souhaitant étendre cette approche pour le réemploi de l'ameublement et l'équipement de la maison, l'EMS a lancé un nouvel appel à manifestation d'intérêt en mai 2021 pour identifier les opérateurs éligibles à ce SIEG.

Depuis 2012, une expérimentation de la cession des équipements numériques et téléphoniques de l'administration de l'Eurométropole de Strasbourg a permis de céder près de 15 000 équipements. En 2022, une AMO pour l'étude d'une filière de réemploi de ces équipements sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg a été mobilisée et une convention de partenariat avec les éco-organismes DEEE Ecologic et ecosystem, mise en place. Elle sera suivie d'un appel à projets consacré au réemploi des équipements numériques et téléphoniques en 2023. Il existe effectivement un potentiel de récupération des équipements numériques et téléphoniques qui peut alimenter la filière de réemploi locale. Ces équipements peuvent faire l'objet d'une prolongation d'usage et ainsi agir sur la préservation des ressources et contribuer à offrir sur le territoire une gamme de produits à petits prix pour le tout public et notamment les personnes à faible revenu et en précarité. L'objectif est donc d'appuyer l'organisation de la filière de récupération des équipements numériques et téléphoniques; d'appuyer la structuration du marché d'occasion, c'est-à-dire soutenir l'organisation et faire la promotion de la prolongation de vie de ces équipements, communiquer sur les lieux de vente d'occasion permanents.

Sur le réemploi des matériaux du BTP un appel à manifestation d'intérêt a été lancé en juin 2022. 14 réponses ont été reçues en septembre 2022, et une assistance à maîtrise d'ouvrage a été sollicitée pour l'évaluation des réponses en décembre 2022. Cette action de plateforme de réemploi des matériaux du bâtiment a reçu le prix économie circulaire du palmarès des villes spécial Climat au Forum Zéro Carbone, le 8 décembre 2022.

12.5

Faire des déchets une ressource (Unité de valorisation énergétique)

ACTION : EMS

L'usine d'incinération des ordures ménagères appartient à la collectivité et depuis 2011 d'importants travaux de modernisation des lignes, de mise en place d'un broyeur et d'un réseau de chaleur, ainsi que d'une unité de traitement des eaux sont réalisés afin de devenir une véritable Unité de Valorisation Énergétique (UVE). En 2014, de l'amiante a été détecté lors d'un diagnostic effectué préalablement au démantèlement d'une des 4 lignes d'incinération. Les travaux de désamiantage complet du site ont nécessité son arrêt pendant 2 ans et demi pour un redémarrage à l'été 2019. Depuis ce redémarrage, le délégataire en appui avec la collectivité a investi pour optimiser le fonctionnement de cette installation. Avec initialement 4 fours-chaudières, 3 seulement seront reconstruits pour réduire la capacité à 270 000t/an, ce qui s'inscrit totalement dans la politique de réduction des déchets et de leurs impacts environnementaux à long terme. Actuellement la capacité énergétique de l'unité est suffisante pour permettre la distribution de vapeur aux 3 industriels connectés actuellement sur le réseau, la production de chaleur pour l'alimentation de 17 000 équivalent-logements ainsi que l'autoconsommation de l'usine et une production complémentaire d'électricité.

12.5

Développer l'écologie industrielle (Port autonome de Strasbourg)

ACTION : EMS

Strasbourg est le 2^e port fluvial français, avec 10 000 emplois et 350 entreprises, la première zone d'activité d'Alsace connectée au monde via Rotterdam. Une vaste démarche d'écologie industrielle territoriale implique 24 des plus grandes industries du territoire, soit plus de 3 000 salariés pour plus de 3 milliards de chiffre d'affaires consolidé. Ce sont sept flux qui sont mis en synergie, énergétiques (électricité, eau, etc.), ou matières (palettes, etc.), et de nombreux investissements dans des équipements partagés. La collectivité coordonne et anime cette démarche, qui se renforcera par l'arrivée d'une cinquantaine de nouvelles entreprises d'ici 2025. À terme, l'action des pouvoirs publics pourra laisser la place à un cluster d'entreprises autonomes.

La démarche d'EIT se déploie sur d'autres secteurs. Une démarche a été lancée en 2020 sur l'éco-parc Rhénan, et sa consolidation est en cours pour toute la zone Nord de l'Euro-métropole, puis à partir de 2023 sur la Plaine des Bouchers à Strasbourg. Les questions des déchets et de numérique sont au cœur des avancées de ces zones.



© Jérôme Doukai

12.7

Activer les clauses sociales et environnementales dans les marchés publics

ACTION : EMS

Indicateur		Part des marchés publics intégrant des clauses environnementales								%
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
		22,26	21,67	19,93	20,80	36,30	41,23			
Indicateur		% des marchés publics avec des clauses sociales								%
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
					15,67	21,5	22,48			
Indicateur		Clauses d'insertion dans les marchés publics (volume d'heures)								nb
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	2030
	360 429	396 220	397 924	394 864	345 702	400 191	492 765	386 675		

Une cellule opérationnelle, appelée «Relais chantiers» a été mise en place dès 1995 pour activer la clause sociale dans les marchés publics lors de la construction de l'hémicycle du Parlement européen (Immeuble pour Parlementaires Européens (IPE IV)). Depuis, la commande publique est devenue un levier d'action important, orienté vers l'achat responsable et l'emploi durable.

En 2018, un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) a été adopté. Il contient quatre volets : un volet «social et solidaire», un volet «environnement et santé», un volet «équitable» et un volet «gouvernance». En 2020 il a été développé davantage via l'introduction de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes, de l'amélioration de sa gouvernance et le renforcement de tel ou tel item. Cette seconde version s'articule explicitement avec les 17 ODD. La loi «Climat et résilience» imposera, d'ici 2025, 100% d'attributions comportant une disposition relevant de l'«environnemental» et 30% relevant du «social».

D'ores et déjà, en trois ans, les marchés publics sont passés de 20% à 40% de marchés intégrant des clauses environnementales.

Dans le même temps, le taux de marché comportant des dispositions sociales est passé de 15,5 à 22,5%. Ce sont ainsi plus de 400 000 heures par an qui sont dédiées à l'insertion des publics éloignés de l'emploi.

L'ensemble des marchés de la Ville et de l'EMS porteurs d'une dimension sociale ont été rendus lisibles par un label «Emploi +».

L'EMS s'oriente également vers l'obligation de réaliser un certain pourcentage d'achats en réemploi/recyclage. Ce qui apparaît relativement facile sur l'électroménager est plus difficile à appliquer sur certains secteurs tels ceux des chaussures, par exemple. Dans les marchés de restauration elle génère une alimentation plus saine et réductrice de déchets.

Établir des modes de consommation et de production durables

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



État des lieux		Territoire	Actions	Évaluation	RVN France 2023
12.4	Nombre d'établissements producteurs de déchets dangereux	●		Comparaison	
12.5	Déchets ménagers tous flux confondus	●		Agenda 2030	↗
12.5	Développer le réemploi et le recyclage des déchets		●	Indicateur	
12.2	Faire des déchets une ressource (UVE)		●	Expertise	
12.5	Développer l'écologie industrielle (EIT)		●	Expertise	
12.7	Activer les clauses sociales des marchés publics pour l'insertion par l'emploi		●	Indicateur	

Budgets		2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	Part / Budget 2023
VILLE	Invest.	179 688	113 951	97 038	220 690	275 502	↗	0,22 %
	Fonct.	9 218 492	9 439 721	12 106 274	11 157 893	11 010 233	↗	6,20 %
EMS	Invest.	3 394 214	2 663 279	3 401 387	4 519 644	9 317 368	↗	4,09 %
	Fonct.	40 665 320	29 945 646	28 388 877	33 309 733	33 853 319	↘	13,97 %
Cibles	Ville	12.2	12.5	12.6	12.7	12.b		
	EMS	12.2	12.5	12.6	12.7			



RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LE REVITALISER

Cadre de gouvernance : Stratégie de coopération transfrontalière, européenne et internationale

Direction pilote	Multi-niveaux		Multi-acteurs	
DREIT	Ville de Strasbourg	Oui	Organismes consulaires	Non
	Eurométropole de Strasbourg	Oui	Associations	Oui
	Collectivité européenne d'Alsace	Oui	Universités	Non
	Région Grand Est	Oui	Entreprises	Non
	État	Oui	Citoyens	Oui
	Transfrontalier	Oui	Autres	

Les objectifs et stratégies transfrontaliers, européens et internationaux se déclinent en trois axes complémentaires :

- Faire participer tous les citoyens à la dynamique internationale, européenne et transfrontalière de Strasbourg
- Faire rayonner Strasbourg par son exemplarité, devenir un exemple en termes de transition écologique, de justice sociale, de promotion des droits humains et de démocratie en Europe et dans le monde
- Intégrer les trois dimensions de notre territoire – transfrontalier, européen, mondial – dans l'ensemble des politiques publiques de la Ville

Capitale européenne, siège du Parlement européen, Strasbourg est présent dans de nombreux réseaux européens et internationaux (AFCCRE, CCRE, Platforma, Eurocities, CUF, Metrex) avec l'appui et le suivi des directions thématiques concernées.

La Maire de Strasbourg a été désignée co-présidente de la nouvelle commission Europe de France urbaine, une fonction qui lui permet de renforcer la visibilité de Strasbourg auprès des partenaires nationaux sur les différents enjeux européens du moment pour les territoires: Plan de relance, Conférence sur l'Avenir de l'Europe, Présidence française de l'UE 2022.

La Ville et l'EMS s'engagent dans de multiples coopérations de villes, dans l'esprit et pour la réalisation de l'Agenda 2030 des Nations Unies. Ces partenariats permettent des échanges d'expertise dans les domaines clés de la durabilité, par la mobilisation d'expertise interne

dans différents domaines (élus et techniciens), la mobilisation d'acteurs du territoire permettant d'enrichir les partenariats et de les ancrer dans le territoire, avec l'organisation d'événements et de rencontres qui permettent d'impliquer les populations. Tous ces partenariats lient les territoires et les populations dans la solidarité pour la transformation et incarnent une « diplomatie des villes », complémentaire à l'action des États et contribuent à la réalisation de l'Agenda 2030.

Évaluer l'état des partenariats en direction des pays en voie de développement (PVD) et les budgets accordés est assez difficile de manière globale. Le fonctionnement est en mode projet et souvent en partenariat avec GESCOD qui mobilise et gère des financements externes (AFD, Ministère des Affaires Étrangères, Union Européenne, Agence de l'Eau Rhin Meuse, etc.). L'apport de la collectivité est constitué et valorisé dans les budgets, pour sa plus grande partie en expertise. La part du budget propre consacrée à l'ensemble des coopérations internationales s'élève à 60000€ environ par an, en fonctionnement. De plus, une enveloppe globale de 39000€ de subventions est destinée à soutenir des projets de solidarité internationale (appel à projets annuel, Alsace-Syrie, SOS Méditerranée, etc.). Le 1% est mobilisé sur les budgets annexes «Eau et assainissement» à hauteur de 50000€ par an depuis deux ans pour soutenir des projets internationaux en lien avec ces thématiques. Ce nouveau dispositif a été mis en place en lien avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

17.2

Coopérer sur les mobilités avec la Tunisie

ACTION : VILLE

En Tunisie, le projet Autrement (Aménagement urbain du territoire pour réinventer les mobilités et engager les Tunisiens et les Tunisiennes) cofinancé par l'Union Européenne, est un partenariat qui vise à promouvoir les modes de mobilité active, principalement le vélo, via la mise en place d'aménagements dédiés et le renforcement de la participation citoyenne à la gouvernance locale, dans l'objectif d'une amélioration de la qualité de vie des habitants et de l'attractivité de Kairouan et de Mahdia, les deux villes concernées par ce vaste programme. Renforcement des compétences, avec la formation et l'accompagnement des agents des municipalités partenaires sur ces thématiques, financement de projets d'aménagement légers, tels que des pistes cyclables, placettes devant les écoles, mise en place de services vélo (location, réparation, visites touristiques) ou encore création d'une piste cyclable et de circuits doux à Mahdia autour de sites remarquables sont au cœur du projet. Journée sans voiture, parades à vélo ou ateliers de concertation font également partie des activités pour renforcer la sensibilisation du public aux mobilités actives et la participation de la population à la mise en œuvre du projet.

17.2

Coopérer sur l'agriculture avec Kampala (Ouganda)

ACTION : VILLE

Avec Kampala, l'enjeu est notamment celui du développement d'une agriculture urbaine de qualité, durable, productive, plus rentable et mieux organisée, renforçant la sécurité alimentaire des habitants et la qualité de leur alimentation. L'augmentation de cette production agricole de proximité profite pour l'essentiel aux femmes et donc à l'ensemble des foyers (amélioration du niveau de vie, scolarisation, etc.). Le projet «Bâtir une ville durable, apprenante et inclusive à Kampala» est cofinancé par l'Agence Française de Développement (AFD) et développé en lien étroit avec le GESCOD, réseau multi-acteurs Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement. Les échanges se sont également et notamment traduits par l'élaboration d'un plan directeur pour les infrastructures bleues et vertes, l'amélioration de la gestion des arbres et des espaces verts dans la ville, le renforcement des capacités dans le domaine de l'éducation (directeurs d'école, inspecteurs et enseignants sur 5 écoles pilotes).

17.2

Coopérer sur l'eau et l'urbanisme avec Douala (Cameroun)

ACTION : VILLE

Avec Douala, la coopération a été redéfini avec l'appui du réseau Cités unies France (CUF), du CIEDEL et du GESCOD. L'objectif est de renouer le dialogue politique autour des ODD et de redéfinir des priorités et objectifs communs aux échanges pour tisser une relation plus équilibrée portant sur les échanges culturels et hospitaliers notamment.

17.16

Coopérer sur l'urbanisme avec Montréal

ACTION : VILLE

La coopération entre Strasbourg et Montréal s'est construite dès 2017 autour d'un intérêt commun centré sur les questions d'urbanisme en transition socioécologique (TSE) en plaçant au cœur des échanges la question clé de l'implication citoyenne. En 2021, dans le cadre du Fonds franco québécois de Coopération Décentralisée (FFQCD), encourageant et soutenant le développement de projets communs entre collectivités territoriales en France et au Québec, fut instaurée une première biennie autour du thème «Penser la ville en transition avec les citoyens» entre Strasbourg et Rosemont - La Petite - Patrie, deuxième arrondissement le plus peuplé de Montréal. Après un premier volet commun d'échanges riches en partages d'expériences, la coopération 2023-2025, intitulée «Rendre la ville et ses acteurs plus résilients, en transformant collectivement l'espace public par le prisme des communs urbains» vise à mener des expérimentations conjointes entre les deux villes. Ces projets permettront d'expérimenter sur des sites pilotes, «les rues et places des possibles», une démarche de co-conception du réaménagement de l'espace public via une approche collective associant collectifs citoyens, acteurs locaux et services des collectivités.

Une délégation technique s'est rendue à Lausanne au mois de janvier 2020, à l'occasion des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ), afin de se rendre compte non seulement de l'envergure, mais aussi de la philosophie toute particulière qui anime cet événement. À la suite de ce déplacement, des échanges techniques et des visites de sites sur des thématiques spécifiques devaient être organisés mais ont dû être ajournés en raison de la situation sanitaire.

17.2

Coopérer sur le sport avec San Diego (USA)

ACTION : VILLE

Dans le cadre du programme européen International Urban Cooperation (IUC) la coopération avec San Diego (USA), s'est poursuivie jusqu'à octobre en matière de développement urbain afin de promouvoir, notamment, le bien-être et les mobilités actives. Une délégation strasbourgeoise composée d'experts du sport et des mobilités a été accueillie par les experts urbains de San Diego en janvier. Un plan d'actions en a résulté et a abouti à de nombreuses actions dans les villes inspirées par les expériences respectives, tels qu'un guide des manifestations sportives écoresponsables. Un échange d'expérience tripartite a été par ailleurs organisé avec les villes de San Diego et de Montréal par visioconférence en novembre sur le Master plan parcs et l'activation des espaces publics.

Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



7. Développement coopératif : nouer des coopérations fertiles | REVUE VOLONTAIRE LOCALE

	État des lieux	Territoire	Actions	Évaluation	RVN France 2023
17.2	Coopérer sur les mobilités avec la Tunisie		NE		
17.2	Coopérer sur l'agriculture avec Kampala (Ouganda)		NE		
17.2	Coopérer sur l'eau et l'urbanisme avec Douala (Cameroun)		NE		
17.16	Coopérer sur l'urbanisme avec Montréal		NE		
17.16	Coopérer sur le sport avec San Diego (USA)		NE		

Budgets		2019	2020	2021	2022	2023	Tdce	Part / Budget 2023
VILLE	Invest.	-	-	-	-	-		
	Fonct.	1798566	1215881	1072275	967102	1803087	↗	1,01 %
EMS	Invest.	-	-	-	-	-		
	Fonct.	510032	526204	538427	576466	604295	↗	0,25 %
Cibles	Ville	17.2	17.12	17.17				
	EMS	17.1						

Annexe I

Table des sigles et acronymes

AAH	Allocation aux Adultes Handicapés
ACOSS	Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale
ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
ADEUS	Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise
AFCCRE	Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe
AFD	Agence Français du Développement
AFL	Agence France Locale
AMO	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
ANRU	Agence Nationale de Rénovation Urbaine
APA	Allocation Personnalisée d'Autonomie
AQ	Assemblée de Quartier
ARS	Agence Régionale de Santé
ATSEM	Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles
BBC	Bâtiment Basse Consommation
BHNS	Bus à Haut Niveau de Service
BP	Budget Prévisionnel
BSG	Budgétisation Sensible au Genre
CA	Compte Administratif
CAE	Coopérative d'Activités et d'Emploi
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCRE	Conseil des Communes et Régions d'Europe
CCTE	Conseil Territorial de la Transition Énergétique
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CEA	Communauté Européenne d'Alsace
CEDH	Cour Européenne des Droits de l'Homme
CGDD	Commissariat Général au Développement Durable
CGLU	Cités et Gouvernements Locaux Unis
CLS	Contrat Local de Santé
CODEC	Contrat d'Objectif Déchets et Économie Circulaire
COM	Convention d'Objectifs et de Moyens
COP	Conferences of the Parties
COPART	COmité de pilotage de la PARTicipation citoyenne
CPLR	Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux
GRESS	Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire
CTS	Compagnie des Transports Strasbourgeois
CUF	Cités Unies France
DAP	Direction de l'Architecture et du Patrimoine
DDEA	Direction du Développement Économique et de l'Attractivité
DEE	Direction de l'Enfance et de l'Éducation

DESPU	Direction des Espaces Publics et Urbains
DM	Direction des Mobilités
DPC	Direction de la Participation Citoyenne
DREAL	Direction Régionale de l'Équipement, de l'Aménagement et du Logement
DREI	Direction des Relations Européennes et Internationales
DRL	Direction des Ressources Logistiques
DSSJ	Direction des Services Sociaux et de la Jeunesse
DTEC	Direction Transitions Énergie Climat
DUT	Direction Urbanisme et Territoires
EBE	Entreprise à But d'Emploi
ECAM	École Catholique d'Arts et Métiers
EDD	Étude De Danger
EGCA	European Green Capital Award
EMS	Eurométropole de Strasbourg
EnR	Énergies Renouvelables
ENGEES	École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement
EOST	École et Observatoire des Sciences de la Terre
EPCI	Établissements Publics de Coopération Intercommunale
ESS	Économie Sociale et Solidaire
FAJ	Fonds d'Aide aux Jeunes
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FREC	Feuille de Route Économie Circulaire
G2EI	Géosciences – Eau et Environnement – Ingénierie
GEMAPI	GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations
GES	Gaz à Effet de Serre
GESCOD	Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement
HFC	HydroFluoroCarbures
HLM	Habitat à Loyer Modéré
ICLEI	Conseil International pour les Initiatives Écologiques Locales
IFACCA	International Federation of Arts Councils and Culture Agencies
INET	Institut National des Études Territoriales
INSA	Institut National des Sciences Appliquées
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
IPE IV	Immeuble pour Parlementaires Européens IV
MLPE	Mission Locale Pour l'Emploi
MTES	Ministère de la Transition Écologique et Solidaire
NPRNU	Nouveau Programme National de Renouveau Urbain
OAP	Orientation d'Aménagement et de Programmation
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
ODD	Objectif de Développement Durable
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPABA	Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace
OPS	Orchestre Philharmonique de Strasbourg
PACS	PActe Civil de Solidarité
PAS	Port Automne de Strasbourg
PAT	Projet Alimentaire Territorial

PC	Participation Citoyenne
PCAET	Plan Climat Air Énergie Territorial
PDE	Plan de Déplacement Entreprises
PELD	Pacte pour une Économie Locale Durable
PFVT	Partenariat Français pour la Ville et les Territoires
PLPDMA	Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
PLP	Programme Local de Prévention
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLUi	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PM	Particulate Matter – Particules fines
PMI	Protection Maternelle Infantile
PNR	Parc Naturel Régional
PNU	Parc Naturel Urbain
PPA	Plan de Prévention de l'Atmosphère
PRECCOSS	PRise En Charge Coordonnée des enfants Obèses et en Surpoids à Strasbourg
PRG	Pouvoir de Réchauffement Global
PVD	Pays en Voie de Développement
QPV	Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville
REME	Réseau Express Métropolitain Europe
RFSC	Référentiel Framework for Sustainable Cities (Référentiel des villes et territoires durables)
RNN	Réserve Naturelle Nationale
RNV	Revue Nationale Volontaire
RSA	Revenu de Solidarité Active
RT	Réglementation Thermique
RVL	Revue Volontaire Locale
SARE	Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique
SAU	Surface Agricole Utilisée
SEM	Société d'Économie Mixte
SEVE	Solutions d'Économie Verte en Entreprise
SIAO	Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
SIEG	Service d'Intérêt Économique Général
SPASER	Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables
TAD	Transport À la Demande
TF Eurocities	Task Force Eurocities
TLC	Textile, Linge et Chaussure
TPS	Télécom Physique Strasbourg
TSE	Transition Socio-Écologique
TZGLD	Territoire Zéro Chômeur Longue Durée
UMF	Urban Monitoring Framework
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
URSIEA	Union Régionale des Structures d'Insertion par l'Activité Économique
URSSAF	Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales
UVE	Unité de Valorisation Énergétique
VAE	Vélo à assistance électrique
ZAC	Zone d'Aménagement Concerté
ZAN	Zéro Artificialisation Nette
ZFE-m	Zone à Faibles Émissions mobilités
ZNIEFF	Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

Annexe II

Typologie de l'évaluation, par axe politique local

Droits universels : Ne laisser personne ni aucun territoire de côté									
ODD	Nb d'évaluation					Agenda	Comparaisons	Indicateurs	Expertise
	6	0	2	2			4	2	
	4	3	1	0		0	1	1	2
	13	2	6	4	1		3	4	5
	2	1	1	0					2
	8	2	5	1			1	1	6
	10	2	3	2	3			3	4
Total	43	10	19	10	4	0	9	11	19

Résilience sociale : Augmenter la capacité d'agir des habitants									
ODD	Nb d'évaluation					Agenda	Comparaisons	Indicateurs	Expertise
	7	1	3	3			3	3	1
	9	5	4	0			3	3	3
	6	1	3	2			2	4	0
	3	0	3	0			2	1	
	4	2	2	0					4
Total	29	9	15	5	0	0	10	11	8

Territoire bas-carbone : Réduire les gaz à effet de serre et aller vers la neutralité carbone

ODD	Nb d'évaluation					Agenda	Comparaisons	Indicateurs	Expertise
7	8	1	6	1		1	3	4	
11	10	5	4	1		2	2	4	2
13	4	1	3	0		3			1
17	2	2	0	0					2
Total	24	9	13	2	0	6	5	8	5

Résilience urbaine verte : Protéger les biens communs

ODD	Nb d'évaluation					Agenda	Comparaisons	Indicateurs	Expertise
3	7	5	2	0		3		3	1
6	6	3	2	1		1		5	
11	11	2	8	1			1	8	2
13	5	2	3	0		1		3	1
15	6	2	4	0			2	1	3
Total	35	14	19	2	0	5	3	20	7

Développement coopératif : Nouer des coopérations fertiles

ODD	Nb d'évaluation					Agenda	Comparaisons	Indicateurs	Expertise
8	9	5	3	1			3	5	1
9	6	4	2	0			1	1	4
12	6	2	3	1		1	1	2	2
17	5	0	0	0	5				
Total	26	11	8	2	5	1	5	8	7



ENSEMBLE pour
le climat et les ODD

Croisons nos agendas pour atteindre nos objectifs !

Contacts

Yves Zimmermann
Direction générale des services
Secrétariat général
Directeur de projet Agenda 2030
Yves.ZIMMERMANN@strasbourg.eu

Claire Hiegel-Goujon
Direction Urbanisme et Territoires
Service Information et Géomatique
Claire.HIEGEL-GOUJON@strasbourg.eu